



**The *Great* Canadian
Catholic Hospital History Project**

Documenting the legacy and contribution of the
Congregations of Religious Women in Canada,
their mission in health care, and the founding and operation of Catholic hospitals.



**Projet de la *Grande* Histoire
des hôpitaux catholiques au Canada**

Retracer l'héritage et la contribution des
congrégations de religieuses au Canada,
leur mission en matière de soins de santé ainsi que la fondation et l'exploitation des hôpitaux catholiques.

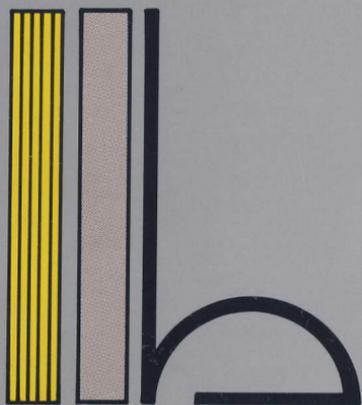
Hôtel-Dieu d'Alma Vingt-cinq ans

par de la Broquerie Fortier

**Source: Courtesy of the Catholic Health
Alliance of Canada**

Copyright: Public Domain

Digitized: November 2019



**HOTEL-DIEU
D'ALMA**

Vingt-cinq ans

DE LA BROQUERIE FORTIER, M.D.

de la BROQUERIE FORTIER, M.D.

HÔTEL-DIEU D'ALMA

ÉDITEUR:

LES IMPRIMEURS GIRARD & ASSOCIÉS INC.
418, rue Collard Ouest, Alma, P.Q.

Présentation

Si en effet, *"l'histoire de la médecine offre, parmi tant d'autres privilèges, celui de pouvoir se pencher sur la vie et l'oeuvre de certains de ces hommes qui firent la science et l'art médical"*, il en est ainsi de celle des institutions qui eurent, au cours des siècles précédents, et aujourd'hui toujours, à assumer, propager et déployer la médecine hospitalière. L'Hôtel-Dieu d'Alma est l'une d'elles.

Afin que sa vie et son oeuvre ne tombent pas dans l'oubli trop tôt, comme tant d'autres oeuvres humaines parfois, les administrateurs de l'hôpital voulurent qu'à l'occasion de la commémoration du 25^e anniversaire de sa fondation une *"plaquette historique"* soit réalisée.

Lorsqu'en novembre dernier, le directeur général, le Dr Marcel Perron, fit appel à moi pour en accomplir la rédaction, j'eus un acquiescement qui se révéla heureux au rythme du déploiement de ma documentation.

Que le lecteur, qui suivra ici le déroulement, forcément chronologique, de l'histoire de l'hôpital, veuille bien y déceler l'ardent désir des autorités administratives présentes, et de moi-même, de rendre hommage aux fondateurs insignes, aux Chanoinesse Hospitalières de l'Ordre de Saint-Augustin, à tout le personnel multidisciplinaire qui y ont oeuvré depuis sa fondation jusqu'à nos jours, et aux éminents collaborateurs bénévoles, membres de la corporation et du conseil d'administration, qui ont, tout au long de son existence, présidé à sa naissance et assurer, eux aussi, sa brillante évolution.

L'auteur se plaît à reconnaître l'excellente collaboration reçue de Soeur Suzie Germain dans le dépouillement des archives de sa Communauté et de celles, non moins précieuses, du directeur général, le Dr Marcel Perron, et du directeur des services professionnelles, le Dr Jean-Claude Tremblay, qui tous deux, ont mis à ma disposition de précieux documents. Que tous trois reçoivent le témoignage de ma profonde reconnaissance.

A mademoiselle Thérèse Morin, bibliothécaire, dont il me fût donné d'apprécier la haute compétence, vont tous mes remerciements pour sa participation au choix de certaines archives et illustrations.

Que mademoiselle Madeleine Larouche, secrétaire du directeur des services hospitaliers et auxiliaires, M. Laurier Dumais, recueille, ici, toute ma reconnaissance et mes sincères remerciements pour son travail fidèle de copiste des textes qui constituent la trame de cette histoire de l'hôpital d'Alma en cette année de son jubilé d'argent.

ALMA, 10 AVRIL 1979

DE LA BROQUERIE FORTIER, M.D.

(1) Dr Maurice Boucher, Jules Dejerine, Histoire des sciences médicales, tomes XII, No. 4, 1978, p. 357.

AVANT-PROPOS

L'important développement industriel, qui survient à Alma au cours de la deuxième décennie du XXe siècle, apporte avec lui une transformation radicale dans la vie de la population. Jusqu'alors agricole et rurale, cette région du Lac-St-Jean s'urbanise.

Autour des lieux où la Duke-Price Co. Ltd érige, de janvier 1923 à avril 1925, à l'île Maligne, une usine hydro-électrique par le harnachement de la Grande Décharge du Lac St-Jean, s'installent de nouvelles familles. Cette immigration et l'accroissement démographique qui en découle sont tels que, dès le 15 mars 1924, la nouvelle agglomération obtient son incorporation en Municipalité distincte: Ville de l'île Maligne¹.

Le Village de Saint-Joseph d'Alma voit lui aussi accroître sa population et, à son tour, le 16 décembre de la même année, devient une Municipalité sous le nom de Ville de Saint-Joseph d'Alma².

Sir William Price, à l'été de 1924, se porte acquéreur d'un site le long de la Petite Décharge, pour y ériger sa nouvelle usine de papier à journal. Cette nouvelle industrie crée un développement domiciliaire qui, très tôt, conduit à l'existence d'une troisième Ville: "Riverbend", administrée celle-là par la Price Brothers Company Limited elle-même³.

Toute cette expansion provoque, de par sa nature même, un ensemble de problèmes humains, sociaux, culturels et économiques que l'admirable volume de Mgr Victor Tremblay "*Alma au Lac St-Jean*" a si bien circonscrit et décrit.

Parmi ces problèmes, il en est un qui impose aux familles comme aux autorités civiles une attention immédiate. C'est celui de la santé de tous et des moyens, déjà jugés insuffisants, dont on dispose pour répondre adéquatement aux maladies qui, comme partout ailleurs au monde, ne manquent jamais d'atteindre l'être humain.

(1) Conseil Municipal, 2 juillet 1924, Albert G. Naud, Maire.

(2) Conseil Municipal, 11 février 1925, Ligori Harvey, Maire.

(3) Conseil Municipal, 4 mars 1925, Edward E. Riken, Maire.

Si, jusqu'au début des années 20, il a semblé supportable que la population reçoive de ses quelques médecins une médecine domiciliaire satisfaisante et que l'on ait dû s'accommoder tant bien que mal du transport, non sans danger hélas, des plus grands malades ou blessés vers les hôpitaux de Chicoutimi ou de Roberval, cette nouvelle concentration humaine de 1924, à prédominance ouvrière, plus exposée dès lors aux accidents de travail, exigeait qu'une thérapeutique plus immédiate lui soit disponible. Une médecine hospitalière locale devenait une nécessité que tous réclamaient. Socialement, les familles souffraient de l'éloignement, à plus de quarante milles, de leurs malades. Les malades eux-mêmes, ainsi séparés de leurs parents les plus chers, en étaient psychologiquement traumatisés. Médicalement, le transfert obligatoire, des grands blessés notamment, ajoutait à leur souffrance le danger de ne pas recevoir, en temps, tous les soins médicaux que leur état requérait et que la médecine d'alors pouvait elle-même leur assurer en un milieu médical adéquatement pourvu en personnel compétent et en équipement thérapeutique.

Les autorités religieuses, civiles et les médecins de la région perçoivent depuis longtemps l'exigence d'un hôpital à Alma. Les médecins sont chaque jour confrontés avec cette nécessité urgente et, tant sur le plan social que professionnel, en déplorent l'absence. Les autorités civiles subissent les pressions de leurs administrés et réalisent aisément les avantages de tous genres que la population en retirerait. Les bienfaits à la fois politiques et civiques ne leur échappent nullement. Les autorités religieuses diocésaines et paroissiales, à la lumière, éblouissante parfois, des réalisations hospitalières thérapeutiques à Chicoutimi (depuis 1884) et à Roberval (depuis 1918), savent combien, sur le plan physique et moral, un milieu hospitalier rend d'immenses services. Aussi sont-elles au premier rang des autorités les plus enclines à désirer pour Alma la construction d'un hôpital et d'en assumer la direction s'il y a lieu.

PREMIÈRE PARTIE

LA GENÈSE

SECTION 1

LES PRÉLIMINAIRES

CHAPITRE I

LE PROJET

A) PREMIÈRE TENTATIVE

Un premier mouvement vers la création d'un hôpital à Alma s'amorce en 1935.

L'initiateur de ce projet est le curé de Saint-Joseph d'Alma, M. l'Abbé Ludger Gauthier. Auprès des autorités civiles et gouvernementales provinciales, comme auprès des autorités ecclésiastiques diocésaines, il multiplie ses démarches et ses pourparlers. Son projet doit hélas demeurer en veilleuse.



M. LE Chanoine Ludger Gauthier
1880-1961

Le climat socio-économique est peu propice à de nouveaux investissements dans le domaine de la santé. Le plus urgent secteur de l'économie à rétablir, après la crise financière de 1929-1934 que vient de subir le Canada, les Provinces et les Municipalités, est celui des institutions manufacturières. En 1935, la "*débâcle financière*" aux Etats-Unis comme en notre pays n'est pas encore totalement absorbée. Le chômage sévit toujours. Certaines Municipalités demeurent sous tutelle gouvernementale. La Province de Québec, à l'instar des autres provinces, s'affaire prioritairement à colmater les brèches les plus béantes de son économie. La région du Lac St-Jean subit un ralentissement dans ses domaines industriel et commercial. La vocation agricole, qu'elle a su conserver, lui est cependant d'une particulière sécurité pour traverser, sans catastrophe, cette époque difficile dans sa vie communautaire. Le problème de la santé de sa population et sa solution, si impérieux soient-ils, doit temporairement demeurer au second plan. L'érection d'un hôpital local doit attendre des jours meilleurs, une économie rétablie et florissante.

B) SECONDE TENTATIVE

En 1943, nouvelle industrie. L'Aluminum Co. érige à l'Île Maligne un complexe nouveau. Immigration, accroissement démographique, besoins sociaux nouveaux, besoins médicaux accrus, nouvelle Municipalité: "*Naudville*"¹.

Le curé Ludger Gauthier réanime le projet. Les autorités civiles emboîtent de nouveau le pas sous la puissante activité du maire, le notaire Aimé Fortin² qui lors de sa candidature en a fait le plus important projet de son programme électoral.

Les années 1946 et 1947 sont les années charnières de la création d'un hôpital à Alma. L'État, l'Église et la Municipalité s'unissent pour en assurer la naissance.

(1) 19 février 1943, Albert G. Naud, Maire.

(2) Maire de 1944 à 1952.

CHAPITRE II

JALONS PRIMORDIAUX

A) LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

L'état provincial est en tout premier lieu sollicité. A la demande du Notaire Fortin, Maire d'Alma, le Ministère de la Santé étudie le projet. De l'architecte Etienne Bégin, de Québec, le maire est informé, le 12 juin 1946, qu'il sera à Alma pour étudier avec lui et le curé Ludger Gauthier le projet de l'hôpital. En août, c'est le Ministre de la Santé, l'Honorable Albani Paquette (1888-1978), qui informe la Municipalité d'Alma de *"la construction d'un hôpital de 50 lits"*. Les promoteurs, tant civils que religieux, s'empressent de démontrer au Ministre qu'un hôpital d'au moins 100 lits constituerait un minimum extrême, répondant aux besoins réels des malades de la région et susceptible d'intéresser une communauté à en prendre la direction. Aucune communauté, affirme le maire, ne consentira à financer une entité moindre¹. Le Ministre acquiesce aux représentations nouvelles. Le 26 septembre, l'architecte Bégin informe le maire que *"des esquisses pour un hôpital de 100 lits seront réalisés"*.

De nouvelles précisions émanent du Ministère de la Santé le 2 février 1947: *"le Ministère est prêt à contribuer à la construction pourvu qu'une communauté religieuse, approuvée par l'autorité épiscopale, puisse en prendre la direction"*.

"Le gouvernement, ajoute le Ministère, serait prêt à donner un montant égal à celui souscrit par les industries de la région" et "la communauté sera appelée à payer la différence du coût total de la construction".

L'État, l'Église et les industries, collaborateurs unis dans une même institution humanitaire, quelle puissance sociale, économique et morale! Quelle justice distributrice! Quelle trilogie heureuse et bienfaisante au service de la santé de la population québécoise! Pourquoi ne pas lui avoir assuré, par la suite, une pérennité?

(1) Lettre du Maire Aimé Fortin au Ministère de la Santé, 13 septembre 1946.

B) LA COMPAGNIE PRICE BROTHERS

Entre les autorités civiles et la compagnie Price Brothers s'amorcent, le 26 juin 1946, les premiers pourparlers en faveur de l'hôpital d'Alma.

*"Ce projet d'avenir, écrit le maire Fortin, auquel souscrit le Ministère de la Santé, répondrait aux besoins urgents de la population en matière de santé et apporterait à tous les ouvriers de la région, ceux de la compagnie en particulier, une sécurité médicale et une grande satisfaction psychologique puisqu'ils ne seraient plus à la merci des hôpitaux voisins"*¹

Ces "besoins médicaux" le maire les laisse pressentir en révélant à la compagnie certaines statistiques démographiques que voici: la Ville d'Alma compte alors 7,200 âmes, le comté 23,000 âmes réparties en 1,250 familles, dont 325 chefs de familles sont employés par la compagnie.

Devant la promesse formelle du Ministre de la Santé, au mois d'août 1946, la demande du maire se fait plus pressante en novembre. *"Il serait justifiable, déclare-t-il, que la compagnie aide à la construction de l'hôpital, puisque les ouvriers seront les premiers bénéficiaires"*².

Le 25 février 1948, entre la ville d'Alma et la compagnie Price Brothers s'établit un contrat stipulant que cette dernière souscrit \$100,000 en faveur de la construction d'un hôpital de 100 lits, dont \$25,000 à la Ville et \$75,000 en faveur de l'institution qui en prendra la direction. Cette promesse contractuelle est confirmée au Ministre de la Santé de la Province en décembre de la même année.

Entre le 27 août 1951 et le 11 décembre 1953, de nombreuses tractations administratives, obligatoires et statutaires, puisqu'il y avait eu "*Contrat, Donation et Convention*", et des correspondances surviennent entre la Ville d'Alma et Price Brothers, entre Price Brothers et la directrice du futur hôpital, et entre la directrice et les maires d'Alma, M. Aimé Fortin en 1952 et M. Paul Levasseur en 1953. Entre temps, les intérêts de la souscription s'accumulaient dans les coffres de la compagnie.

Le 11 décembre 1953, Mère Marie-de-Jésus recevait de la compagnie Price un chèque au montant de \$83,560.27

(1) Lettre du Maire Aimé Fortin au Notaire J.G. Verreault, secrétaire de Price Brothers, au siège social de Québec, 26 juin 1946.

(2) Lettre du Maire Fortin au notaire J.G. Verreault, 2 novembre 1946.

Quant aux \$25,000 que la ville avait reçus pour elle-même, des pourparlers entre la ville et la direction de l'hôpital conduisirent, après une permission obtenue de la législature par le maire M. Paul Levasseur, à ce qu'ils soient attribués à l'hôpital en mars 1955.

La souscription de Price Brothers s'inscrivait enfin intégralement, capital et intérêts (\$108,560.27), dans les états financiers de l'hôpital.

C) RECHERCHE D'UNE COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE

Les pourparlers du Curé Ludger Gauthier auprès des autorités diocésaines, entrepris dès 1935 et repris en 1946, déclenchent, cette fois, une approbation de l'évêque de Chicoutimi toujours *"désireux à ce que les Chanoinesses de Saint-Augustin, déjà établies dans le diocèse, y étendissent leur champ d'actions."*¹

De l'Hôtel-Dieu de Saint-Vallier à Chicoutimi, fondé en 1884, s'était déjà détaché, en 1918, un *"rameau d'olivier"* de quelques religieuses vers Roberval. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour Alma? L'esprit et la *"Mission"* de ces religieuses Augustines: *"secourir le prochain en sa pauvreté et en ses malades"* et *"révéler la tendresse de Dieu aux hommes"*, *"donner un visage humain à l'Amour"*²... s'en trouveraient ainsi de nouveau déployés.

Lorsque, le 18 février 1947, le maire Aimé Fortin sollicite auprès de Mgr Georges Melançon la présence d'une communauté religieuse à la direction du futur hôpital d'Alma, l'évêque de Chicoutimi peut lui adresser, deux jours plus tard, une réponse affirmative. Le chapitre de la communauté de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi *"accepte, dit-il, de fournir les religieuses qui verront d'abord à la construction de l'Hôtel-Dieu d'Alma. Elles prendront la direction à condition que le Ministère de la Santé contribue, par une large part, à la construction dudit Hôtel-Dieu, afin qu'il puisse subsister par lui-même et administrer ses propres affaires par la suite. L'Hôtel-Dieu de Chicoutimi ne peut assumer aucune responsabilité financière concernant ce nouvel hôpital."*³

Cependant, devant l'expansion que prend le premier projet de l'hôpital, la marche ascendante que parcourt le coût de sa construction et l'obligation pour la communauté religieuse qui en prendra la direction d'assumer une dette élevée, la communauté des Augustines Hospitalières de la Miséricorde-de-Jésus de Chicoutimi se voit dans un profond regret de se démettre de sa promesse de diriger l'Hôtel-Dieu d'Alma.

(1) Soeur Marie-des-Sept-Douleurs, Bibliographie Hôtel-Dieu d'Alma, 1960, page 6.

(2) Normand Perron - L'oeuvre des Augustines de la Miséricorde-de-Jésus dans le diocèse de Chicoutimi, Évocations et Témoignages. Progrès du Saguenay, Ext. 1978, page 216.

(3) Lettre de Mgr G. Melançon au maire Aimé Fortin, 20 février 1947.

Le chanoine Ludger Gauthier reprend la houlette du pèlerin. Il parvient à intéresser la Communauté des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, de Sherbrooke, et à obtenir de Mgr G. Melançon l'autorisation pour elles d'oeuvrer dans son diocèse, si elles jugent possible d'y prendre la direction du futur Hôpital d'Alma. Les pourparlers s'échelonnent sur quelques mois de 1950.

La Supérieure de Sherbrooke, Soeur Michaud, informe, en date du 23 septembre, Mgr Melançon que la Supérieure Générale de la Maison-Mère de Paris, en tournée en Amérique du Nord et en Amérique Centrale, s'est montrée fort intéressée à la fondation de l'hôpital et satisfaite des garanties offertes par le Ministère de la Santé. Aussi, à son retour à Paris en novembre, soumettra-t-elle à son Conseil le projet "*d'entrer dans le diocèse pour y fonder un hôpital et y visiter les pauvres et les malades à domicile suivant les fins de la communauté*".

L'évêque de Chicoutimi devait, hélas, recevoir de la supérieure de Sherbrooke l'information que la communauté de Paris doit refuser la direction de l'hôpital d'Alma, "*devant la situation internationale et l'insuffisance de capitaux*".¹

M. le Chanoine Ludger Gauthier, en avril 1951, décrit à la Révérende Mère Marie-de-Jésus, supérieure de la Communauté de l'Hôtel-Dieu de Saint-Michel à Roberval, la situation dans laquelle se trouve le projet de l'hôpital d'Alma, l'excellence des dispositions des citoyens en sa faveur, les aides financières déjà acquises, lui rappelle les pourparlers infructueux avec la Maison-Mère de Chicoutimi et avec les Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul de Sherbrooke, et, suprême argument, l'ardent désir de l'évêque de Chicoutimi que "*les Chanoinesses de Saint-Augustin, déjà établies dans le diocèse, y étendent leur champ d'action*".

Dilemme quelque peu angoissant. "*L'appel est stupéfiant*". Une telle responsabilité acceptée ne serait-elle pas à la fois "*témérité et imprudence*"? L'Hôtel-Dieu de Saint-Michel, qui abrite alors 500 malades, et la Communauté, qui compte à cette époque 60 religieuses, peuvent-ils se voir soustraits de quelques-unes de leurs membres? L'impossibilité habite, de prime abord, l'esprit de la supérieure et de son Conseil. Les hésitations se comprennent et se partagent. Chez ces âmes consacrées à Dieu, la "*Prière*" et la confiance en la Providence viennent apaiser leurs craintes. Le "*désir que Roberval accepte la fondation d'Alma*", exprimé par Mgr Melançon, fait appel à leur voeu d'obéissance et supprime les dernières perplexités.

(1) Soeur Michaud à Mgr G. Melançon, Lettre du 29 décembre 1950.

Le 28 avril 1951, la supérieure peut informer le maire de la Ville d'Alma que *"sa communauté étudie le projet, qu'elle croit pouvoir fournir le personnel nécessaire pour prendre la direction de l'hôpital si les conditions financières sont acceptables, ce dont elle veut s'assurer avant de donner une réponse définitive"*. En outre, ajoute-t-elle, sa décision sera largement influencée par l'acceptation par le Conseil de Ville d'effectuer à ses frais *"le chemin d'accès et le système d'égoûts: travaux de première importance."* Si la charité et le dévouement imprègnent l'âme de ces augustines et dirigent leurs actions, un pragmatisme de bon aloi demeure.

Le Conseil de Ville, à la séance spéciale du 15 mai, passe une résolution à l'effet que la ville *"accepte de faire à ses frais le chemin d'accès à l'hôpital et à le munir de services d'eau et d'égoûts"*.

Le 31 mai, Mère Marie-de-Jésus informe Mgr Melançon que *"la Communauté de l'Hôtel-Dieu de Roberval accepte la fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma et en demande l'autorisation officielle."*²

L'évêque de Chicoutimi accorde le 4 juin l'autorisation demandée, non sans signaler *"qu'il faut prévoir une organisation financière qui sauvegarde la stabilité économique et dégage la responsabilité de la maison fondatrice."*³



Mère Marie-de-Jésus (Laetitia Le Fèvre)

- (1) Mère Marie-de-Jésus au maire d'Alma, M. Aimé Fortin, Lettre du 28 avril 1951.
- (2) Mère Marie-de-Jésus à Mgr G. Melançon. Lettre du 31 mai 1951.
- (3) Mgr. G. Melançon à Mère Marie-de-Jésus. Lettre du 4 juin 1951.

Munie de toutes ces certitudes et permissions, la communauté des Augustines de Roberval, en son chapitre capitulaire, nomme la Révérende Mère Marie-de-Jésus leur représentante auprès des autorités civiles d'Alma afin de procéder le plus tôt possible au choix du site du futur hôpital.

Tous les jalons primordiaux assurant la naissance d'un hôpital à Alma sont, en juin 1951, dans les mains des promoteurs. Une oeuvre hospitalière nouvelle prend racine au Lac-St-Jean.



SECTION II

LA FONDATION

CHAPITRE I

UN SITE

La recherche d'un site sur lequel sera érigé le futur hôpital d'Alma préoccupe, dès le mois d'avril 1951, la Révérende Mère supérieure de l'Hôtel-Dieu de Roberval, Mère Marie-de-Jésus, et son Conseil.

Une première visite à Alma le 27 avril conduit à un tour d'horizon qui lui permet de repérer quelques terrains propices à une telle fondation. Une étude se poursuit avec l'architecte Pierre Rinfret qui les oriente davantage le 2 juin vers le rang du Saguenay. Le mois de juillet apporte des précisions. Des offres multiples parviennent à la Communauté des Augustines de Roberval qui les reçoit avec bienveillance. Les "vendeurs" rivalisent d'ingéniosités et de stratagèmes. Des délégations de citoyens en juillet favorisent, les uns le Rang du Saguenay, les autres le Rang IX. Sous des motifs charitables pointent parfois, il va sans dire, des intérêts personnels qui viennent se confronter avec la recherche bien déterminée de la Communauté de ne se laisser guider dans ce choix que par la seule préoccupation du "*Bien-être*" des futurs malades et celui, également, des "*religieuses qui y passeront leur vie au service de l'humanité souffrante.*"¹

En outre, les normes d'hygiène des hôpitaux et de leur environnement géographique, déjà bien connues et réalisées aux Etats-Unis comme au Canada, ont à concourir à ce choix. Les terrains aux limites est et ouest de la ville sont ceux qui rencontrent le mieux ces barèmes. Ceux du quartier Carcajou et du Rang IX sont retenus, car, outre les considérations citées plus haut, ils sont parmi ceux dont les déboursés sont les moindres.

Le 2 août 1951, les autorités religieuses d'Alma, les représentantes de la Communauté des Augustines de Roberval et l'architecte parviennent à faire l'unanimité en faveur du terrain de M. Charles-Edmond Néron, du rang IX, à l'extrémité ouest de la ville. Le lendemain, le Conseil de Ville en est informé. On lui exprime le désir que l'ingénieur J.J. Lemieux veuille bien entreprendre les travaux de déboisement, de telle sorte que le chemin d'accès à l'hôpital et l'installation des services d'eau et d'égoûts, que la ville en date du 15 mai s'est engagée à effectuer à ses frais, soient entrepris à l'automne.

Le 16 août, le "Lac St-Jean" informait la population de la région de l'acquisition par les "Religieuses Hospitalières de Roberval" de ce terrain du rang IX. Et, dans un geste de justice de bon aloi, le rédacteur d'ajouter: "La population doit être reconnaissante à M. Néron pour son bel esprit civique, le prix du terrain est modique, \$1,500, ce qui en facilite l'achat".

La loi constituant en corporation l'Hôtel-Dieu d'Alma est sanctionnée le 19 décembre 1951¹. "Les Hospitalières reçoivent avec succession perpétuelle tous les droits et privilèges immanents, ordinaires et extraordinaires, propres aux fins charitables, spirituelles, religieuses et morales telles que poursuivies par la Communauté des Augustines de la Miséricorde-de-Jésus, sous le nom de "soeurs Hospitalières"².

Le jour même, entre M. Charles-Edmond Néron et le Conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu de Roberval, au nom de l'Hôtel-Dieu d'Alma, un contrat de vente du terrain du rang IX à Alma, propriété de M. Néron, était signé chez le notaire Raymond Lapointe d'Alma et enregistré immédiatement.

L'Hôtel-Dieu d'Alma s'élèvera donc sur un plateau à l'ouest de la Ville, "d'où le regard s'étend à perte de vue de tous côtés et permet d'apercevoir, par temps clairs"³ toute la campagne environnante que les flèches de ses dix clochers des Eglises paroissiales ponctuent et témoignent d'une vie laborieuse et chrétienne en plein épanouissement.

(1) Georges VI - 15-16 - 1951-1952, chapitre 19

(2) Soeur Marie-des-Sept-Douleurs, bibliographie Hôtel-Dieu d'Alma, p. 16

(3) Soeur Marie-des-Sept-Douleurs, bibliographie Hôtel-Dieu d'Alma, P. 16.

CHAPITRE II

LA CONSTRUCTION

PREMIÈRE ÉTAPE 1951-1954

Le 3 août 1951, le déboisement du prolongement de la rue Champlain, à la limite ouest de la ville, donnant accès à l'hôpital, est entrepris par la Ville d'Alma. Le site même du futur hôpital subit le même sort. Aussi, peut-on procéder, le 28 septembre, à la délimitation exacte de l'emplacement même du futur édifice.

A l'architecte Pierre Rinfret, viennent s'adjoindre les ingénieurs conseils en plomberie, électricité et ventilation, MM. Tassé et Sarrault de Québec. Les plans et devis sont complétés. Un appel d'offre est publié. Nombreuses sont les soumissions des entrepreneurs généraux, tant de la région que de l'extérieur. Le 26 novembre, à l'ouverture des soumissions, en présence de tous les intéressés, la plus basse est retenue: c'est celle de M. Edmour Tremblay, entrepreneur général de Saint-Joseph d'Alma¹. Le contrat lui est accordé le même jour.

Le 6 décembre, la population du Lac St-Jean apprend que les travaux commencent incessamment. Il s'agit d'une bâtisse de 270 pieds, de cinq étages, d'une capacité de 125 lits et munie de tous les services généraux les plus modernes.

Le 23 décembre, la Maison H.J. O'Connell de Québec se voit attribuer la responsabilité de procéder aux travaux d'excavation. Le 7 janvier 1952, ses foreuses sont sur le terrain et attaquent le roc. Le dimanche 20 janvier, l'inauguration officielle a lieu devant une assistance nombreuse et enthousiaste. Le rêve le plus cher du Chanoine Ludger Gauthier, du Dr Antonio Auger, de Mtre André Gauthier et du Maire le Notaire Aimé Fortin, comme de celui de toute la population, devient une réalité, au moment où, à la bénédiction par le Chanoine, succède le geste symbolique du député du Comté au provincial, le Dr Antonio Auger, qui fait éclater la première charge de dynamite qui entaille le roc sur lequel dans l'avenir s'appuiera cette nouvelle institution hospitalière. C'est là que la science médicale et la Foi réunies apporteront soulagement, guérison, confort et paix morale aux malades qui y feront un séjour.

(1) "Elle s'élève à \$1,525,000. construction et honoraires professionnels (\$125,000) compris; certaines dépenses administratives demeurant aux frais de la Communauté".

Les assises matérielles prennent formes. Leurs progressions surveillées périodiquement par la déléguée de la communauté des Augustines de Roberval, responsable de sa réalisation, étonnent les citoyens qui en suivent l'évolution.

Le 22 avril, l'excavation est terminée et le roc reçoit ses murailles temporaires de bois, à l'intérieur desquelles sera coulé le ciment des fondations.

Le profil de l'immeuble surgit rapidement et dessine dans le paysage les bornes imposantes des étages. Les ouvriers de la région, au nombre de près de 200, y travaillent arduement, et s'enhardissent même, car c'est aussi pour eux et leur famille que cette construction se réalise. La même allure atteint les travaux de la Résidence des employés dont le quadrilatère de dimensions modestes (138 X 40) révèle la configuration.



Le chantier: Juillet 1952

Au pied de la colline, la ville procède avec diligence et sécurité aux travaux du prolongement de la rue Champlain, chemin d'accès à l'hôpital, et à la pose de l'aqueduc et des égoûts qui le desserviront. Les limites ouests d'Alma sont en pleines transformations physiques. Bientôt, une oeuvre humaine éminente y déploiera ses bienfaitantes activités et se perpétuera à jamais.

Le 4 août 1952, toute l'armature d'acier et de ciment est terminée. Les murs extérieurs en briques commencent le lendemain. Ce travail aura, hélas, à subir en deux occasions, en septembre et en novembre, un ralentissement, car le fournisseur de Québec de cette brique d'Ohio ne parvient pas à synchroniser ses livraisons avec le rythme accéléré des briqueteurs d'Alma.

Un autre motif, plus sérieux celui-là, vient enrayer les travaux. L'argent manque. Le 17 octobre, l'on décrète leur suspension. La Communauté des Hospitalières de St-Augustin de l'Hôtel-Dieu de Roberval et le Bureau Consultatif de l'Hôpital d'Alma sont dans la consternation et aux abois. Toutefois, lors d'une réunion spéciale du Bureau Consultatif, le 3 novembre, l'on décrète de reprendre la construction en son entier et de se hâter de fermer les maisons, car l'hiver est à nos portes. "*L'argent viendra en temps et lieu*", déclare l'un des membres. Était-ce chez lui simple pressentiment ou, mieux encore, une connaissance précise qu'il était seul à posséder, puisque deux jours plus tard l'on apprenait qu'un nouvel octroi du gouvernement provincial était accordé à l'hôpital d'Alma¹.

Le jour du premier anniversaire du début des travaux, le 7 janvier 1953, tous les murs extérieurs sont complétés. En février, le chauffage commence son oeuvre et les divisions des étages dressent leurs parois. Le mois d'avril voit le terrazo couvrir tous les planchers et, à l'extérieur, apparaître le granit.

Devant l'accroissement des "*coûts*" de la construction, de l'absence de liquidité et du déficit encouru jusqu'à maintenant, on se voit, le 4 mai 1953, de nouveau dans l'obligation de suspendre les travaux. Le 16 juin, ils seront repris. "*Les travaux avancent trop vite pour le budget*", écrit le 21 juillet l'auteur du journal de la Communauté. On les poursuit quand même. Les plans de la menuiserie sont étudiés le 28 août et perfectionnés le 29 septembre. A la fin d'octobre peut s'entreprendre une "*tournee de vérification*" de tous les appartements.

(1) Voir Chapitre: Les Octrois, les Emprunts et la Souscription Publique, page 25.

Les visites de "surveillance des travaux", que la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Roberval, Mère Marie-de-Jésus, et ses nombreuses collaboratrices effectuent si fréquemment depuis le début en août 1951, parcourant le même jour, en toute saison, quelque soit le climat qu'elles avaient à affronter, le trajet Roberval-Alma aller et retour, leur apparaissent, enfin, en novembre 1953, pouvoir être bientôt cessées. Les travaux de la construction de l'Hôpital sont suffisamment avancés pour que l'on songe à y installer quelques membres de la nouvelle Communauté. Décembre apporte plus de précisions à ce propos. Le 29, en préparation à l'arrivée prochaine des "fondatrices" fixée au 7 janvier 1954, un nettoyage et un aménagement partiel des cellules du futur monastère du 4e étage de l'hôpital sont entrepris.

CHAPITRE III

LE BUREAU CONSULTATIF

Le 4 avril 1952, Mère Marie-de-Jésus, directrice de l'hôpital d'Alma, dans le but d'aider à l'organisation et à l'administration, soumet au maire, M. Paul Levasseur, son désir de mettre sur pieds un "*Bureau Consultatif*", formé de quelques personnalités influentes et dévouées de la Ville d'Alma. Le maire approuve et l'assure de son appui personnel.

Aux quelques invités spéciaux convoqués à Alma le 11 août, Mère Marie-de-Jésus expose son projet, les buts de ce comité et la situation financière délicate dans laquelle se trouve la nouvelle Communauté de l'hôpital du Christ-Roi d'Alma. Devant l'urgence d'y remédier par l'obtention d'un octroi gouvernemental, sans quoi on devra suspendre les travaux, tous reconnaissent la nécessité d'une étroite collaboration. Le Bureau Consultatif est formé: en font partie le Curé M. l'abbé Ludger Gauthier, le maire M. Paul Levasseur, M. Gérard Sénéchal, M. Paul-Emile Harvey, M. Camil Lavoie et M. J.-Roméo Jobin.

Selon les situations administratives d'une particulière acuité devant lesquelles se trouvera la Communauté, ce "*Bureau*" verra à se joindre à la directrice et à son conseil pour les envisager et leur apporter la solution qui s'impose: démarches auprès des autorités gouvernementales, des corps publics et de la population elle-même.

Le problème le plus urgent en ce 11 août 1952, et auquel il sera le plus fréquemment confronté, est celui des finances de l'hôpital, à la solution desquelles ses influences politiques et sociales seront mises à l'épreuve.

Tout le long de l'histoire de l'hôpital, dont nous dressons ici une synthèse de son déploiement, nous verrons toute la part active qu'a joué ce "*Bureau*" et les transformations structurales qu'il a subies au cours des années.

CHAPITRE IV

LES OCTROIS, LES EMPRUNTS ET LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE

1- LES OCTROIS GOUVERNEMENTAUX:

A) LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Assuré, dès le 25 février 1948, d'une subvention de \$100,000 de la compagnie Price Brothers, faite à la Ville d'Alma et destinée à la communauté religieuse qui prendra la direction de l'hôpital, et suite à une entrevue à Québec le 9 mai 1951 de la supérieure de l'Hôtel-Dieu d'Alma, la Rév. Mère Marie-de-Jésus, avec le Ministre de la Santé du gouvernement provincial, l'Honorable Albani Paquette, au cours de laquelle il lui promet un octroi de \$500,000 payable en 5 ans, par versement trimestriel de \$50,000, le Chapitre des Chanoinesses Régulières Hospitalières de l'Ordre de Saint-Augustin de Roberval acceptait, le 24 mai 1951, de construire et d'assumer la direction d'un hôpital à Alma.

Lors de cette réunion du 9 mai, le Ministre informait la supérieure qu'en vertu des "*Ententes Fédérales-Provinciales sur l'hygiène public*", le Fédéral versait aux hôpitaux \$1,000 par lit.

L'"*Arrêté en Conseil*" reçu le 6 juillet 1951 par la Communauté, stipulait que ce premier octroi sera versé sur une période de 10 ans au lieu de 5, comme précédemment affirmé. C'était beaucoup moins avantageux ainsi, puisque la Communauté se trouvait à perdre \$50,000 d'intérêt. Fort heureusement, grâce à certaines interventions répétées du député du comté, le Dr Antonio Auger, l'échéance redevint à cinq ans le 25 mai 1953.

Le 20 janvier 1952, nouvelle délégation auprès du Ministre de la Santé, nouvelle demande d'un octroi. Peine perdue.

Le 28 février parvient à la Communauté de Roberval le premier chèque de \$50,000 du premier octroi.

Le 26 août, nouvelle démarche auprès du Ministre. La délégation est cette fois plus imposante. Outre les représentantes de la Communauté et le député le Dr Antonio Auger, les membres du "Bureau Consultatif" y participent. Mère Marie-de-Jésus expose au Ministre l'état actuel des coûts de la construction qui se chiffrent à date à \$1,600,000 et l'énorme déficit qui en résulte. Une discussion s'engage, des considérations provoquent des réflexes vifs. La délégation se retire non sans avoir affirmé que "si dans quinze jours l'on n'a pas de réponse, elle reviendra".



Dr Antonio Auger
1900-1979

Alors que les travaux ont dû être suspendus, "faute d'argent", nouvelle instance à Québec le 21 octobre. De belles promesses en résultent. Les plaidoiries du député du comté, le Dr Antonio Auger, parviennent à convaincre le Ministre d'accorder un nouvel octroi. Le 5 novembre 1952, il pouvait informer la supérieure qu'un octroi de \$300,000 leur était accordé, dont \$100,000 immédiatement et les deux autres cent mille les 1er mai de 1953 et de 1954.

Une délégation *“composée de religieuses seulement”*, selon le désir du Ministre, est convoquée pour le 14 avril 1953. La construction de la maison du personnel est le sujet à l'ordre du jour. A l'étonnement et aux reproches voilés du Ministre, la Rév. Mère Marie-de-Jésus réplique qu'il est *“impossible de faire autrement, vu la pénurie de logements à Alma, et que personne n'était intéressé à bâtir pour loger les employés futurs. Il fallait, ajoute-t-elle, prévoir ce problème surtout au point de vue des Gardes-malades et le petit nombre de religieuses dont nous pourrions disposer pour cette oeuvre”*. Quant à l'autre point de vue soulevé par le Ministre: *“prendre une plus grosse tranche de la dette”*, la supérieure riposte: *“impossible avec 100 lits d'assumer la charge de plus de \$600,000, ou le gouvernement devra-t-il se charger du surplus de cette construction au montant d'un million de dollars”*. C'est, termine-t-elle, ce qui avait été accepté dès le début¹.

Ce plaidoyer déclenche chez le Ministre la promesse de soumettre le problème au Conseil des Ministres et de donner sa réponse dans une dizaine de jours. Un octroi de \$150,000 est accordé.

Le 3 mai, un premier versement de \$50,000 parvenait à la Communauté.

Le 25 mai, la Révérende Mère Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, supérieure de la Communauté et de l'Hôtel-Dieu de Roberval, Mère Marie-de-Jésus, directrice de l'hôpital d'Alma, Soeur Ste-Cécile, Dépositaire à Roberval, le député du Comté, le Dr Antonio Auger, le Bureau Consultatif et le curé d'Alma, le Chanoine Ludger Gauthier, plaident auprès du Premier Ministre, l'Honorable Maurice Duplessis, en faveur d'un octroi, afin d'éponger le déficit de la construction qui se gonfle dangereusement. Une promesse leur est faite d'un octroi de \$350,000.

En l'absence de tout *“Arrêté en Conseil”*, la même délégation se présente le 30 juillet devant le Premier Ministre. La demande d'une nouvelle émission, dont le gouvernement se chargerait des intérêts et que nous rembourserions à mesure de nos *“capacités”*, reçoit la réponse suivante: *“Il n'y a pas à y songer. Faites tout ce que vous pourrez... et si vous ne pouvez absolument pas l'achever, nous reprendrons la bâtisse; nous avons un bon montant d'investi.”*²

(1) Journal de la Communauté, Vol. 51-58 Page 33.

(2) Journal de la Communauté, Vol. 51-58 Page 34.

Cette dernière démarche clôt les "pèlerinages" à Québec, du moins pour la première étape de la construction. Difficiles, longs, pénibles même, furent tous ces plaidoyers auxquels ont participé les autorités religieuses, municipales, civiles et, d'une façon si constante, persuasive parfois, du député du comté, le Dr Antonio Auger. Ils avaient permis de recevoir des octrois pour un grand total de \$1,300,000.

B) LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le "*Programme National de Santé*", amorcé en 1948 par le premier Ministre du Canada, l'Honorable Mackenzie King, est officiellement défini à la Conférence Fédérale-Provinciale de 1950. Une entente survient. Le gouvernement fédéral offre des subventions aux provinces dans les domaines suivants: Hygiène Publique, Maladies mentales, Constructions d'hôpitaux, etc, etc... A chacun de ces secteurs correspond un "*arrêté ministériel fédéral*" accordant des octrois statutaires.

La direction de l'hôpital d'Alma voulut s'en prévaloir. Par l'entremise du député du Comté au fédéral, Mtre André Gauthier, la recherche de tels octrois s'amorce dès les débuts de 1952. Lors du lancement de la campagne de souscription publique, le 3 novembre 1953, Mtre André Gauthier pouvait déclarer que, par ses démarches auprès du "*Ministère Fédéral de la Santé et du Bien-Etre social*", des octrois statutaires divers au montant de \$183,873 parviendront bientôt à l'hôpital.

Au cours des années subséquentes, selon l'accroissement de l'hôpital, ces octrois statutaires lui parviennent. En 1960, elles totaliseront \$343,963.

II- LES "EMPRUNTS DE LA COMMUNAUTÉ"

De la chancellerie de l'évêché de Chicoutimi doit parvenir bientôt l'"*Indult*" de la Sacré Congrégation des Religieux à Rome, permettant la fondation d'un hôpital et d'une maison religieuse à Alma, par le monastère de Roberval, accompagné de "*pouvoirs d'emprunt*" sous la responsabilité de la nouvelle Communauté.

Le 12 mai 1952, le Chapitre capitulaire de Roberval établissait à deux millions et demi (\$2,500,000) de dollars l'emprunt que devra contracter l'hôpital d'Alma. Le lendemain, l'Union Régionale des Caisses Populaires Diocésaines était choisie comme mandataire d'une première émission d'obligations au montant de huit cent mille (\$800,000) dollars divisée en deux tranches distinctes, l'une de deux cent trente mille (\$230,000) dollars à 4%, remboursable chaque année, en parts égales, du 2 juillet 1953 au 2 juillet 1962, et l'autre de cinq cent soixante-dix mille (\$570,000) dollars, remboursable le 2 juillet 1962 seulement. Deux maisons de courtage, l'une de Québec, J.T. Gendron Inc., l'autre de Montréal, Davice Hannaford, se joignent à l'A.C.P.D. pour en promouvoir la vente.

Le 2 juin 1952, la permission d'un tel emprunt est demandée à l'Évêque de Chicoutimi avant qu'il soit inclus dans l'acte de Fiducie en préparation¹.

Le 25 juin, Mgr Georges Melançon adresse à la Communauté les "*rescrits*" des pouvoirs spéciaux attribués par l'Indult de la Sacré Congrégation des Religieux de Rome et la permission de contracter, au nom de l'hôpital d'Alma, l'emprunt demandé².

1953 oblige la Communauté de Roberval à contracter un nouvel emprunt.

Devant l'urgence de procéder à la continuation des travaux et d'en honorer les coûts, une rencontre avec le Bureau Consultatif de l'hôpital d'Alma s'impose. Une assemblée est prévue pour le 19 août. Une évaluation complète des états financiers, des travaux qui restent à effectuer, et de la mise en opération de l'hôpital, tous deux sources de dépenses accrues, conduit tous ces conseillers à décréter, "*avec enthousiasme*", signale la narratrice du Journal de la Communauté, qu'une "*série*" d'obligations, 1ère hypothèque, au montant de neuf cent cinquante mille (\$950,000) dollars soit émises sous la responsabilité de la Communauté de l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi d'Alma, afin de rembourser le capital et les intérêts encourus à date.

(1) Mère Marie-de-Jésus à Mgr G. Melançon, Lettre du 2 juin 1952.

(2) Mgr Georges Melançon à Mère-de-Jésus, Lettre du 25 juin 1952.

Comme précédemment, cet emprunt doit obtenir le "*Nihil Obstat*" de l'évêque du diocèse. Le jour même, une rencontre avec Mgr Georges Melançon est cédulée pour sept heures du soir. Avec sa courtoisie coutumière, l'évêque reçoit la délégation, comprend qu'il faut "*aller de l'avant*", approuve "*les modalités de la finance*" et "*permet l'emprunt*". Tous les actes préliminaires à cette émission se déroulent promptement et l'acte de Fiducie est signé à Saint-Jérôme, le 20 octobre 1953.

Le 8 septembre 1954, il appert que survient une reconversion de ces deux emprunts. Tous deux sont refondus en un seul, au montant de deux millions cinq cent mille (\$2,500,000) dollars.

III- UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Les octrois gouvernementaux, les subventions promises des industries, les emprunts contractés par la Communauté ne parviennent pas à éponger totalement les déboursés qu'exigent la construction, l'équipement et le fonctionnement de l'hôpital du Christ-Roi d'Alma. Les autorités religieuses et civiles voient dans une souscription publique la solution d'une telle insuffisance. Un comité d'honneur¹ et un comité exécutif² sont mis sur pieds.

Le 3 novembre 1953, en la salle Monaco de l'Hôtel-Royal d'Alma, une nombreuse assistance, entourée des autorités religieuses et civiles d'Alma, et de toutes les Municipalités environnantes, écoute l'appel en faveur de cette souscription que lui font la Révérende Mère Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Roberval, Mère Marie-de-Jésus, directrice de l'hôpital d'Alma, le Chanoine Ludger Gauthier, le Dr Antonio Auger, le maire Paul Levasseur et le président de la campagne, M. Paul-Emile Harvey.

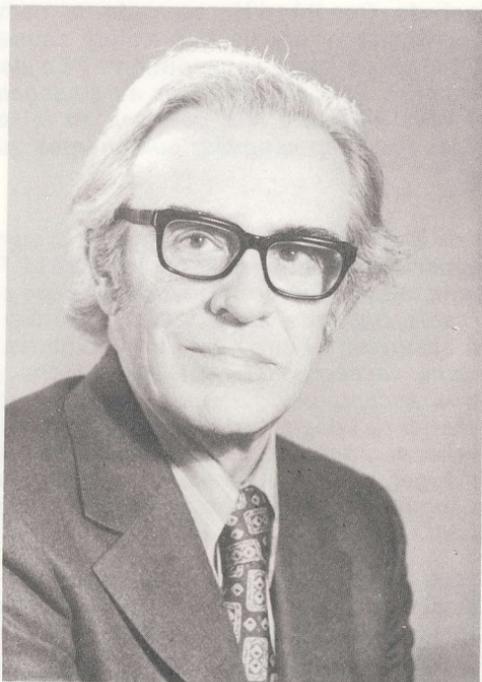
"Si le Monastère de Roberval a accepté de fonder l'hôpital d'Alma, déclare la Révérende Mère Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus", c'est "par obéissance à l'autorité religieuse du diocèse" et "avec la certitude de pouvoir compter sur la sympathie et la compréhension de la population". "La communauté a atteint les limites de la prudence dans ses dépenses". Cet appel à la participation du public, tous les autres orateurs y font écho.

(1) Composé de trente membres (30) sous la présidence du Chanoine Ludger Gauthier.

(2) Président: M. Paul-Emile Harvey; Vice-présidents: MM. Paul Levasseur et Camil Lavoie; Secrétaire: M. Omer Bernier; Trésorier: M. J.-Gérard Sénéchal; Auditeur: M. J.-Roméo Jobin.

L'éditorialiste du Journal "Le Lac-St-Jean", M. Rosaire Pelletier, le 5 novembre, relate cet événement en ces termes: "Les progrès constants de la science médicale obligent nos hôpitaux à moderniser continuellement leur organisation afin de répondre aux exigences actuelles. Nous serons bien pourvus. Le gouvernement provincial a fait sa large part, le gouvernement fédéral a versé les octrois statutaires. La Communauté religieuse, à elle seule, doit absorber un montant très considérable, elle ne peut faire davantage. "Songez, disait-elle, qu'il faudra qu'une génération passe avant que notre dette soit éteinte". C'est l'hôpital de tout le monde dans la région du Lac-St-Jean. Dès lors, c'est un devoir pour nous de l'aider... que chacun nous fassions notre part lorsqu'on nous tendra la main."¹

Lors d'une conférence de presse convoquée à l'hôpital, le 9 novembre, les représentants de la presse locale et québécoise, ainsi que la population, apprennent que la campagne de souscription, dont l'objectif est fixé à cinq cent mille (\$500,000) dollars, débutera le 23 novembre pour se terminer le 12 décembre.



Paul-Émile Harvey

(1) Rosaire Pelletier, Editorial Le Lac-St-Jean, 5 novembre 1953.

M. Paul-Emile Harvey, président de la campagne et président du Bureau Consultatif, rappelle les différentes subventions reçues, la dette que la communauté s'est imposée, couvrant, les unes et les autres, en partie seulement, le coût de la construction et de l'équipement, et signale que l'hôpital doit assurer son fonctionnement et honorer sa dette. *"Le but ultime de cette souscription, précise-t-il, est de permettre à la direction de ne pas se trouver dans la triste obligation de réhausser davantage le coût d'hospitalisation des malades déjà si élevé, contre lequel la population s'insurge avec une certaine raison et qui aliène dangereusement tant de familles de la région. C'est pour notre hôpital, pour notre famille et pour les nôtres que cette souscription est lancée."*

Aux activités des "Bénévoles", chargés de recueillir les souscriptions dans toutes les paroisses du Lac-St-Jean, précèdent des causeries radiophoniques au poste C.F.G.T. d'Alma, diffusant dans tous les foyers les précieux avantages qu'apporte un hôpital régional.

Le président du Comité d'Honneur de la campagne, M. le Chanoine Ludger Gauthier, lors de la première causerie, établit de nouveau le but précis de cette souscription: *"En donnant à cette oeuvre de Miséricorde, vous contribuerez au soulagement financier des malades et vous aiderez à leur guérison en faisant disparaître l'inquiétude qui les ronge en songeant aux charges qui vont tomber sur leurs épaules."*

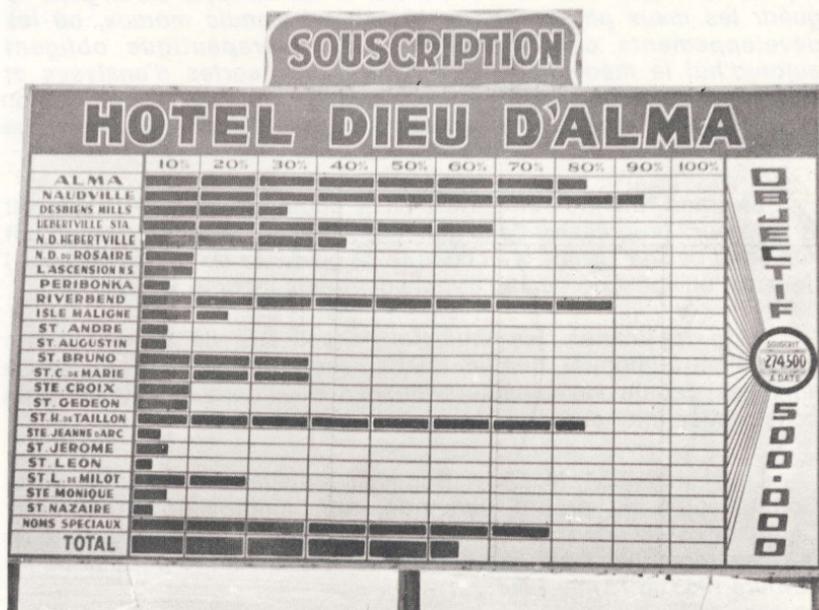
Le Progrès du Saguenay du 16 novembre 1953, en marge de cette souscription, rappelle les propos tenus par le maire M. Paul Levasseur lors d'une causerie radiophonique: *"Quand toute une population rêve d'améliorer la santé publique d'une région, ce rêve mérite d'être réalisé".* Aussi assure-t-il la direction de l'hôpital de son *"appui le plus complet dans l'accomplissement de la tâche sûrement très difficile que vous accomplirez. Depuis vingt ans, ajoutera-t-il, le besoin de cet hôpital se faisait sentir, toute la population en réalisait l'urgente nécessité, et grâce aux inlassables démarches du Chanoine Gauthier, du Dr Auger, de Mtre André Gauthier et de la Communauté des religieuses Augustines, ce rêve est aujourd'hui devenu réalité"*.

Sur les ondes de C.F.G.T., quelques jours plus tard, M. C.A. Locke, gérant général de Saguenay Power, appuie la campagne en ces termes: *"Il est des questions humanitaires auxquelles pas un citoyen digne de ce nom ne peut se soustraire, sans manquer sérieusement à son devoir. La campagne de souscription de l'hôpital compte parmi ces problèmes d'une importance vitale. Les motifs qui militent en*

(1) Le Soleil, 13 novembre 1953.

sa faveur sont multiples. Les citoyens d'Alma sont déjà familiers avec le nouveau panorama qu'ils ont sous les yeux depuis la construction récente de l'hôpital du Christ-Roi. Cet imposant immeuble n'a rien de luxueux, mais répond aux exigences de la profession médicale et aux données de la médecine et de l'hygiène. Son coût "impressionnant" exige au-delà des octrois gouvernementaux et des investissements de la Communauté des Augustines. La population doit y contribuer généreusement."¹

A ces voix déjà éloquentes et persuasives, s'ajoutent celles, non moins percutantes et sincères, des députés du comté, le Dr Antonio Auger et Mtre André Gauthier. L'un et l'autre savent rappeler que si "le traitement adéquat de la maladie n'est pas un luxe réservé à un petit nombre, mais doit être étendu à toute la population" (Mtre André Gauthier), il faut, pour y parvenir, un hôpital auquel sont assurés "un outillage perfectionné et un personnel compétent aux bénéfiques des malades" (Dr A. Auger). Pour soulager la dette contractée par la Communauté et ainsi diminuer le coût d'hospitalisation que les malades ont à absorber, le coût d'un lit étant alors évalué à \$10,000 et plus (Dr. A. Auger), les souscriptions du public deviennent une nécessité, "l'hôpital pour tous deviendra, par cette générosité, l'hôpital de tous et de chacun d'entre vous (Mtre André Gauthier)."



Souscription publique de 1953-1954

(1) Editorial Le Soleil, 8 janvier 1954.

Le 23 novembre, la campagne se met en branle. Les sollicitateurs bénévoles parcourent les Villes et Paroisses et sont accueillis avec enthousiasme. Un esprit de générosité et de charité anime la région. La Ville d'Alma souscrit cinquante mille (\$50,000) dollars. Quelques souscriptions personnelles de cinq mille (\$5,000) dollars parviennent au Comité. Celles des paroisses s'inscrivent elles aussi, à un rythme accéléré, sur l'immense thermomètre public où chaque jour la population peut en suivre les progrès.

Pour la période des Fêtes, l'on donne congé aux sollicitateurs. La souscription reprendra le 10 janvier 1954.

Au préalable, le 4 janvier, le Comité de la campagne, lors d'une réunion publique, rend un témoignage particulier de reconnaissance aux souscripteurs de cinq mille (\$5,000) dollars et plus. Le président du Comité d'Honneur, le Chanoine Ludger Gauthier décerne un "*Diplôme de Gouverneur de l'Hôpital*" aux plus généreux donateurs.

Le 8 janvier, un des éditorialistes du Soleil de Québec, M. Pierre Lemieux, sous le titre de "*Générosité digne d'éloge*", déclare que 70% de la souscription est assuré et que les promoteurs espèrent atteindre bientôt l'objectif. Car, précise-t-il, "*Le rôle de l'hôpital dépasse en valeur tout service public. Il est un foyer où, en plus de guérir les maux physiques, on soigne les ennuis moraux, où les développements contemporains de la thérapeutique obligent aujourd'hui le médecin à recourir à toutes sortes d'analyses et d'instruments pour en venir à un diagnostic précis.*" Ne croirait-on pas que ces paroles décrivent ce qui se passe de nos jours dans nos hôpitaux!

Le grand "*thermomètre*" de la place publique indique le 13 janvier la "*chaleur*" progressive de la générosité de la population, lequel fait "*un bond ce soir*" grâce à un chèque de quarante six milles (\$46,000) dollars d'un souscripteur qui a voulu demeurer inconnu du public.

A la mi-janvier, les Quartiers Généraux de la campagne s'installent à l'hôpital, que les quatre religieuses fondatrices sont à aménager depuis une semaine, pendant que les dernières étapes de la construction intérieure se poursuivent.

Le 31 mai 1954, M. Omer Bernier, l'indispensable secrétaire du Comité, qu'à sa propre demande, son employeur l'Aluminum Company of Canada Limited avait si aimablement prêté au Comité de la Campagne, livrait son premier rapport "*couvrant la période du 15 octobre 1953 au 15 mai 1954*".

Les fruits cumulatifs des souscriptions enregistrées à cette date sont "de \$320,532,52, ou 64.1% de l'objectif de \$500,000 établi". Près de 50% (\$152,765) ont déjà été perçus. De la liste des "6,000 familles que l'on projetait de solliciter, 3,500 familles ou entreprises commerciales furent visitées durant ces premiers sept mois de la campagne".

Les sollicitateurs dans toutes les paroisses des comtés du Lac-St-Jean, de Chicoutimi et de Roberval, ne cessent leurs démarches que pendant la période des Fêtes. Le 10 janvier 1955, ils reprennent leur bénévolat. Quoique moins actifs que l'année précédente, ils permettent au Comité exécutif de la campagne de déclarer, en décembre, une "entrée" des souscriptions qui s'inscrit à \$268,488.

Sporadiquement, au cours des années subséquentes, d'autres souscriptions surviennent, d'autres versements promis garnissent la "Caisse". En 1960, le palier des trois cent milles souscrit est atteint. Alors que le Comité, en 1969, décide de fermer les livres, \$378,382 lui sont parvenus, témoignant éloquentement de la générosité de la population envers son hôpital.

IV- SOUSCRIPTION DE L'ALUMINUM COMPANY OF AMERICA

Le notaire Aimé Fortin, maire d'Alma, adressait le 24 décembre 1947 une lettre au "Directeur de l'Aluminium d'Arvida", sollicitant une souscription en faveur de l'hôpital que l'on s'apprête à ériger à Alma et soulignant combien la population serait reconnaissante à la compagnie si elle accédait à une telle demande. Nous n'avons pu trouver aucune réponse à cette lettre.

Le 10 juillet 1952, Mère Marie-de-Jésus et son assistante, Mère Marie-du-St-Sacrement, se rendent à Montréal auprès du président de la compagnie, M. Powell, et du vice-président, M. P. Leman. L'entrevue leur est très favorable. Elles doivent cependant s'adresser à M. Lock, le gérant de l'aluminium à l'Ile-Maligne et à M. Dufour, son assistant.

Le 6 août 1952, pendant que se dresse la charpente de l'hôpital, un représentant de M. Lock vient s'enquérir auprès de Mère Marie-de-Jésus des développements, des besoins financiers de la communauté et laisse un "espoir que la demande antérieure soit prise en considération."¹

(1) Mère Marie-des-Sept-Douleurs, Journal de la Communauté, 6 août 1952.

L'on connaît la part active qu'ont déployé pendant la souscription la compagnie et M. Lock lui-même.

Les modalités de cette souscription sont l'objet d'une étude sérieuse. Le 7 avril 1954, les cadres supérieurs de l'Aluminum d'Arvida effectuent une visite de l'hôpital, rencontrent la directrice et son "*Bureau Consultatif*" et laissent entrevoir à la fois leur satisfaction et leur désir de contribuer au financement de l'hôpital.

Au cours des premiers mois de 1958, la compagnie finalise son projet d'une souscription "*qu'elle désire être ignoré du public*". Telle est la demande expresse qu'elle fait à la Rév. Mère Thérèse-de-l'Enfant-Jésus lorsque, le 13 juin 1958, elle lui apporte la nouvelle d'une souscription de cent mille (\$100,000) dollars et un premier versement de dix mille (\$10,000) dollars. En avril 1960, MM. Robert Davis et Maurice Paradis effectuent le 2e versement et réitèrent la même demande: "*à garder en secret*". Il en sera ainsi l'année suivante. Toutefois, le 25 juin 1962, lors du 4e versement, la compagnie, "*devant les accusations de ne rien faire pour l'hôpital*", autorise la Communauté de faire connaître sa participation au financement. L'année suivante, MM. Raymond Lanctot, Maurice Paradis et André Robert apportent eux-mêmes et officiellement le cinquième versement. La population est bien renseignée sur la générosité de la compagnie. Chaque année il en sera ainsi; le dernier versement de dix milles (\$10,000) dollars s'effectuera le 17 octobre 1968. Il servit à l'aménagement de l'unité coronarienne que, le 2 septembre 1969, l'hôpital inaugurerà.

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉVOLUTION

SECTION I

**ÉPOQUE DES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES
DE L'ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN**

CHAPITRE I

LES CHANOINESSES RÉGULIÈRES HOSPITALIÈRES DE L'ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN¹

Les origines canadiennes de ces "*Filles de la Miséricorde de Jésus*" (Constitution 1631) remontent au 4 mai 1639, alors que trois religieuses de l'Hôtel-Dieu de Dieppe quittent la France, sur le navire Saint-Joseph, pour venir à Québec fonder un Hôtel-Dieu. Elles abordent le 31 juillet à l'Île d'Orléans, alors inhabitée², et Québec le lendemain, après une traversée de trois mois. L'Hôtel-Dieu du Précieux Sang-de-Jésus de Québec, que la Comtesse D'Aiguillon, sa fondatrice, désire qu'il se nomme, inaugure en Nouvelle-France son oeuvre Hospitalière et Missionnaire.

"*Secourir le prochain en sa pauvreté et en ses malades*"... "*révéler la tendresse de Dieu aux hommes (et) donner un visage humain à l'Amour*,"³ tels sont l'esprit et la mission de ces religieuses Augustines. Rien n'a changé depuis.

De cette souche québécoise, naît en 1693, à Québec, l'Hôpital Général dévoué aux soins physiques et moraux des vieillards et invalides indigents. De ce monastère, essaimera, à Québec toujours, en 1873, l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur, dévoué aux malades, aux épileptiques et aux enfants trouvés⁴.

Dix ans plus tard, le 14 novembre 1883, sur les instances de Mgr Dominique Racine (1828-1888), premier évêque de Chicoutimi (1878-1888), le Chapitre Capitulaire de l'Hôpital Général de Québec acceptait "*la fondation de l'Hôpital de Marine*"⁵ à Chicoutimi, que le gouvernement Fédéral y construit. L'implantation d'un Hôtel-Dieu se réalise lorsque, "*à l'angélus du Midi, le 26 mai 1884*", aborde à Chicoutimi le vapeur "*Union*" d'où débarquent cinq religieuses Hospitalières pour y fonder la première institution hospitalière au Royaume du Saguenay.

(1) Désignées ainsi depuis 1936. Antérieurement: "*Hospitalières de la Miséricorde de Jésus*."

(2) Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716. Mères Juchereau et Duplessis, page 17. - 1939.

(3) Constitution de la Congrégation des Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'Ordre de Saint-Augustin. MDCLXVI (S.I. 1936) p. 2.

(4) de la Broquerie Fortier - Les Enfants trouvés en collectivité à Québec. Laval Médical Vol. 36 avril 1965, page 353.

(5) Norman Perron: L'oeuvre des Augustines de la Miséricorde de Jésus dans le diocèse de Chicoutimi. Évocations et Témoignages p. 218-219 - 1978.

L'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi, par la grâce de Dieu, l'effort constant, l'abnégation et le sacrifice continu de ces Augustines, qui y consacrent entièrement leur vie, s'épanouit et s'amplifie au rythme des nécessités médicales et sociales de la population et à celui du développement économique de la région.

Les mêmes causes provoquent la naissance, dans la région du Lac Saint-Jean, de l'Hôtel-Dieu de Saint-Michel de Roberval, dont les six fondatrices sont issues du monastère de Chicoutimi. Malades et vieillards sont les bénéficiaires de leur dévouement et de leur amour. Dès le 21 mai 1918, vingt-cinq lits sont à leur disposition. Très rapidement, il faut songer à dilater les murs. En 1926 se réalise un premier agrandissement qui permet l'organisation générale des services médicaux et de doubler sa capacité première. La construction du Sanatorium en 1937 apporte à l'hôpital lui-même d'importants changements et une croissance rapide. Dès le 14 juillet 1938, le sanatorium pour tuberculeux entreprend son oeuvre. Trois ans plus tard, le monastère administre un hôpital-sanatorium de 430 lits dont 360 pour le traitement de la tuberculose.

Le Chapitre de l'Hôtel-Dieu Saint-Michel de Roberval accepte en mai 1951 d'assumer la responsabilité de la direction d'un nouvel Hôpital et d'un monastère en la Ville d'Alma. C'est de cette mémorable fondation et de son évolution remarquable que nous décrivons l'histoire à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire.

Du Monastère Notre-Dame-Auxiliatrice de Chicoutimi naîtra, en 1955, les Hôtel-Dieu de Dolbeau et de Jonquière.

D'autres Monastères, d'autres Hôtel-Dieu s'étaient, au préalable, fondés dans la province de Québec: Lévis (1892), Gaspé (1926), Saint-Georges de Beauce (1949), Gaspé (Sanatorium - 1950).

Tous ces monastères, le 5 mai 1957, obtenaient de la Sacrée Congrégation des Religieux à Rome, l'autorisation de se constituer en "*Fédération des Monastères des Chanoinesses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'ordre de Saint-Augustin au Canada.*"⁽¹⁾ Les treize monastères, tous dans la province de Québec, en devenaient les "*Membres actuels*". Chacun d'eux conservait ou acquérait leur "*Autonomie propre*" (art. 3, par. 2), tout en "*entretenant des relations fraternelles fréquentes entre eux*" (art. 4, par. 3.). Toutefois, certaines "*Affaires*" étaient réservées au Chapitre Général, telles "*déterminer le montant des dépenses, des aliénations, des emprunts ou autres obligations à contracter, pour lesquelles les monastères devront obtenir l'autorisation du Conseil de la Fédération*" (chap. I sec. VII Art. 37 V.6e).

(1) Décret No 09168/54. Donné à Rome le 5 mars 1957, Valerius Card. Valeri, Préfet.

Le Monastère de l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi d'Alma, suite à ce décret, procède à la constitution d'un Chapitre communautaire autonome et à une corporation¹ à qui revient maintenant de diriger seule l'hôpital.

LES OBÉDIENCES

En octobre 1953, Mère Marie-de-Jésus, supérieure de la communauté de Roberval, reçoit une nouvelle obédience, celle de diriger les destinées du futur hôpital que l'on s'apprête à ériger à Alma. Le Chapitre lui adjoint comme assistante, Soeur Marie-des-Sept-Douleurs. L'on connaît les activités qu'elles déploieront depuis l'acceptation, en mai 1951, de fonder ce nouvel hôpital. L'on admirera, sans doute, l'immense courage et dévouement qu'elles apportèrent à le réaliser sur des bases solides, professionnelles, médicales et sociales.

Le 4 janvier 1954, le Chapitre du Monastère Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de Roberval leur adjoignait six autres religieuses. Si ces dernières reçoivent alors leur obédience, deux d'entre elles seulement accompagneront la directrice et son assistante, le 7 janvier, lorsqu'elles se rendront à Alma pour prendre possession de leur nouvelle demeure, y fonder un hôpital et un nouveau monastère de leur "Ordre".

A soeur Sainte-Marthe est confiée la tâche de la buanderie et de la lingerie; à Soeur Sainte-Louise, le soin de la sacristie et du réfectoire de la Communauté.

Ces quatre religieuses fondatrices verront en outre à procéder à l'aménagement de l'hôpital et à en assurer le fonctionnement le moment venu. A elles, s'ajouteront Soeur Saint-Laurent, comme officière de la cuisine et de la cafétéria, Soeur Marie-du-Christ-Roi, en avril 1955, comme archiviste, et Soeur Marie-de-la-Miséricorde, en mars 1955, comme officière de la Chirurgie. Ces deux dernières iront parfaire leurs connaissances dans leurs disciplines respectives, pour être ensuite attachées à l'hôpital d'Alma.

D'autres obédiences, issues du Chapitre de Roberval, suivront au rythme des besoins immédiats des activités hospitalières, jusqu'à ce qu'en mai 1957 le monastère d'Alma devienne autonome.

Les préparatifs du départ se déclenchent. Les caisses et valises s'amoncellent, car chacune de leurs compagnes désirent qu'elles ne manquent de rien.

(1) Corporation des Chanoinesses Hospitalières de Saint-Augustin d'Alma Inc. (1957-1960), page 89.

Les adieux de la Communauté de Roberval aux fondatrices de l'hôpital d'Alma, le matin du 7 janvier 1954, sont empreints de tristesses et de jubilations tout à la fois. Tristesses de les voir toutes quatre les quitter; jubilations de savoir qu'elles vont réaliser, à quelques lieux de leur ancien monastère, une oeuvre semblable à la leur et auquel elle consacreront, comme elles l'ont fait à Roberval, toutes leurs capacités humaines, leur intelligence et leur dévouement aux soins des malades.

CHAPITRE II

PRÉPARATIFS PRÉ-OPÉRATIONNELS

Accompagnées de la supérieure de Roberval, la Révérende Mère Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, et de son assistante, la Mère Saint-Eugène, les quatre fondatrices quittent le monastère de Roberval le 7 janvier 1954 à 9:00 heures. Trois heures plus tard, à travers une tempête de neige abondante et des difficultés de circulation inhérentes, bien connues dans la région, elles franchissent le seuil de leur nouveau domicile.

Après quelques civilités d'usage auprès de l'entrepreneur et des ouvriers en pleines activités, elles se dirigent au quatrième étage où sera située leur Communauté. Les cellules sont prêtes, une installation sommaire s'effectue. Un "*Oratoire*" est rapidement aménagé et toutes y viennent remercier le Seigneur et lui offrir leur entier dévouement à l'oeuvre qu'elles inaugurent aujourd'hui. Une visite de l'hôpital et de la résidence du personnel les remet dans la réalité de l'immense travail qui les attend, avant que leur hôpital ne puisse recevoir ses premiers malades. C'est ce dont l'on cause, avec une certaine appréhension, mais aussi avec une rassurante confiance en la Providence, lors de la première veillée dans ces premiers locaux de la Communauté encombrés de caisses et de valises. Dans le secret de leur cellule respective, chacune laisse surgir dans son âme des pensées diverses, connues de Dieu seul, que le sommeil enfin recouvre et annule.

Le lendemain le réveil se fait tôt. Une première messe dans cet "*Oratoire*" improvisé a lieu, suivie de sa bénédiction. A 10:00 heures, le départ pour Roberval de leur supérieure et de son assistante laisse dans l'âme de ces fondatrices nouvelles une profonde tristesse, réprimée sans doute, mais quand même d'une acuité toute humaine. Le déballage des caisses et valises sont sources de surprises, de joies et de larmes, vite taries, et de reconnaissance envers leurs compagnes de Roberval qui n'ont pas manqué l'occasion de leur témoigner leur estime en y insérant quantités de "*douceurs*" et de colifichets dont l'esprit inventif de l'âme féminine a le secret. Les "*cellules*" et tous les lieux du monastère regorgent de colis disséminés dans un beau désordre que l'on parviendra le lendemain à corriger.

Un témoignage d'accueil fort délicat leur est réservé, lorsque des gerbes de fleurs viennent orner leurs nouveaux appartements le 9 janvier. C'est le premier hommage de Mme Isidore Barrette, fleuriste d'Alma. En plusieurs occasions, elle récidivera.

La recherche d'un personnel débute. Quinze personnes se présentent à l'embauchage dès le 9. Quelques jours plus tard, le 13, c'est un groupe de quarante qui se présente, parmi lesquels de nombreux pères de famille en chômage depuis des mois. Un personnel futur se sélectionne.

Sous un froid de 48°F sous zéro, l'on reçoit le 11 janvier "*un char de marchandises venant de Toronto*". Bureaux, tables, armoires métalliques, etc., etc., meublent temporairement ou définitivement les appartements qui leur sont destinés.

La literie devient l'une des premières préoccupations. Le 13 janvier, une couturière est engagée: draps et alèzes se confectionnent. Lorsque le 20 janvier, les dames de l'Association "*Les Fermières*" délèguent ses meilleures couturières, plus de quatre vingt dix draps sont confectionnés dans la seule journée. Chaque mercredi, il en sera ainsi. La Compagnie Singer envoie, le 27 janvier, ses couturières qui confectionnent cent cinquante cinq draps.

La cuisine se meuble le 13 janvier. Les armoires métalliques des salles d'opérations apparaissent le même jour. Cinq jours plus tard, les ascenseurs Otis prennent place dans leurs cages. Les appareils téléphoniques et le télévoix des chambres sont en voie d'installation. Les chariots chauffants arrivent le 21 janvier. La commande de l'ameublement des chambres se finalise le 26 janvier.

Février voit quelques membres du personnel opérer dans leur domaine respectif. Au milieu du mois, apparaissent les commis-voyageurs. Les achats s'effectuent. La batterie de cuisine est choisie dès le 17 février.

Le 20 février, les chambres du 3ième étage, qui ébergeront les cas de chirurgie, et celles du 2ième étage, attribuées à la Pédiatrie, sont prêtes à recevoir l'ameublement. Le 3 mars, le 1er est dans la même situation. Mais tous trois attendent la Menuiserie qui "*doit arriver et qui n'arrivera pas*". Elle n'arrivera que le 17 mars et ses spécialistes entreprendront les travaux dans tous les départements à la fois.

L'ameublement des chambres arrive le 8 mars. Le lendemain, pendant que jonchent sur plusieurs parquets cent caisses de vaisselle, la Buanderie se met en marche.

"La grosse besogne d'installation va commencer pour nous",
écrit la narratrice du journal de la Communauté.



Hôtel-Dieu d'Alma - 1954

Le monastère de l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi d'Alma accueillait le 23 janvier, Soeur Saint-Laurent. Le 17 mars, c'est au tour de Soeur Marie-du-Christ-Roi, à qui est dévolu le service des Archives, et Soeur Marie-de-la-Miséricorde, auquel est destiné le département de la chirurgie, de rejoindre leurs compagnes et de procéder avec elles à l'organisation de l'hôpital.

Tout est prêt en chirurgie le 25 mars.

Le 2 avril, grande consternation. Les trente-neuf tables de chevets qui arrivent sont en très mauvais état. On doit les retourner. Et qui plus est, *"quarante portes sont mal faites"*.

Le 4 avril, c'est au tour de la pédiatrie au 2ième étage, la stérilisation centrale et le laboratoire, tous deux au *"rez-de-chaussée"*, de voir se terminer les travaux de menuiserie.

L'on attend toujours les lits.

Le 8 avril, dans l'attente de l'arrivée de la technicienne médicale en laboratoire, Mlle Alice-Hermance Plourde, Soeur Marie-Emmanuel de Roberval procède à l'installation du laboratoire. Le 25 avril, elle retournera à Roberval. Mlle Plourde en assumera la direction le jour même. C'est ce même jour que les départements reçoivent leur désignation. Au 1er étage, la Maternité reçoit le nom de département "Notre-Dame"; la Chirurgie, au 2ième étage, celui de "Sacré-Coeur"; la Médecine, au 3ième étage, celui de "Saint-Joseph"; la Pédiatrie, au 2ième étage, celui "d'Ange-Gardien"; et la Pouponnière, au 1er étage, celui de l'"Enfant-Jésus".

Le Jeudi Saint, 15 avril, les bancs de la chapelle, située au 3ième étage, lui parviennent. Elle devient trois jours plus tard, pour la première fois, le théâtre des grandes cérémonies de Pâques.

On entrevoit pour bientôt l'ouverture de l'hôpital. A Roberval, de nouvelles obédiences sont prononcées. Une huitième et une neuvième religieuses quittent le 21 avril le monastère de Roberval: Soeur Marie-de-la-Trinité dirigera le département de la Maternité, et Soeur Saint-Louis-de-Gonzague celui de la Chirurgie et de la salle d'opérations.

Le 3 mai, une première livraison de vingt-cinq (25) lits parvient enfin à destination, suivie cinq jours plus tard, d'une seconde. Le département Notre-Dame, au premier étage, peut recevoir ses trente-quatre lits. Faute d'un personnel suffisant, il sera le seul utilisé lors de l'ouverture prévue pour le dix.

Si dès le 6 mai une consultation en chirurgie avait lieu, le premier malade hospitalisé le fut le 9 mai. Madame Juliette Boily Brassard, de St-Jérôme, est admise d'urgence au bloc obstétrical, car elle doit subir une césarienne après un long "travail" à domicile arrêté depuis quelques heures. Hélas, son nouveau-né décèdera peu après sa naissance. Le soir, la chirurgie procède à une appendicectomie.

Lundi, le 10 mai, l'ouverture officielle de l'hôpital se déroule.

CHAPITRE III

LE BUREAU MÉDICAL¹

A une convocation de la directrice générale, Mère Marie-de-Jésus, vingt-cinq médecins de la région se réunissent le 7 mai 1954 à la salle de réunion de la Communauté, dans le but de constituer un Bureau Médical.

Après les mots de bienvenue de la directrice et l'expression de sa certitude d'une "*étroite collaboration de leur part*", afin de réaliser à l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi d'Alma "*le meilleur hôpital de la région*", le Dr Antonio Auger, le doyen d'entre eux, à qui l'on doit une si large part dans cette création, remercie la directrice de ses paroles élogieuses à l'adresse de tous ses confrères et sollicite d'eux une coopération de tous les instants.

L'élection du premier exécutif porte à la présidence le Dr Antonio Auger; au Dr Fernand Lamy est dévolue la vice-présidence, et la tâche de secrétaire, cheville ouvrière de tout Comité, au Dr Gérard Girard. Ne se serait-il pas placé, sans arrière-pensée sans doute, dans le champ de vision d'une telle nomination, puisque peu après son arrivée à Alma, le 27 mars, il voulût, avec son compagnon d'études et grand ami, le Dr André Michaud, rédiger un premier projet d'une constitution pour le Bureau Médical?

Tous deux avaient vécu à l'Hôtel-Dieu de Québec, durant leurs années de spécialisation en chirurgie, sous une constitution d'un Bureau Médical établie par l'Association des Bureaux Médicaux de la Province de Québec mais appropriée aux structures administratives de l'Hôtel-Dieu de Québec, et avaient participé à son application dans les différentes situations de la vie médicale hospitalière. Ils purent donc présenter, dès le 7 mai, un projet de constitution conforme aux règles déjà suivies dans les autres hôpitaux de la Province. Il subira par la suite une étude en Comité et une rédaction nouvelle, suivie d'une approbation par le Bureau Médical. Périodiquement, au cours des années subséquentes, elle subira des révisions partielles, jusqu'à ce que surviennent les grandes transformations hospitalières apportées par la loi des Hôpitaux (1962) et ses règlements (1969).

(1) Le Conseil des Médecins et Dentistes, 1971.

Deux Comités fondamentaux sont constitués dès le 7 mai: le Comité Conjoint et le Comité des Dossiers. Le premier est composé de quatre représentantes de la Communauté et de quatre médecins du Bureau Médical; le second comprend cinq médecins nommés par le Bureau auquel se joint l'Archiviste.

Ce "*Bureau*" groupe tous les médecins de Médecine générale de la région dont sept désirent, pour le moment du moins, n'être que "*Médecins visiteurs*", c'est-à-dire avec privilège d'hospitalisation de leur clientèle, sans grande participation à la vie des Comités, vu leur éloignement géographique du milieu hospitalier, et dont quinze optent pour s'intégrer dans le processus médico-administratif du "*Bureau*", sous le titre de "*Médecin Régulier*", actif non seulement auprès de leurs malades hospitalisés, mais aussi, dans une gratuité totale, au sein des Comités d'études et de contrôle que le Bureau Médical se donne. A ce dernier groupe s'intègrent les deux seuls médecins spécialisés, jusqu'alors résidents à Alma, tous deux chirurgiens reconnus "*Fellow*" du Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada, les Drs Gérard Girard et André Michaud.

A ce personnel "*Régulier et Visiteur*" viennent se joindre, dès le début, cinq consultants spécialistes, de Québec, Montréal, ou Roberval, représentant les disciplines médicales suivantes: l'Orthopédie, la Cardiologie et la Médecine Interne, la Radiologie, l'Anatomo-pathologie et l'Oto-Rhino-Laryngologie et l'Ophtalmologie. L'Hôtel-Dieu du Christ-Roi d'Alma possède donc un Corps Médical adéquatement pourvu pour répondre à une pratique médicale moderne.

Toutefois, le Bureau Médical s'emploiera-t-il, pendant plusieurs années, à s'adjuger des spécialistes non itinérants.

Certaines modalités de pratique médicale intra-hospitalière se dessinent au cours des premiers mois, dont le Bureau doit se préoccuper. L'attribution de certaines responsabilités médicales exclusives est sujette à controverses au sein du Bureau. Lentement, l'on a à acquérir un esprit médical de groupe, un collectivisme intra-hospitalier dans lequel, à une responsabilité professionnelle personnelle, s'ajoute une responsabilité juridique partagée avec l'hôpital comme entité globale. Un tel esprit s'est façonné au cours des mois qui ont suivi le début des activités.

Le rythme des réunions du "*Bureau*" est mensuel. A chacune d'elles sont étudiés les décès du mois précédent: l'on en scrute les causes, l'on s'interroge sur les résultats différents qui seraient survenus en présence d'une thérapeutique autre. Un tel contrôle, un

tel examen de conscience public, "*devant ses pairs*", est source pour tous d'un enseignement continu, d'une mise à jour de ses connaissances et expériences médicales.

Les membres du Comité des Dossiers en surveillent la teneur quantitative et qualitative: passé pathologique du malade; histoire de la maladie présente, examen clinique, tests de laboratoire, le diagnostic, la thérapeutique employée et les résultats évolutifs obtenus. Ce contrôle, cette appréciation, conduit parfois à exiger du médecin traitant une justification précise de ses actes, voire même à une amélioration dans sa façon d'agir dans l'avenir.

A chaque réunion du Bureau, les statistiques du mois précédent lui sont fournies et une analyse s'en suit. C'est ainsi que lors de la 3^{ème} réunion, le 10 août 1954, l'on apprend que depuis le début de l'hôpital, il y a 3 mois, sept cent quatre-vingt-trois (783) malades furent hospitalisés dont deux cent quarante-trois (243) en Médecine, deux cent quatre-vingt-dix (290) en Chirurgie et cent-cinquante (150) en Obstétrique.

La Constitution et les règlements de ses activités intrahospitalière sont adoptés le 13 octobre, lors de la cinquième réunion.

A la première assemblée générale annuelle, le 15 décembre, à l'étude de décès du mois précédent, succèdent la présentation des rapports annuels des trois comités déjà formés et l'élection des nouveaux officiers de l'exécutif pour l'année 1955.

Sous la présidence du Dr Fernand Lamy et la vice-présidence du Dr Rémi Aubé, certains événements nouveaux rejoignent les membres du Bureau.

Plusieurs d'entre eux, en janvier, participent à la fondation, à Roberval, de la "*Société Médicale du Lac-St-Jean-Roberval*". Cette association est un lieu de rencontres professionnelles et sociales où conférences et discussions font office de cours de perfectionnement. En mai, le Bureau est informé qu'un des leurs, le Dr Louis-Georges Bergeron, a été nommé par la haute direction hospitalière "*Directeur Médical à temps partiel*". Il reçoit du titulaire un exposé de ses fonctions. Il désire qu'entre lui-même, l'Administration et le Bureau Médical règne une étroite collaboration. La coordination des actes médicaux, para-médicaux et administratifs est sa principale fonction, à laquelle se greffe celle d'une incitation, auprès des membres du Bureau et des Comités, à s'acquitter des responsabilités médico-administratives qui les concernent en toute première instance. C'était

toute une nouveauté à laquelle tous eurent à s'habituer. Pendant deux ans, le Dr L.G. Bergeron s'acquitta de cette tâche à la fois délicate et nécessaire. En mai 1957, il retournait à la pratique médicale.

Dans le domaine du contrôle et de l'appréciation des activités médicales et administratives, de l'équipement et des moyens de sécurité publique de l'hôpital dans son ensemble, un organisme mixte Etats-Unis-Canada, le "*Joint Commission on Accreditation of Hospitals*", délègue le 31 mai un médecin enquêteur de son choix. Le Dr Jean-Jacques Laurier effectue ce jour-là la visite des lieux et rencontre l'Administration et le Bureau Médical en réunions spéciales. A ce dernier, s'il se montre satisfait dans l'ensemble du travail professionnel accompli, il croit devoir attirer l'attention sur la lenteur avec laquelle les dossiers reçoivent un point final et rejoignent les Archives. "*Nous retrouvons partout le même mal*", ajoute-t-il. Il met en garde, en outre, contre la tendance qui semble exister de diriger l'hôpital vers une entité pour chroniques, alors qu'il est un hôpital général. Lorsqu'en septembre, la "*Joint Commission*" accorde à l'hôpital un "*Agrément Provisoire*" pour un an, vingt-six (26) recommandations d'amélioration, couvrant tous les domaines de l'hôpital, devront être réalisées si l'on veut que cet "*Agrément*" soit conservé ou devienne "*permanent*", c'est-à-dire d'une durée de trois ans, comme pour tout autre milieu hospitalier agréé. Un second agrément provisoire est acquis en 1956. En 1957, "*l'Agrément Permanent*" est obtenu. Il est conservé depuis.

Le 14 décembre 1955, lors de son assemblée générale annuelle, le Bureau siège pour la première fois dans la Bibliothèque Médicale terminée deux jours plus tôt. Cette deuxième assemblée a le même "*Ordre du Jour*" que la précédente: rapports des comités, renomination des membres du Bureau et élection des officiers de son exécutif¹.

Le personnel médical se multiplie. Dès janvier 1956, le Dr Benoit Morin, spécialiste en otho-rhino-laryngologie et ophtamologie, prend rang parmi les spécialistes de la maison. De nombreuses consultations attendaient pour le 11 janvier. Le lendemain, il inaugure sa salle d'opération. Il rejoint certains de ses confrères au sein du comité des dossiers et est nommé Chef du service d'O.R.L.. Quatre médecins de médecine générale rejoignent le corps médical: les Drs Paul Lindsay et Louis Côté en février, et les Drs Dupont et Brassard en juin. Le 1er août, le Dr Raymond Larouche est de retour à Alma, après quatre années d'études de spécialisation en Médecine Interne. Le département de Médecine lui est confié.

(1) Président Dr Rémi Aubé, Vice-président Dr André Michaud, Secrétaire Dr Robert Dubé.

Certaines médications, en obstétrique notamment, sont l'objet d'une étude approfondie. Certaines d'entre elles disparaissent, d'autres sont employées sous surveillance plus étroite ou prescrites après consultation. La médication de nuit reçoit, elle aussi, des considérations constructives.

L'important problème de la construction d'une école d'infirmières conduit la directrice, Mère Marie-de-Jésus, le 11 avril, à consulter par lettre le Bureau Médical. Le corps Médical serait-il "*en faveur*" et y prendrait-il "*la responsabilité de l'enseignement médical*"? Telle est la teneur de cette correspondance. Dans le même esprit de "*coopération*" que leur avait demandé leur insigne doyen, le Dr Antonio Auger, lors de la première réunion du "*Bureau*" le 7 mai 1954, et dont ils avaient fait preuve déjà, les membres du Bureau, avec spontanéité et enthousiasme, se réjouissent de cette fondation et assurent la directrice qu'elle trouvera parmi eux les professeurs dont l'école aura besoin. Dans un souci de sécurité envers les malades, ils croient devoir ajouter "*qu'aucune charge responsable soit attribuée aux élèves pendant leur stage d'études.*"

La recherche d'une concordance entre le diagnostic clinique et le diagnostic anatomique incite le Bureau Médical à se doter d'un "*comité des tissus*" le 12 septembre. Les Drs G. Girard et A. Michaud, chirurgiens, le Dr Raymond Larouche, chef des services de médecine, le médecin pathologiste itinérant, le Dr Paul-Emile Laurin, et le Dr Ls.-Georges Bergeron, le directeur médical, en font partie.

Une compilation des statistiques médicales depuis le début est présentée au Bureau Médical lors de sa 3ième assemblée annuelle, le 12 décembre 1956. Révélant le rythme accéléré qu'a dû épouser l'hôpital pendant ses premiers trente-et-un mois d'existence, ces chiffres démontrent au lecteur toute l'animation, la sympathie et le travail professionnel qu'eut à déployer tout le personnel durant cette période. Nous publions ces statistiques en appendice (A) à la fin du volume.

L'hôpital, en 1957, redevient en pleine croissance physique. La pratique médicale intra-hospitalière subira, en certains de ses territoires, des inconvénients parfois sérieux. Tout le personnel professionnel et administratif ainsi que les malades devront s'en accommoder.

La pénurie de lits, qui trop souvent laisse dans une attente prolongée un nombre assez imposant de malades, s'en trouvera solutionnée d'ici quelques mois. La certitude que l'agrandissement projeté portera la capacité de l'hôpital à 266 lits, dont 110 pour la médecine, 88 pour la chirurgie, 40 pour la pédiatrie et 28 pour les autres spécialités, permet de regarder les travaux futurs d'un oeil plus

serein. Le personnel médical s'en réjouit puisqu'il pourra ainsi mieux répondre aux exigences thérapeutiques hospitalières que requiert sa clientèle.

Des changements importants surviennent au sein du Corps Médical. Le Dr Louis-Georges Bergeron quitte le 30 avril 1957 sa situation de directeur médical à temps partiel pour ne se consacrer, à l'avenir, qu'à ses malades. Le Dr Victorien Simard, praticien général à Alma depuis deux ans, part le 1er mai pour cinq années d'études en gynécologie chirurgicale, qu'il viendra exercer à Alma au terme de sa spécialisation. En mai, trois praticiens généraux sont admis au Bureau Médical: Dr Benoit Fortin, Dr Roger Dorion et Dr Jules Gagnon.

Le dépistage systématique de la Tuberculose, sous la forme d'une radiographie à la sortie du malade avec interprétation à Roberval et résultat transmis au médecin traitant, est de nouveau envisagé le 31 avril 1957. Du Comité Conjoint, qui avait reçu le mandat d'étudier ce problème, parvient le 11 septembre, au Bureau Médical, l'information qu'une Clinique anti-tuberculeuse sera installée à l'hôpital.

L'arrivée en septembre du Dr Maurice Brouillette, radiologiste à plein temps, comble une lacune trop longtemps subie. Lorsqu'en décembre, le Dr M. Brouillette et de Dr Raymond Larouche sont reconnus "*Fellow*" du Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada et du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, ils sont nommés respectivement chefs des services de Radiologie et de Médecine Interne.

En janvier 1958, le corps médical se penche sur le problème de la mortalité néo-natale et infantile, tant au niveau intra-hospitalier qu'à celui de la région toute entière. Des mesures préventives plus scrupuleusement appliquées et une surveillance plus attentive des nouveaux hospitalisés sont précisées et mises en place. La recherche d'un pédiatre s'intensifie. Un pédiatre de Montréal, le Dr. J. Desrosiers se montre intéressé dès le 28 février. Hélas, l'intérêt le quitte peu après.

A cette priorité s'en ajoutent deux autres, celle de la présence d'un "*Centre anti-cancéreux*" et d'un Service de Physiothérapie. Pour ce dernier, l'on apprend en février qu'il existe un octroi statutaire de \$25,000 dans les "*ententes fédérales-provinciales en hygiène publique*". En outre, les deux-tiers du salaire du physiothérapeute sont aussi disponibles. Des pourparlers s'entreprennent aussitôt avec le Dr Gustave Gingras, directeur du Centre de Réadaptation de Montréal, afin qu'il puisse au moins superviser l'installation d'un tel service. C'est ce qu'il entreprendra en septembre et octobre.

Aux activités des différents comités s'ajoutent des études sur les modalités des actes médicaux, obstétricaux et chirurgicaux, ainsi que

sur les problèmes que déclenche la pénurie des infirmières, en obstétrique particulièrement, que décrit son directeur le Dr Maurice Gagnon. L'admission tardive des enfants est également l'objet des préoccupations du Bureau Médical.

Lorsque, en mars 1958, le corps médical est sollicité en faveur de sa collaboration au sein du "*Comité des Relations Extérieures*", que l'administration s'apprête à constituer dans le but très louable de mieux informer le public de ce qui se réalise à l'hôpital, une réponse affirmative ne tarde pas à s'exprimer. Et il apprendra avec joie, le 16 avril, l'ouverture prochaine du 5ième étage attribué au service de médecine pour l'hospitalisation des femmes.

Le 22 juin, le projet d'un service de physiothérapie est envisagé. A la même date, se joignent au personnel médical le Dr Gaston Noël, spécialiste en médecine interne et en gastro-entérologie, et le Dr Paul-René Tremblay, praticien général.

Afin qu'une plus grande coordination des actes médicaux et des actes administratifs, qu'il doit également poser, puisse se réaliser, le corps médical procède à une planification nouvelle des horaires de ses quatre comités, en juillet 1958. Présence accrue des membres, discussion plus profonde des problèmes et solutions plus rapides et adéquates sont les buts visés.

Le 8 octobre, le Bureau Médical apprend la nomination d'un nouveau directeur médical à temps partiel (vendredi et samedi, une fois par mois), le Dr Marcel Langlois de Québec. Au niveau de la direction suprême de l'hôpital survient un changement de taille. Mère Marie-de-Jésus, la directrice générale, a reçu une nouvelle obédience: elle retourne à Roberval occuper la charge de supérieure et Mère Thérèse-de-l'Enfant-Jésus la remplace au sommet de la hiérarchie directionnelle de l'hôpital du Christ-Roi d'Alma.

Une ordonnance nouvelle des services médicaux est réalisée en février 1959. Les services sont groupés en trois départements: Médecine, Chirurgie et Obstétrique. Chacun est régi par un chef auquel est adjoind un secrétaire. La médecine est sous la direction du Dr Raymond Larouche et le Dr Roger Dorion est secrétaire. L'obstétrique est sous la juridiction du Dr Maurice Gagnon et du secrétaire, le Dr Gérard Gervais. La chirurgie est dirigée par le Dr Gérard Girard, avec comme secrétaire le Dr Benoit Morin. Pour une plus grande coordination des actes médicaux de chacun des services qui le compose, pour la surveillance de leur qualité et de leurs améliorations le cas échéant, pour, en somme, un contrôle professionnel plus précis, plus immédiat, chaque département doit tenir des réunions mensuelles, procéder aux changements qui s'imposent et en informer l'exécutif du Bureau Médical. Sage et consciencieuse structure.

Souci d'une qualité éprouvée, d'une médecine hospitalière en évolution constante.

Quelques nouveaux médecins de médecine générale adhèrent au Bureau Médical. Le Dr Magella Couture est, en octobre, le troisième chirurgien que possède l'hôpital. Deux nouveaux consultants de l'extérieur viennent compléter le groupe des spécialistes: en cardiologie le Dr André Têtu de Roberval, le Dr Marcel Langlois en pédiatrie, à travers ses responsabilités de directeur médical, car, jusqu'à maintenant, l'on n'est pas parvenu à obtenir un pédiatre sur place. La Pharmacie, les Archives Médicales et la Diététique acquièrent des titulaires: Soeur sT-Augustin à la pharmacie, Soeur Ste-Thérèse-d'Alençon aux archives et Soeur St-Paul en diététique. Chacune d'elles devient des collaboratrices intégrées dans les Comités de Thérapeutique et des Dossiers du Bureau Médical.

L'approbation par le Conseil d'administration, en décembre 1959, de la réunion des services en départements permet, qu'en janvier 1960, leurs réunions mensuelles s'enclenchent dans le processus de surveillance des activités professionnelles intra-hospitalières, que le corps médical s'impose depuis le début de l'hôpital. Certaines règles de procédures thérapeutiques sont modifiées. De nouveaux médicaments sont sujets d'études et de contrôle de leur efficacité et un enseignement continu en résulte.

Le 21 juin 1960, le délégué de la "*Commission Canadienne d'accréditation des hôpitaux*", qui depuis le 1er janvier 1959 a cessé d'être une Commission mixte États-Unis-Canada, signalait, lors de sa visite, certains aspects de son activité médico-administrative que le Bureau Médical aurait avantage à améliorer en vue d'un "*Agrément*" permanent plus assuré. D'autres domaines hospitaliers reçoivent aussi des considérations du genre, dont le conseil d'administration voudra bien tenir compte. Toutes ces recommandations apparaissent d'ailleurs dans le "*Rapport de la Commission*" en septembre, alors qu'elle accorde à l'hôpital un "*Agrément permanent*" (3 ans).

Un Comité d'admission voit le jour au mois d'août. Une étude du bien-fondé de l'hospitalisation et de la durée du séjour des malades dans chacune des disciplines médicales et chirurgicales en résulte. Elle conduit à une accélération relative de la libération des lits et, dès lors, à une admission plus rapide des malades inscrits sur une liste d'attente: phénomène que vit tous les hôpitaux.

Pour l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi d'Alma, comme pour tous les hôpitaux de la province, l'année 1961 devient une première étape vers l'Assurance-Santé dont l'hôpital est un "*armement*" fort important

(1) Dr Laplante

pour assurer à la population les bienfaits d'une protection contre les risques économiques et sociaux de la maladie.

L'Assurance-Hospitalisation apporte à l'hôpital un aspect nouveau dans son fonctionnement. L'aspect professionnel de cette "assurance", intimement lié à l'acte médical proprement dit, à l'exercice de la médecine moderne et aux contingences du milieu hospitalier où le malade avait à recevoir secours et traitement, devait conserver, dans cette uniformité législative obligatoire, le respect de la personne humaine. "*La médecine hospitalière devait demeurer tout autant personnelle que sociale: sociale dans son esprit, sociale dans sa fonction, sociale dans son exercice.*"¹ Sans quoi la déshumanisation des soins était à craindre et même pressentie par la profession médicale.

L'accroissement d'une admission plus recherchée qu'auparavant par la population, vu la gratuité heureuse que l'Assurance-Hospitalisation décrétait pour tous, incite, en mars, le corps médical, à qui revient la prééminence décisionnelle de l'hospitalisation, à constituer, en collaboration avec l'administration, un "*Comité d'admission et de séjour*". A l'exception des "*urgences médicales*" déclarées telles, un ordre chronologique d'admission est adopté. L'on reconnaît, dès lors, que le nombre de lits attribués en exclusivité à certains médecins n'est pas un principe immuable, mais qu'un certain "*équilibre pour tous*" doit être recherché avant tout. Accessibilité aux soins hospitaliers pour tous les malades ne confine-t-il pas à leur humanisation? Un tel contrôle par le corps médical n'en est-il pas un moyen efficace? Aussi le Bureau Médical, le 24 mars, prête-il une oreille attentive lorsque l'un de ses membres déclare "*le fait de se contrôler nous-mêmes est la dernière parcelle d'autonomie qui nous reste*".²

Le départ, en mars 1961, du Dr Marcel Langlois comme directeur médical à temps partiel et comme pédiatre consultant laisse vacants ces deux postes. La candidature du Dr Bernard Villeneuve, directeur médical à Roberval, vient combler l'un le 8 juin, mais la pédiatrie demeure toujours sans titulaire responsable. Le Dr Villeneuve, cumulant les deux fonctions de directeur médical, sera à Alma une fois par semaine, du 8 juin 1961 au 13 mars 1963.

En août 1961, le personnel médical s'accroît de deux membres: les Drs Pierre Gagnon et Jules Gagnon entreprennent alors leur pratique médicale hospitalière de spécialistes.

En septembre, le Bureau Médical et l'administration s'unissent et témoignent au Dr Gérard Girard, chirurgien de la première heure et chef du département de chirurgie, tous leurs regrets, toutes leur admiration et leur reconnaissance à l'occasion de son départ.

(1) Mémoire de l'A.B.M.H.P.Q. au gouvernement de la province de Québec, juillet 1960, 115 pages.

(2) Procès-verbal, 24 mars 1961.

En octobre, le Dr Jean-Marie Boivin accepte la responsabilité de diriger le département de chirurgie.

En janvier 1962, le Bureau Médical reçoit la candidature du Dr Marcel Perron, praticien général, et le 28 juin il lui souhaite la bienvenue parmi le corps médical.

Très conscients de l'indispensabilité des infirmières auprès des malades, leurs collaboratrices insignes, quelques médecins, en juillet, à la demande de Soeur Sainte-Marie, directrice de l'école, acceptent avec enthousiasme d'ajouter un enseignement clinique à leurs cours qu'ils dispensent auprès des infirmières étudiantes.

La "*Loi des Hôpitaux (Bill 44), sanctionnée le 6 juillet 1962, par son article 20*", informait les Bureaux Médicaux que des "*règlements généraux*", issus du Bureau provincial de médecine, viendraient régir les "*conditions auxquelles les médecins et chirurgiens dentistes sont admis dans les hôpitaux pour y exercer leur profession*", "*l'admission et la sortie des patients*", ainsi que "*les règlements du personnel médical*". Devant cette nouvelle orientation de la médecine, l'Association des Bureaux Médicaux de la Province de Québec, fondée le 12 juin 1946, dont l'on connaissait, quoique partiellement, les nombreuses études en corrélation avec la pratique médicale hospitalière et, plus précisément, son mémoire sur "*l'Assurance-Hospitalisation Provinciale*", véritable "*Doctrine Médicale et Hospitalière*", prend aux yeux de plusieurs bureaux médicaux, dont celui de l'Hôtel-Dieu d'Alma, une importance vite éprouvée.

Le 27 septembre, le bureau médical étudie un "*prototype de règlement*" que lui a fait parvenir l'A.B.M.H.P.Q.. Un mois plus tard, un "*Comité des Règlements*" voit le jour. Et en novembre, trois de ses membres sont délégués auprès de l'A.B.M.H.P.Q., à son assemblée annuelle. De cette assemblée, le corps médical, le 29 novembre, en connaît le "*Beau travail qui s'y fait*" et apprend que cette association a déjà transmis au bureau provincial de médecine pour approbation des "*Règlements de régie interne des Bureaux Médicaux*". Nombreux sont ceux que le bureau médical possède déjà dans sa propre constitution. Mais le corps médical, dès que l'approbation du "*Collège*" sera connue, s'en inspirera profondément pour les siens.

En février et mars 1963, le problème d'un agrandissement est étudié en collaboration étroite avec l'administration. Le problème d'un spécialiste en pédiatrie reçoit toujours l'attention. En mai, le Dr Louis-Marie Tremblay, pédiatre, pose sa candidature et reçoit l'approbation du bureau médical et de l'administration peu après. En septembre, il sera nommé chef de la Pouponnière.

CHAPITRE IV

LES ACTIVITÉS HOSPITALIÈRES

Dès le jour de l'ouverture, le 10 mai, les malades affluent. En vingt-quatre heures, vingt-quatre admissions. Adultes et enfants, hommes et femmes, patients de médecine, de chirurgie, d'obstétrique et de pouponnière, tous sont hospitalisés dans le seul département disponible au 1er étage.

Dès le lendemain, une sélection rigoureuse des admissions est nécessaire, car l'on manque de personnel infirmier. Le 14 mai, quarante malades occupent le département Notre-Dame alors que sa capacité régulière est de trente-quatre lits. Auprès de ces malades s'affairent l'officière, Soeur Marie-de-la-Trinité, une infirmière laïque, Suzanne Trudel, pour le service de jour, et Cécile Patry pour le service de nuit, et deux gardes-malades auxiliaires, Florence Gravel et Marie-Paule Leclerc. L'on est débordé. Un tel envahissement mobilise les énergies de tout le personnel, aussi bien au niveau de l'accueil, au niveau des soins alimentaires et des soins infirmiers et thérapeutiques qu'à celui de l'initiation du personnel non professionnel aux différentes tâches qui lui incombent. Si le service des soins infirmiers occupe une place prépondérante, directe, indispensable et continue auprès des malades, il doit nécessairement être appuyé par les secrétaires, les cuisiniers, le personnel de l'entretien ménager, les bouchers, les pâtisseries, les hommes de la maintenance, les plombiers, les électriciens, les peintres et tous les autres métiers qui, dans leurs domaines respectifs, permettent le fonctionnement complet de l'institution hospitalière. Dès la fin de mai, le personnel non-professionnel comptera cent-quarante personnes, les secrétaires seront au nombre de dix-neuf et les professionnels infirmiers et infirmières au nombre de trente-sept. C'est à tout ce monde que le comptable, M. Alfred Villeneuve, dont les services furent retenus dès le mois d'octobre 1953, verra à distribuer les 213 salaires hebdomadaires. Dans son administration des finances de l'hôpital, il sera aidé de sa secrétaire Régine Maltais et de l'acheteur M. Pierre Maltais.



Résidence des employés - 1954

Pour tous ces premiers malades et tous ceux qui suivirent, les appareils du laboratoire ne cessent de doser les échantillons des "humeurs" et, la technicienne en chef, Alice-Hermance Plourde, de se balader en chaise roulante, car un ménisque du genou est encore en récupération de son fonctionnement physiologique, pour se rendre d'un appareil à l'autre effectuer la lecture des réactions chimiques graduées obtenues et en rédiger le résultat¹.

Les activités du service de la radiologie sont dès le début sous la responsabilité médicale de deux radiologistes de l'extérieur, les docteurs Lapointe de Québec et Raymond de Montréal, lesquels, alternativement, chaque fin de semaine, viennent interpréter les films que la technicienne Mlle Monique Rathé a tirés. Ce service est particulièrement actif le 16 mai.

Deux jours plus tard, c'est à la chirurgie de réaliser un abondant programme qui immobilise durant toute la journée en salle d'opération les deux chirurgiens des premières heures, les Drs André Michaud et Gérard Girard, Soeur St-Louis-de-Gonzague, l'officière, et les infirmières Pierrette Gagnon et Lucie Larouche.

(1) Mlle Andrée Bergeron viendra le 19 mai la seconder.

Le 20 mai, toute autre admission devient impossible. L'on ne peut ouvrir d'autres départements. Il faudra qu'au préalable l'hôpital reçoive d'autres lits et soit muni d'un personnel infirmier additionnel. "*La vie religieuse n'est guère possible pour nous*", écrit la narratrice du Journal de la Communauté¹. Seules leurs activités professionnelles peuvent se déployer.

Fort heureusement, dès les premiers jours de juin arrivent deux infirmières, Mlles Francine Tremblay et Diane Richard, sur un contingent de sept que l'on attendait. Dès le 3 juin, le département de chirurgie au 2e étage reçoit ses premiers malades. Ce département, dit du "*Sacré-Coeur*", est de trente-quatre (34) lits attribués aux hommes comme aux femmes, mais n'hébergera que les nouvelles admissions. Huit malades l'occupent le jour même. A l'officière, Soeur St-Louis-de-Gonzague, sont adjointes une infirmière, Anita Noël, et deux infirmières auxiliaires, Mlle Yolande Boudreault et Mme Fernande Côté. Dès le 14, la chirurgie déborde. Les enfants distribués dans les deux départements déjà ouverts sont si nombreux, que l'on décide d'ouvrir le jour même le département de pédiatrie. Le soir du 14 juin, ce service au 2e étage, dit de "*l'Ange-Gardien*", est peuplé de ce petit monde dont l'insouciance heureuse de leur âge ne les quitte pas, même devant la maladie. Garde Edna Tremblay, l'officière, en reçoit la responsabilité et surveille leurs ébats.

Le 16 juin l'hôpital loge quatre-vingt-dix malades. Le 19, la pharmacie et les laboratoires reçoivent de Roberval du renfort. Le 29, l'hôpital regorge de malades au point que la narratrice du Journal de la Communauté écrit: "*Véritable fournaise aujourd'hui*". De la Communauté de Roberval viendront deux autres religieuses: Soeur Marie du St-Sacrement², à qui l'on confiera le 27 juillet la direction de la Maternité, et Soeur Marie-Emmanuel qui s'ajoutera au personnel du laboratoire.

Tous les coins, tous les solariums sont utilisés dès le 2 juillet. Les statistiques du mois de juin révèlent que deux cent-trente (230) malades ont séjourné à l'hôpital durant ce mois et que le taux d'occupation a atteint 119%. L'on conçoit sans peine, à quel point, à travers les travaux terminaux de menuiserie et les installations des derniers appareils de toutes natures dans l'ensemble de l'hôpital, les soins des malades et les actes administratifs déclenchés par eux pouvaient à certains jours être perturbés. Le 2 juillet, les ouvriers sont définitivement libérés.

(1) Soeur Marie-des-Sept-Douleurs. Journal de la Communauté.

(2) Depuis mai 1978, supérieure à Roberval.

Le recrutement d'infirmières, en remplacement de celles qui prennent leurs vacances statutaires, pose des problèmes que l'on parvient à solutionner partiellement. Le 7 juillet, Garde Cécile Patry, en service de nuit, est remplacée par Garde Bérangère Martel. A la salle d'opération, la remplaçante est Garde Rita Nadeau. Plusieurs autres infirmières (11), au cours du mois d'août, viendront se joindre au groupe restreint déjà en place et solutionneront cette grande pénurie que l'on connaît depuis le début.

La terrible épidémie de Polyomyélite qu'à connu le Canada à l'été de 1954, et dont aucune province ne fut épargnée, mobilise pour un temps certains lits de l'hôpital. Dans une seule semaine, l'hôpital doit en accueillir quinze cas. Quelques-uns d'entre eux y meurent rapidement, d'autres sont référés à Chicoutimi et dans les hôpitaux de Montréal, l'hôpital Sainte-Justine pour les enfants et l'hôpital Pasteur pour les adultes, dans lesquels, devant l'envergure de l'épidémie, le Ministère de la Santé de la Province décréta l'hospitalisation et le traitement de tous ceux dont la gravité de la maladie laissait présager une paralysie de l'appareil respiratoire associée à celle des membres.

Lors de la nomination, le 27 juillet, de Soeur Marie-de-la-Trinité au poste de première Hospitalière, elle est remplacée au département de Maternité par Soeur Marie-du-Saint-Sacrement, arrivée, comme on le sait, à la fin du mois précédent, tout comme Garde Diane Richard qui la secondera (26-6-54).

Le Conseil d'Administration voit à s'adjoindre sur demande les services de M. Gilles Gaudreault, comptable de Roberval, comme vérificateur de ses finances. Le 27 juillet, il est à Alma. Au cours du mois d'août il y reviendra quelques jours et deviendra le Conseiller financier de l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi. L'on y recourra chaque fois que les problèmes économiques de l'hôpital auront à se débattre auprès des autorités gouvernementales.

Le 21 août naît le "*Comité des Loisirs des Employés*", dans lequel toutes les catégories sont représentées: infirmières, gardes-malades-auxiliaires, commis-de-bureau, aides etc., auxquels se joignent la directrice des employés et une représentante de la Communauté. Une constitution est immédiatement mise à l'étude.

Le "*Bureau Consultatif*", le 31 août, étudie de nouveau les états financiers et opine qu'un nouvel octroi gouvernemental est devenu nécessaire. L'entrevue du 8 septembre se solde par un refus, mais l'on obtient que certaines avances sur le compte de l'Assistance-publique soient versées.

Même si le problème du recrutement des infirmières demeure toujours, l'ouverture du troisième étage peut avoir lieu le 13 septembre. Ce département, sous le patronage de Saint-Joseph, est attribué à la chirurgie-hommes. Le deuxième étage, dit du "Sacré-Coeur", demeure à la médecine et à la chirurgie-femmes. Quant au département "Notre-Dame", au 1er étage, la médecine et la maternité y font toujours bon ménage. Les dispositions architecturales des départements permettaient de le géminer ainsi sans provoquer une promiscuité importune.

Le 22 septembre, cent six (106) malades comblent les lits de l'hôpital. Le rythme de "croisière" ne lui est pas encore acquis.

Lorsque vient le soir, et pendant toute la nuit, l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi d'Alma, comme une vaste tour illuminée, révèle aux citoyens attardés sa présence et les indispensables réalisations médicales qui s'y déroulent sans jamais s'interrompre. Au maire d'Alma, M. Paul Levasseur, qui le 12 octobre fait une deuxième visite officielle, la Directrice, Mère Marie-de-Jésus, expose le problème de l'illumination absente de la rue Champlain qui donne accès à l'hôpital. M. le maire s'empresse de répondre que la Ville entreprendra prochainement les travaux pour corriger cette lacune. "Donnez les matériaux, dit-il, la Ville fera faire les travaux d'installation gratuitement". "En plus, continue-t-il, toute l'installation électrique sera branchée sur la Ville, de sorte que vous n'aurez jamais d'électricité à payer."¹ Espérait-on autant? L'assurance d'une reconnaissance inoubliable est immédiatement prononcée.

Le 15 octobre 1954, resurgit le projet des "Dames Auxiliaires" à l'hôpital d'Alma. Lors d'une réunion du Bureau Consultatif en juillet dernier, la création d'un Comité de Dames Auxiliaires avait été pressentie; l'on manquait d'informations. Aujourd'hui le "Bureau" est mieux renseigné.

Une "Association des Auxiliaires d'hôpitaux de la Province de Québec", rattachée à une association internationale, groupe vingt-cinq (25) hôpitaux et comprend quatorze milles (14,000) membres. Les buts sont "d'établir un lien de sympathie et de compréhension entre le public et l'hôpital, d'apporter une aide financière aux hôpitaux et de récréer les malades". Cette association, par ses divers comités, a recueilli, en 1952, \$262,351.97 qui ont servi à éponger les dépenses de ses différentes activités à l'intérieur de ses 25 hôpitaux affiliés.

L'on s'accorde sur les avantages matériels, psychiques et sociaux qu'en retireraient les malades hospitalisés mais, pour l'instant du moins, le Bureau Consultatif désire garder en veilleuse une telle bienfaisante collaboration.

(1) Soeur Marie-des-Sept-Douleurs, journal de la Communauté, vol. 1951-1955, page 145.

Autour de l'hôpital, pendant novembre et décembre 1954, les travaux des différents stationnements se déroulent. Les "Fêtes" apportent avec elles le problème des "vacances" habituelles des employés et des infirmières qui épouse, pour l'un et l'autre groupe, une alternance, les uns pour Noël, les autres pour le Nouvel An. Le personnel religieux et médical demeure sur la brèche car la maladie ne prend pas de repos. Pour suppléer à l'absence des infirmières, deux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Roberval, Soeur Marie-du-Rosaire et Soeur Marie-de-l'Assomption, viennent se joindre à leurs compagnes et organisent avec elles les soins des malades et les réjouissances de la Communauté que leur permet leur vie professionnelle auprès des hospitalisés.

Durant l'année 1955, le personnel religieux poursuit son perfectionnement dans les domaines professionnels fort variés que requièrent l'administration et le fonctionnement hospitaliers. En février, Soeur Marie-de-la-Trinité séjourne à Montréal pour y suivre un cours intensif en "*Direction du Personnel*". En mars ce sont Soeur Ste-Catherine-de-Saint-Augustin et Soeur Marie-de-la-Miséricorde qui suivent un cours accéléré en chirurgie à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Du 30 mai au 6 juin, Soeur Marie-des-Sept-Douleurs assiste, à l'Institut Canadien de Québec, à des conférences pharmaceutiques. En novembre, toute la Communauté se présente au Cours de Philosophie que leur dispense leur nouvel aumônier, M. l'Abbé Omer Carrier, nommé le 30 août en remplacement de M. l'Abbé Alexandre Proulx. Et enfin, dès le 6 décembre, les mardis et jeudis soirs de chaque semaine, elles assistent au cours d'Anglais donnés par Mme Louis-Philippe Bédard, directrice des études au collégé d'Alma.

Le 24 mars 1955, une première réunion de négociation d'une convention collective entre l'employeur et ses employés se tient à l'hôpital. Le lendemain débute celle des infirmières. Le 5 mai, la convention collective de l'un et de l'autre groupe est signée à la satisfaction de tous. Le syndicalisme hospitalier prend racine à l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi d'Alma. Périodiquement surviendront de telles négociations.

Le problème financier fait toujours surface. Le système de comptabilité, inauguré en juillet 1954 par MM. Gilles Gaudreault et Alfred Villeneuve, reçoit de leur part, dès le 2 mars 1955 et chaque semaine par la suite, une attention particulière. Lors d'une prochaine délégation auprès du Ministre de la Santé à Québec, il servira de base aux discussions. Le 18 avril la délégation rapporte des "*espoirs*". Le 25 juillet, il y a promesse que bientôt des avances sur le Compte de l'Assistance-Publique puissent être accordées. Le 29 avril une première avance de \$50,000 est reçue. Elle vient éponger partiellement le déficit.

La "Bénédition de la pierre angulaire" de l'hôpital, sous la présidence du Premier Ministre l'Honorable Maurice Duplessis, le 24 octobre, est l'occasion d'un grand déploiement. Ministres et députés des régions du Saguenay et du Lac-St-Jean se pressent autour du Premier Ministre que poursuivent de nombreux journalistes de la Province. Aux mots de "Bienvenue" que lui adresse, au nom de la "Maison", le Dr Antonio Auger, député du comté, le Premier Ministre, avec sa verve coutumière, sait diriger ses félicitations vers ceux qui ont permis la réalisation de cet hôpital dans lequel, dit-il, "Je ne vois pas de luxe".



Bénédition de la "Pierre angulaire", le 24 octobre 1955.
 1ère rangée: M. le Chanoine Ludger Gauthier, le très Honorable Maurice Duplessis, Premier Ministre, Mère Marie-de-Jésus.
 2ième rangée: l'Honorable Antonio Talbot, Député de Chicoutimi et Ministre de la Voirie, Dr Antonio Auger, Député du Lac-St-Jean, Mère Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, Supérieure Hôtel-Dieu de Roberval.

Les réflexions, que prononce Mère Marie-de-Jésus sur les débuts de l'hôpital, sur les difficultés à travers lesquelles il fallut toujours louver, et sur la générosité du gouvernement, des industries et de la population toute entière, lui valurent, après la cérémonie, de la part de quelques Ministres, ces paroles élogieuses: "Vous êtes orateur... Si vous vous présentez aux prochaines élections, ne venez pas dans mon comté, je suis fini".¹

(1) Journal de la Communauté, année 1951-1955, p. 276.

Une meute de souris ayant envahi et élu domicile à la Résidence des employées et y exerçant ses ravages dans le garde-manger et la réserve alimentaire, non sans parfois se trouver en conflit d'intérêt et provoquer de vives et subites émotions explosives chez le personnel, rend nécessaire une intervention exceptionnelle. "*L'exorcisation des souris*" est décrétée et effectuée le 28 février 1955. Le résultat ne fut que temporaire. L'année suivante elles étaient revenues perturber de nouveau le psychisme émotionnel des résidents et se nourrir et croître au "*frais de la princesse*". Nouvel exorcisme. Nouveau résultat, mais permanent celui-là.

Dans le domaine hospitalier proprement dit, si l'on ne dispose que de 118 lits au début de l'année 1955 et que, parfois, notamment en février, l'on a doublé et triplé certaines chambres, l'on parvient à atteindre le maximum prévu de 125 lits en septembre et à annuler ainsi l'encombrement si peu propice à une thérapeutique médicale et sociale adéquate auprès des malades.

Les événements les plus marquants de l'année 1956 s'inscrivent dans les cadres d'un "*Agrément Provisoire*" de l'hôpital, d'une naissance d'une école d'infirmière et d'une mobilité au sein du personnel professionnel.

Du premier événement nous en avons déjà établi la nature et l'évolution au chapitre du Bureau Médical.

De la fondation d'une école d'infirmières, il importe qu'elle reçoive une étude particulière en un chapitre exclusif.

Au sein du personnel professionnel, un certain mouvement de va et vient se propage en 1956. Le personnel religieux acquiert la présence, dès janvier, d'une infirmière et de deux gardes-malades-auxiliaires issues de la Communauté des Oblates de Marie-Immaculée. De Roberval nous reviennent, le 5 juin, Soeur St-Benoit; le 10 juillet, Soeur Sainte-Thérèse-d'Avila à qui l'on confie le "*service de nuit*" et, le 17 octobre, Soeur Saint-Ignace. Le départ définitif en mai de la directrice générale, Mère Marie-de-Jésus, pour Roberval où son obédience lui assigne le supériorat du monastère de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, est source de tristesses et d'amers regrets chez ses compagnes. Toutefois, l'on sait les réprimer, les couvrir d'une certaine joie et sérénité à l'annonce que l'une de ses collaboratrices les plus actives du début accède à la direction générale de l'hôpital d'Alma, Mère Marie-de-la-Trinité. Soeur Marie-du-Christ remplacera cette dernière au poste de Première Hospitalière. L'oeuvre pastorale au sein de la Communauté subit, elle aussi, un changement. A l'aumônier l'abbé Raoul Lapointe succède, le 29 septembre, M. l'abbé Maurice Constantin.

La pénurie dans le personnel des soins infirmiers est un problème fort angoissant en mai 1956, alors que l'hôpital regorge de malades, à un point tel qu'il faut "*n'admettre que les cas d'urgence*". L'on intensifie le recrutement. Mais les tâches deviennent harassantes pour celles qui oeuvrent déjà dans chacun des départements. Le système de huit heures de travail, déjà institutionnalisé, ne facilite pas les choses.

Des événements sociaux intra-hospitaliers déclenchent des manifestations de joie dans l'âme de tout le personnel et provoquent, bien sûr, des réjouissances essaimées à travers le "*Train-train*" quotidien. Les fêtes d'anniversaires et patronales sont soulignées par des "*Grands congés*" au monastère, sans que les responsabilités hospitalières soient d'aucune manière réduites. Au cours de l'été des "*Pique-niques*" sont organisés à l'Ermitage (Villa Ste-Marie) de St-Henri-de-Taillon; celui des employés le 11 juillet et celui de la Communauté le 2 août.

Un événement médical hospitalier familial fort inusité survient le 21 mai dans le département de la Maternité. La naissance et le baptême d'un septième couple de jumeaux dans la famille de M. et Mme Paul-Emile Tremblay sont soulignés magistralement.

La plus grande perturbation du rythme que puisse subir un hôpital en opération est, sans contredit, celle qu'apportent des transformations physiques d'une certaine ampleur. L'Hôtel-Dieu d'Alma, à peine libéré de sa première construction, se voit, dès sa Deuxième année, dans l'urgente nécessité de s'agrandir. Quelles que soient les tribulations de tous genres qu'auront à subir les malades et le personnel dans son ensemble, un agrandissement s'impose. Les besoins médicaux de la population de la région obligent. Le Conseil d'Administration s'y résout dès le début de mai 1956.

LA CONSTRUCTION DEUXIÈME ÉTAPE - 1956-1957

Les plans de surélévation de trois étages supplémentaires à l'édifice déjà existant sont élaborés le 3 mai 1956. Le projet se précise avec l'architecte Pierre Rinfret et l'entrepreneur général M. Edmour Tremblay. L'approbation est prononcée le 10 juin par le Chapitre de la Communauté des Hospitalières de St-Augustin de Roberval, toujours responsable de telles décisions. Deux jours plus tard, Mère Marie-de-la-Trinité, directrice de l'hôpital, est à Roberval auprès de M. Jacques Legaré, courtier en valeurs mobilières, discutant du financement de cet agrandissement, dont le coût, comme il en fut pour la construction antérieure, est absorbé par la Communauté d'Alma.

Le 2 juillet les travaux se mettent en branle. Ils sont accompagnés par des travaux à l'extérieur: l'agrandissement du stationnement et la pose des lampadaires par la Ville sur la rue Champlain.

L'hôpital est d'abord décapité; puis le 7 juillet la marquise et le préau disparaissent. Les formes qui recevront l'armature de béton sont terminées. Le 20 juillet l'aile droite a reçu son armature de ciment, l'aile gauche est terminée le lendemain. Après un retard d'une semaine, car l'on manque de poutrelles d'acier, les travaux reprennent le 7 août. Trois semaines plus tard, le briquetage s'effectue avec célérité, mais insuffisamment, puisque le 23 août le cloître est inondé par une pluie torrentielle et que le 2 septembre il l'est davantage encore. Le 6e étage reçoit le 26 septembre toutes ses assises de béton.

Si le 8 octobre, un déménagement partiel de la Communauté peut s'effectuer et réaliser ainsi un *"aménagement de fortune"*, le grand *"Branle-Bas"* n'a lieu que les 12 et 13 novembre. Les *"cellules"* de la Communauté sont doublées, les murs défoncés, les prélaris enlevés, certains appartements vidés. *"C'est la période la plus ennuyeuse de la construction pour nous"*, déclare la narratrice du Journal de la Communauté.

Le 3 janvier 1957, le cloître nouvellement aménagé au 4e étage est envahi par les ouvriers. Le 28 c'est le tour des plombiers d'y oeuvrer et les électriciens d'y faire de même. Le 4 février, certains moteurs pour la ventilation sont installés au 6e étage. La pose du terrazo atteint cet étage le 22 mars. Le lendemain les menuisiers oeuvrent au 5e et 6e étages. La chapelle au sixième est utilisée le 4 juin et bénie le 16, fête de la Sainte-Trinité. Le système de ventilation est complété le 12 juin par l'installation d'un moteur de 15,000 livres qui en assumera le fonctionnement. Deux jours plus tard, la directrice de l'hôpital occupe sa chambre au 5e étage et le lendemain toute la Communauté y habite.

LES TRANSFORMATIONS INTÉRIEURES

Le "réfectoire" de la Communauté au 3e étage est transformé en chambres de malades dès le 1er juillet 1957.

Les salles d'opérations subissent leur agrandissement dès le 16 juillet. Les travaux du département de Pédiatrie au 3e étage progressent lentement. Il n'ouvrira ses portes que le 26 octobre. Soeur Marie-Médiatrice, spécialisée en "surveillance pédiatrique", en assume la direction.

Le 29 octobre le département St-Augustin au 4e étage peut être attribué à la médecine. Il accueille alors les malades hommes ou femmes jusqu'à ce que le 5e puisse seul recevoir les femmes. Garde Rose Fortin est l'officière de ce quatrième ainsi bisexué. Le 5e étage attribué à la Médecine-femmes ouvrira ses portes le 25 janvier 1959, sous la direction de Garde Ghislaine Langlais.

Au terme de cette construction nouvelle et de ces transformations, l'hôpital atteint une capacité de 234 lits et 40 bassinettes.

LES OCTROIS GOUVERNEMENTAUX

Le versement des octrois gouvernementaux "tardant à venir", une délégation, composée de Mère Marie-de-la-Trinité, de Mère Marie-de-Jésus (Roberval), de M. Gilles Gaudreault et de M. Alfred Villeneuve, se rend auprès du Ministre de la Santé le 3 avril 1957 et plaide en faveur de versements monétaires accélérés.

Un mois plus tard, le 2 mai, la direction de l'hôpital reçoit un chèque au montant de quatre-vingt mille (80,000) dollars, en avance sur les comptes d'Assistance-Publique. L'on s'en réjouit et les comptes les plus anciens des fournisseurs sont acquittés.

Devant le Ministre de la Santé, l'Honorable Arthur Leclerc (Dr), la même délégation, le 24 septembre, soumet le projet d'un nouvel emprunt d'un million de dollars que garantirait le gouvernement provincial. Une étude conduit le gouvernement, le 11 mars 1958, à octroyer à l'hôpital \$400,000 sur lequel il verse un premier chèque de cinquante milles (50,000) dollars. De nouvelles instances conduisent à un deuxième versement, de \$20,000 celui-là, le 20 novembre 1958. Ces sommes ainsi obtenues épongent quelque peu les dettes de l'hôpital.

Le 29 mars 1962, l'octroi accordé le 11 mars 1958 est totalement versé.

LA COMMUNAUTÉ D'ALMA

Nous avons antérieurement souligné le souci du personnel de la Communauté à poursuivre des études académiques et professionnelles durant les trois premières années de la fondation de l'hôpital. Ce désir demeure.

L'orientation que prend, en 1957, la distribution des soins infirmiers au niveau des "unités" conduit les religieuses à se rendre à Montréal, à l'Hôpital Notre-Dame, par groupe de trois, les 2 et 9 décembre, afin d'y suivre un cours intensif d'une semaine sur le travail d'équipe. Sa réalisation pût avoir lieu à l'hôpital d'Alma le 23 mars 1959.

En mai 1958, Mère Marie-des-Sept-Douleurs est à Hull pour un cours de perfectionnement en pharmacie. Deux de ses compagnes, Mère Marie-de-la-Croix et Mère Marie-du-Saint-Sacrement, le 31 mai, séjournent à l'Institut Marquerite Bourgeois, à Montréal, pour un cours de perfectionnement en "soins infirmiers".

Un cours de bibliothéconomie est depuis peu dispensé à l'Université Laval. Mère Marie-des-Sept-Douleurs s'y inscrit et, le 22 septembre 1961, elle présente une thèse sur "L'Hôtel-Dieu d'Alma" et obtient son certificat.

Le 5 mai 1957, le monastère de l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi d'Alma devient administrativement autonome. Il lui est, dès lors, permis de se doter d'un noviciat et de procéder au recrutement de postulantes. Toutefois, l'existence physique d'un tel noviciat est irréalisable.

Cependant, en juin 1959, la Communauté accueille avec ravissement sa première postulante, Mlle Huguette Lapointe, d'Hébertville. Le 2 juillet, elle entreprend sa première année à l'Hôtel-Dieu de Québec où, depuis l'union en Fédération de tous les monastères des Augustines, en mai 1957, siègent le Chapitre Général et un noviciat commun. Mlle Huguette Lapointe ne devait pas persévérer.

Le 2 février 1960, trois nouvelles postulantes demandent leur entrée à la Communauté. Toutes trois prononcent, à Québec, le 9 mars 1962, leurs vœux temporaires. Mlle Fernande Couture, d'Alma, Soeur St-Augustin, et Mlle Gisèle Lalancette, Soeur Ste-Marie, ne persistent pas au-delà; cependant Mlle Marguerite Tremblay, d'Alma, Soeur Ste-Monique, prononce ses vœux perpétuels le 9 mars 1965 dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu d'Alma.

De nouveau, le 28 avril 1961, Mlle Florence Gravel, d'Alma, infirmière auxiliaire dans le service d'obstétrique depuis l'ouverture de l'hôpital, part pour le noviciat commun de Québec. Elle y prononce ses vœux temporaires le 15 septembre 1962. Trois ans plus tard, le 15 septembre 1965, la Communauté d'Alma l'accueille et reçoit le prononcé de ses vœux perpétuels, sous le vocable de Soeur Saint-Claude.

LE COMITÉ CONSULTATIF

Le 9 avril 1960, le Conseil d'Administration reconnaît qu'un nouveau comité de relations extérieures rendrait d'immenses services dans plusieurs domaines administratif et sociaux de l'hôpital. Le président de l'ancien "*Bureau Consultatif*",¹ M. Paul-Emile Harvey, et M. Gérard Sénéchal convoquent pour le 13 avril quelques personnalités influentes d'Alma, susceptibles d'accepter d'en faire partie.

Aux membres du Conseil d'administration, Mère Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, Mère Marie-des-Sept-Douleurs, Mère Ste-Marguerite-Marie et Mère Marie-de-la-Trinité se joignent MM. P.E. Harvey, Jean-Joseph Maltais, Jean-Marie Ouellet, Maurice Paradis, Jean-Marie Lemay, M. André Robert de l'Aluminium, M. Petti de Price Brothers, M. Alfred Villeneuve, ainsi que les docteurs Jean-Marie Boivin, Maurice Gagnon, Gérard Girard et Raymond Larouche.

A l'historique des activités du "*Bureau Consultatif*" durant la période de la construction et de la souscription publique, la directrice générale, Mère Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, établit combien, de nouveau, l'hôpital est dans une impasse financière et a besoin de leur présence au sein d'un comité des relations extérieures. Le rôle et les fonctions qui lui seraient dévolus, elle les voit ainsi: "*renseigner l'administration sur les courants d'opinions et les attitudes de la population vis-à-vis l'hôpital, faire connaître au public la personnalité, les services et les problèmes de l'Hôtel-Dieu, sans omettre, bien sûr, le pourquoi des mesures que l'administration est souvent forcée d'adopter; devenir ambassadeur auprès des autorités publiques, sociétés et Associations; procéder à une étude réaliste de la personnalité de l'hôpital, de son personnel et de ses services et, enfin, participer à un sondage de l'opinion publique, s'il y a lieu.*"²

(1) Voir page 23.

(2) Mère Marie-des-Sept-Douleurs, Journal de la Communauté, 13 avril 1960, page 134-138.

Un tel programme, une telle ambition, une telle collaboration ne laissent personne indifférent. Tous adhèrent au projet. M. P.E. Harvey, ancien président du Bureau Consultatif dont "*les activités se sont ralenties depuis trois ans*", déclare-t-il, propose que l'on procède à l'élection d'un exécutif. Il est élu à la présidence, M. Maurice Paradis accède à la vice-présidence, M. Jean-Marie Ouellet se voit confier le poste de secrétaire et M. Louis-Marie Tremblay est prié d'être le publiciste. Les états financiers sont mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion, fixée pour le 20 avril après-midi.

Après un exposé des "*états financiers*" par le comptable, M. Alfred Villeneuve, et les recommandations qu'il suggère pour les améliorer, les membres recherchent la meilleure manière, devant les autorités gouvernementales, de faire "*connaître l'espérance que nous nourrissons tous et faire passer l'éponge sur la dette totale*". Un "*Mémoire*" rencontre les vues de tous.

Le 2 mai ce mémoire est accepté et une délégation est choisie². La présentation à l'Honorable Arthur Leclerc (Dr), Ministre de la Santé, est remise, car des élections provinciales sont déclenchées.

Le 13 mai 1960, le comité élargit ses cadres en y faisant entrer un représentant de deux syndicats: le S.N.C.E. de l'alimentation d'Alma et le S.N. Catholique des Travailleurs de la Pulpe et Papier de Riverbend Inc. L'on demande à l'Union Catholique des Cultivateurs de déléguer au comité l'un de ses membres.

Lors de la réunion du 19 avril, le nouveau député provincial, M. Lucien Collard, membre de la députation libérale, maintenant au pouvoir, est informé du "*Mémoire*" que le comité désire présenter au nouveau Ministre de la Santé, l'Honorable Alphonse Couturier (Dr). Il accepte de le soutenir, sachant pertinemment que le gouvernement poursuit, comme l'avait déclaré M. Paul Levasseur, député du comté, le 2 mai dernier, l'établissement "*d'un fond de consolidation des dettes des hôpitaux*". Le nouveau gouvernement le fit en temps et lieu, au moment qu'il jugea le plus propice à sa politique personnelle.

La "*Loi de l'Assurance-Hospitalisation*" entre en vigueur dès le premier janvier 1961.

Le comité veut se bien renseigner sur les implications financières de ce nouveau système de "*sécurité sociale*". Aussi demande-t-on au comptable de l'hôpital, M. Alfred Villeneuve, et à son conseiller financier, M. Gilles Gaudreault, de présenter le 19 janvier, en détail, les changements et les ressources monétaires qu'apportera cette loi.

(1) Mère Marie-des-Sept-Douleurs, *Loco citato* p. 138.

(2) P.E. Harvey, Jean-Marie Lemay et Paul Levasseur, député du comté.

L'historique des différents systèmes européens sert d'introduction, de point de comparaison, avec celui que les gouvernements fédéral et provinciaux, dans leur recherche d'instaurer une "*sécurité sociale*" à toute la population canadienne, ont élaboré. L'Assurance-Hospitalisation n'est que la première étape vers un système complet d'une Assurance-Santé. La gratuité de certains services aliènera nécessairement les finances de l'hôpital. Les ressources que l'hôpital récupérera à même le prix des chambres privées et semie-privées se partagent entre le gouvernement (60%) et l'hôpital (40%). La projection de cette source s'établit à quatre-vingt mille (80,000) dollars et le service de la dette absorbe \$240,000 par année. "*L'hôpital, affirment-ils, continuera à avoir un budget déficitaire*". Cette "*assurance*" apporte plus de problèmes administratifs qu'elle n'en résout.

En trois autres occasions, le comité se réunissant chaque premier mercredi du mois, le problème de l'application de l'assurance-hospitalisation sera à l'ordre du jour.

En février, le comité est confronté avec le problème de l'agrandissement du secteur des Archives. Chaque mois, une visite d'un département par les membres du comité conduit à une publicité dans le journal Le Lac-St-Jean. De temps à autres une conférence de presse apporte à la population un supplément d'information sur la personnalité, les services et les problèmes de l'hôpital. Le comité remplit ainsi pleinement le rôle qu'il s'était fixé lors de sa renaissance en avril 1960.

Nombreux seront ceux qui parmi ses membres, lors de l'institution de la Loi des Hôpitaux, en juillet 1962, collaboreront à l'administration complète de l'hôpital, soit au sein de la nouvelle corporation, soit dans les nouveaux conseils d'administrations que les lois subséquentes stipuleront.

CHAPITRE V

L'ÉCOLE DES INFIRMIÈRES

Nombreux sont les hôpitaux de la Province de Québec qui, depuis 1920, ont ajouté à leurs activités médicales celle d'une école de formation pour les infirmières.

L'Association des infirmières de la Province de Québec (AIPQ 1947), désignée, lors de sa première législation la constituant en corporation, sous le vocable de l'Association des Gardes-Malades enregistrées de la Province de Québec (AGMEPQ 1920), approuve la création d'une école après enquête sur la qualité de l'enseignement qu'on y dispensera et sur les disponibilités didactiques, cliniques et professorales, dont l'hôpital est déjà pourvu. Les études s'échelonnent sur une période de trois années, pendant lesquelles les étudiantes reçoivent des cours théoriques en médecine et en soins infirmiers, et procèdent à des stages cliniques et pratiques dans les services de toutes les disciplines médicales. Leur programme d'étude, élaboré par l'Association et approuvé par la Faculté de Médecine des universités de la Province, les conduit à l'obtention, après un examen à l'école et un autre à l'université auquel l'école est affiliée, d'un diplôme universitaire.

Les Augustines Hospitalières de l'hôpital d'Alma savent, par expérience, combien précieux et utilitaire pour le recrutement de leur personnel infirmier serait l'existence d'une telle école annexée à leur oeuvre hospitalière.

Auprès de la Visiteuse-officielle de l'AIPQ, Mlle Suzanne Giroux, Soeur Marie-de-la-Trinité, première Hospitalière à Alma, entreprend le 7 mars 1956 son premier plaidoyer.



Soeur Marie-de-la-Trinité (Soeur Suzie Germain)

A l'opportunité d'une école d'infirmières pour le jeune hôpital, et à l'enthousiasme avec lequel les autorités de la maison et la population accueilleraient ce "*Centre de formation professionnel*", elle désire souligner "*l'activité médicale intense qui règne déjà et la qualité du travail scientifique qu'y dispense le personnel médical*". Par la même occasion, elle prie Mlle Giroux de bien vouloir lui faire connaître "*les conditions et exigences requises par l'Association pour une reconnaissance d'une école d'infirmières*". Deux questionnaires lui parviennent, auxquels elle s'empresse de répondre. Le 18 mars, elle se rend à Montréal, suivre un cours intensif dispensé aux Directrices des Écoles d'infirmières de la province. A son retour, le 24, la Communauté donne son approbation définitive à cette création.

L'affiliation à l'Université Laval est sollicitée le 6 avril auprès du secrétaire général M. l'Abbé Jacques Garneau, directeur des cours d'infirmières. La reconnaissance officielle par l'Association est un pré-requis, lui répond-t-on. Après quoi, l'Université procède elle-même à sa propre étude.

Le 13 avril 1956, Soeur Marie-de-la-Trinité écrira à Mlle Suzanne Giroux qu'il existe au sein du Conseil d'Administration de l'hôpital "*une entière adhésion aux exigences requises*", que l'hôpital sera doté d'une diététicienne à temps complet au mois d'août, que des religieuses-infirmières ont la responsabilité de la pouponnière et de la pédiatrie, que des stages d'étude à l'hôpital Ste-Justine à Montréal se réaliseront prochainement, et qu'elle est assurée de quinze élèves à l'ouverture de l'école. Quant aux religieuses-officières, elles ont toutes suivi les cours de "*surveillance hospitalière*" et possèdent leurs crédits.

Du 21 au 28 avril, à travers le Canada, c'est la "*Semaine Fédérale des Infirmières*". Notre école "*en germe*" reçoit une première publicité journalistique. Une causerie radiophonique a lieu le 21 avril. Le directeur médical de l'hôpital, le Dr Louis-Georges Bergeron, fait un appel vibrant en faveur de la "*si noble profession d'infirmière*".

"Trois obstacles, déclare-t-il, semblent présider à la pénurie actuelle des infirmières en notre milieu. L'exigence, par l'Association, d'une 11e année comme études de base - ce dont il la félicite et l'encourage à demeurer dans la même veine", - "la précarité de l'état de santé de nos jeunes filles, donc l'abandon trop tôt des études scolaires, et enfin, troisième obstacle, l'absence de vocation, de véritable vocation". "Outre l'administration des médicaments, continue-t-il, au retapage des oreillers et à la présentation d'un verre d'eau, l'infirmière parvient, par son sourire et son amabilité, à rejoindre l'âme de son malade plus que le médecin ne le fait lui-même. Si cette "mission" vous agréée, nous vous attendons".

A cet auditoire invisible, Mlle Pierrette Gagnon, infirmière en chirurgie, décrit les notions les plus précises sur la profession de l'infirmière.

Dans la recherche d'une Directrice de l'école, l'on fait appel à l'Hôtel-Dieu de Québec: Soeur Sainte-Barbe reçoit cette obédience. Le 11 mai, elle est de passage à Alma et, le lendemain, visite les départements de l'hôpital, "*soulignant à chaque officière ce qu'il y aurait à améliorer d'ici à ce que la visiteuse-officielle de l'Association, Mlle Giroux, fasse sur place l'enquête prescrite par l'Association*".

Dans les derniers jours de mai, Mère Marie-de-la-Trinité, nouvellement élue (15 mai) Directrice de l'hôpital, reçoit de Mlle Suzanne Giroux une lettre lui annonçant que "*le Comité des Écoles de l'AIPQ autorisait l'ouverture de l'école des infirmières à l'Hôtel-Dieu d'Alma*". Jubilations, réjouissances et reconnaissance à la sainte patronne de l'hôpital: "*Marie Reine*".

Le 3 juin 1956, Soeur Sainte-Barbe est accueillie par la Communauté et entreprend l'organisation matérielle et scientifique de l'école. Mlle Giroux s'est annoncée pour le 11 juin. De cette visite, Mère Marie-de-la-Trinité recevra le 15 juin un rapport élogieux. A l'enchantement que lui a procuré le site de l'hôpital, écrit-elle, et à la satisfaction qu'elle a éprouvée à la constatation des compétences médicales et administratives déjà acquises, la visiteuse-officielle de l'AIPQ reconnaît que la résidence "*temporaire*" de l'école est des plus moderne et convenable, recommande que l'on procède à la rédaction des grandes lignes de la politique de l'école et se dit heureuse que dans un proche avenir un "*agrandissement*", annexé à la résidence des employées, sera attribué à l'école et à la résidence des étudiantes infirmières. Soeur Ste-Jeanne-d'Arc (Elise Boivin) devient aide-surveillante à l'école. Elle ne la quittera qu'en 1960.

Deux jours plus tard, les 26 et 27 juin, le secrétaire de l'Université Laval, l'Abbé Jacques Garneau, est à Alma. Accompagné des autorités de l'hôpital, il en visite les lieux et s'attarde à explorer les locaux de l'école et le programme des études que l'on y dispensera.

Le 13 août 1956, c'est l'ouverture de l'école et la "*rentrée*" des premières étudiantes. Elles sont douze, quatre religieuses de l'Hôtel-Dieu de Roberval et huit jeunes filles de la région. C'est au sous-sol de la maison des employées que ces étudiantes recevront leur enseignement théorique, et dans les chambres qu'elle contient qu'elles demeureront. L'accueil de Mère Marie-de-la-Trinité et de Soeur Ste-Barbe, directrice de l'école, est chaleureux. Après les discours de Bienvenue de l'une et de l'autre, où la grandeur et la noblesse de la profession sont rappelées, elles reçoivent avec joie leur devise "*Voir clair pour Marcher Droit*" et procèdent à leur installation.

Ces premières "*probanistes en sciences infirmières*" sont: Soeur Ste-Hélène, Soeur St-Gérard, Soeur Marie-du-Précieux-Sang, Soeur St-François-Xavier, toutes quatre novices à la Communauté de l'Hôtel-Dieu de Roberval; Milles Brigitte Baril, Marguerite Bouchard, Mariette Côté, Suzette Cloutier (Alma), Estelle Maltais (Alma), Thérèse Maltais (Alma), et Suzanne Tremblay (Naudville). Roberte Jonckmann les rejoindra quinze jours plus tard.

Le Dr Louis-Georges Bergeron, Directeur Médical de l'hôpital, dont la causerie radiophonique du 21 avril a peut-être déclenché la "*vocation*" de quelques-unes d'entre elles, exprime auprès de toutes, le 16 avril, la joie qu'il éprouve, et le personnel médical derrière lui, de les voir si désireuses de se joindre à eux et à tout le personnel infirmier et administratif voué au soin des malades.

Le 27 août, l'Abbé Anicet Gréco, directeur des cours aux infirmières à l'Université Laval, effectue sa première visite de l'école en vue de son affiliation éventuelle à l'Université. Il s'en montre des plus favorable, demande dans sa lettre du lendemain une documentation plus complète et une attestation de l'approbation officielle de l'Ordinaire du diocèse.

L'enseignement médical dispensé par les médecins de la maison et les cours de technique en sciences infirmières départis à certaines infirmières expérimentées, parsèment leurs activités quotidiennes. Dès qu'elles sont familiarisées avec les éléments de la médecine, elles sont initiées, dans les différents services de l'hôpital, à la connaissance du malade et des soins infirmiers qu'il requiert.

Trois mois se déroulent ainsi, après quoi, si les aptitudes sociales et médicales qu'elles ont pu révéler et acquérir sont jugées satisfaisantes, elles accèdent à la "prise du voile", témoin public de leur qualification naissante.

Le 9 décembre, devant une assistance nombreuse - 70 visiteurs - fières, réjouies, elles recueillent les félicitations des autorités, revêtent le "voile" et sont "promues" à la 1^{ière} année d'études des cours réguliers qui donnent accès à la profession.



École des Infirmières: prise du voile, 9 décembre 1956.

Un deuxième groupe de 11 étudiantes vient les rejoindre le 1er mars 1957. Huit d'entre elles sont canadiennes et trois sont originaires d'Haïti. Le même accueil les reçoit, le même programme d'études les attend. Une seconde entrée a lieu au mois d'août. Ce 3ième groupe compte 15 élèves, 13 laïques et deux religieuses. Le 5 août, l'école reçoit de l'Université Laval, par sa faculté de Médecine, son affiliation.

Située primitivement au sous-sol de la résidence des employées, l'école se devait de se doter d'un édifice mieux approprié.

Des démarches auprès des autorités gouvernementales par Mère Marie-de-la-Trinité, Directrice de l'hôpital, et de Soeur Ste-Barbe, Directrice de l'école, il était résulté une promesse ferme d'un octroi de \$350,000 auquel s'ajouterait, possiblement, un montant additionnel de \$250,000. Munies de cette certitude, Mère Marie-de-la-Trinité et son assistante, Mère Marie-des-Sept-Douleurs, obtiennent de Mgr Melançon, le 12 septembre 1957, la permission d'un emprunt de \$800,000 applicable à ce projet.

Les travaux de construction débutent le 25 septembre. Ils sont poursuivis avec diligence. Le cran rocheux sur lequel s'appuiera le nouvel édifice est "*scalpé*"; dès le 28 septembre, le forage du roc se fait jour et nuit; le 22 novembre le coulage du béton revêt pendant trente six heures un "*rythme fébrile*". La silhouette des étages se dessine en décembre. Un arrêt est décrété pendant les Fêtes de fin d'année, et le 7 janvier 1958 les ouvriers sont de nouveau au travail. L'hiver jeannois ne les rebiffant nullement, ils voient quand même à accélérer la levée des murs extérieurs. Le printemps les rejoint alors que les divisions intérieures se dressent. A travers elles, courent la plomberie et l'électricité.

Les étudiantes admirent déjà leurs futures chambres, salon et salles de cours. Le 2 juillet débutent les travaux du tunnel reliant l'école à l'hôpital.

Le 3 septembre, elles habitent, au nombre de quarante-sept, leurs nouveaux quartiers. Le 10 novembre, en pleine tempête, à travers laquelle le Recteur de l'Université Laval n'a pu passer, la bénédiction se déroule. La direction exulte, le corps médical et le personnel professionnel des soins infirmiers se réjouissent et la population, qui y assiste, admire l'heureux agrandissement éducationnel.

Avec le mois de décembre 1958, prend fin l'obédience de la première directrice de l'école, Soeur Ste-Barbe. Elle emporte avec elle les regrets, les félicitations et la reconnaissance de la Communauté,

du personnel de l'hôpital et de toutes les étudiantes. Le 29 décembre, arrive de Québec Mère Marie-de-Toutes-Grâces, à qui est confiée la direction de l'école.

Un complément de structuration et d'organisation de l'enseignement s'institue, le premier février, par la formation d'un Comité des Techniques infirmières, dont on confie le secrétariat à Garde Ghislaine Langlais, officière du service de médecine pour "Dames", nouvellement inauguré le 25 janvier au cinquième étage de l'hôpital. Un mois plus tard, le 23 février, on lui confiera, en outre, l'enseignement de quatre heures de cours par semaine.

Les stages hospitaliers, que les étudiantes doivent poursuivre au cours de leurs trois années, conduisent à réaliser, au niveau des services médicaux, une organisation des soins infirmiers par équipe, dans laquelle règne une hiérarchie progressive des responsabilités professionnelles. Le 23 mars 1959, un tel système est institué.

Les premières étudiantes de l'école sont éligibles aux examens universitaires de fin d'année. Du 18 au 26 mai 1959, ces premières finissantes, au nombre de huit, sont à Chicoutimi où l'Université Laval a groupé toutes celles du Royaume du Saguenay et du Lac St-Jean. Quatre religieuses et quatre laïques composent le groupe d'Alma. L'une d'entre elles acquiert son diplôme avec très grande distinction, les sept autres avec grande distinction. Le 19 juin, c'est la collation des Diplômes à Québec. Deux jours plus tard, elles reçoivent le parchemin de l'école en une brillante réunion sociale, où parents, amis et élèves inscrites à l'école leur offrent leurs félicitations.

A la rentrée des 25 nouvelles étudiantes le 1er avril, les chambres de l'école sont aux 4/5 occupées.

Au départ, le 2 janvier 1960, de Mère Marie-de-Toutes-Grâces, Soeur Marie-de-la-Croix de Roberval lui succède comme directrice de l'école. Un nouveau professeur en la personne de Soeur St-François-Xavier vient se joindre à l'équipe dès les premiers jours de janvier.

L'enseignement se déroule selon son rythme habituel. En mai 1960, dix-sept infirmières reçoivent leur parchemin et en août, à la rentrée, trente probanistes se présentent. Lorsque Soeur Marie-de-la-Croix part, le 13 septembre, pour l'Université Laval y terminer ses études en Baccalauréat, elle est remplacée à la direction par Soeur Ste-Marie, de Roberval.

Avec l'arrivée de l'Assurance-Hospitalisation en 1961, et une promulgation prochaine d'une "Loi des Hôpitaux", une visite des unités de soins de l'hôpital et de l'école des infirmières étudiantes s'effectue le 1er mai 1962 par Mlle Gisèle Domingue, déléguée du

Ministère provincial de la Santé. Surveillance et contrôle de l'état s'ajoutent donc à ceux que l'association professionnelle des Infirmières effectuait déjà.

De "*l'École des Infirmières*" de l'Université Laval, relié, comme l'on sait, à la Faculté de Médecine, la directrice de l'école d'Alma, Soeur Ste-Marie, reçoit le 28 août 1963, une demande de Mlle Noëlla Bertrand de venir dispenser à Laval un cours de 30 heures échelonnées sur dix semaines. Grand embarras qu'il faut dissiper par des consultations au niveau de la Maison-Mère de Roberval et aussi auprès de la Très Révérende Mère Générale de la Fédération, à Québec. L'acceptation de l'une et de l'autre d'une telle tâche et d'un "*tel honneur pour nous*" dissipe toute hésitation: Soeur Ste-Marie accepte.

Aucun événement particulier ne vient parsemer le déroulement de l'enseignement et de la vie des étudiantes durant les années de 1964 à 1966.

En février 1966, sont adoptés un "*Statut et des Règlements*" renouvelés. Entre autres changements, apparaît celui de la formation d'un Comité pédagogique plus élaboré, composé de représentants des institutrices théoriques et cliniques, des hospitalières, d'un pédagogue, d'un médecin et de deux conseillers, l'un en relations humaines et l'autre en morale.

Lorsque le Conseil d'administration de l'hôpital, le 29 juin 1967, est informé qu'il y aura à Chicoutimi, en 1968 ou 1969, un "*Collège d'Enseignement Général et Professionnel*" (C.E.G.E.P.) où l'on dispensera les cours aux étudiantes en sciences infirmières, le problème d'une mission nouvelle pour l'école se pose. Quarante élèves sont inscrites à l'école pour la rentrée au mois d'août. La dernière graduation aura donc lieu en mai 1970. Des retards survenus à la réalisation du C.E.G.E.P. de Chicoutimi, permettent qu'une dernière entrée se fasse en août 1969 et que la dernière graduation, la quatorzième, ait lieu en mai 1972.

Entre temps, des mutations surviennent. En septembre 1967, les directorats des soins infirmiers de l'hôpital et de l'École se fusionnent. Soeur Georgette Beaulieu (Soeur Ste-Marie), directrice de l'école, cumulera les deux fonctions jusqu'à sa démission le 14 avril 1970. Mme Armande Nepton-Déry la remplace alors comme directrice des soins infirmiers à l'hôpital, "*par intérim*" d'abord, et officiellement le 8 septembre 1970. Mme Cécile Aubin-Girard est nommée le 14 avril 1970 directrice de l'école. En mars 1972, elle présentera sa démission, étant à l'avenir appelée à occuper la situation de Directrice Générale au Foyer Normandie. Madame Jacqueline Gaudreault Pilote lui succède.

Lorsque l'école cesse, en juillet 1972, de poursuivre sa précieuse mission de former des infirmières, elle peut s'enorgueillir, à juste titre, d'avoir éduqué et instruit une phalange de trois cent quatre-vingt-trois (383) infirmiers et infirmières qui apportèrent, auprès des malades de leur Alma Mater et dans plusieurs hôpitaux et autres institutions de la santé de la province, toute la science médicale et l'affection de leur âme envers les malades.

A combien d'oeuvres particulières l'école servit-elle par la suite? Au cours des chapitres ultérieurs, le lecteur sera amené à en apprécier le nombre, l'ampleur et l'excellence.

Après l'école de la nuit, en 1971, on s'occupa de la mission de former des infirmières. Elle se fit à l'école de la nuit de la rue de la Harpe. On avait à cette époque et dans les années qui ont suivi (1972) infirmières et infirmiers qui accompagnaient les malades de la rue de la Harpe et dans plusieurs hôpitaux et autres institutions de soins de la région. Toute la science médicale et l'effort de tout les soigner les malades.

A côté de ce service particulier, l'école de la nuit de la rue de la Harpe a été créée. Elle a été créée dans un hôpital de la rue de la Harpe. Elle a été créée dans un hôpital de la rue de la Harpe. Elle a été créée dans un hôpital de la rue de la Harpe.

CHAPITRE VI

LE PERSONNEL, LA CORPORATION DES LOISIRS ET LE SYNDICALISME

Dès les débuts de l'hôpital naissent entre toutes les catégories de personnel un désir et un besoin de solidarité, non seulement vis-à-vis leur travail personnel et collectif, mais vis-à-vis leurs loisirs et leur vie sociale extérieure.

Trois mois après l'inauguration, le 21 août 1954, un "*Comité des Loisirs des Employés*" est mis sur pied¹. Toutefois, l'Histoire veut que l'on ait eu à lui redonner vie et activités le 24 janvier 1955. Un Comité de cinq membres voit à lui donner buts et règlements. Si "*l'organisation de loisirs sains, utiles et agréables*" est le but premier des promoteurs, ils recherchent aussi à "*développer un esprit d'entente, de fraternité et de charité chrétienne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'hôpital*".

Ses moyens financiers sont modestes. Ils lui viennent des cotisations de ses membres. Toutefois, l'on parvient assez rapidement à procurer aux pensionnaires de la Résidence certains articles ménagers usuels, certains instruments musicaux, voir même une télévision et une bibliothèque bien garnie. Un terrain de jeux est aménagé à l'arrière de l'hôpital. L'exécutif et des sous-comités s'emploient à organiser les sports saisonniers d'intérieur et d'extérieur. Des réunions sociales s'intercalent entre des compétitions de quilles, de balle-molle, de natation et autres disciplines sportives.

(1) Journal de la Communauté, 1951-1955.

Toutes ces manifestations, soutenues par l'Administration, conduisent à une très grande fraternité parmi le personnel. Afin d'en assurer la continuité, le Comité, en mars 1965, reçoit ses "Lettres Patentes" et devient "la Corporation des Loisirs de l'Hôtel-Dieu d'Alma".

Le 23 décembre 1968, paraissait le premier numéro de la "Gazette de la Butte", dont le mérite revient à la présidente de la Corporation Mlle Thérèse Morin et à Mlle Pauline Fortin, la rédactrice du journal. Après des débuts difficiles et lents, ce journal paraît, depuis plusieurs années, à tous les 2-3 mois. Peu d'hôpitaux en notre province, il faut le reconnaître, ont su réaliser un tel journal d'information. Sa qualité éminente lui vaut de l'"Hospital administration in Canada" deux 1er Prix en 1971 et 1972, une Mention Honorable en 1973 et un 2e Prix en 1976. En 1977, un 3e Prix lui est attribué par la même association devenue le "Health Care in Canada".



Corporation des Loisirs: distribution de trophées

Le "Syndicalisme", comme il se doit dans notre monde moderne, fait son apparition à l'Hôtel-Dieu d'Alma le 15 septembre 1954. "Etablir des rapports ordonnés entre les parties, déterminer de bonnes conditions de travail pour les salariés et favoriser de bonnes relations entre l'employeur et les salariés", tels sont les buts déclarés par le "Syndicat National des Services Hospitaliers de l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi d'Alma" lors de cette réunion de fondation. Un mois après, il s'affiliait à la C.S.N.

Une première négociation d'une convention collective se déclenche le 24 mars 1955. Le 5 mai, à la satisfaction de tous, une convention était signée.

Le personnel infirmier acquière, lui aussi, le même jour, une convention collective facilement négociée.

Lorsqu'en 1962, le "Syndicat Professionnel des Infirmières de Chicoutimi", affilié au syndicat provincial de Québec (S.P.I.Q.) se forme, le groupe des infirmières de l'Hôtel-Dieu d'Alma s'unissent en syndicat local et s'affilient à celui de Chicoutimi lors des négociations.

À l'automne 1968, l'"Association Professionnelle des Techniciens Médicaux du Québec" (A.P.T.M.Q.) s'érige en syndicat professionnelle; six ans plus tard, en 1974, le "Syndicat Professionnel des Inhalothérapeutes de Québec" devient le quatrième représentant du syndicalisme hospitalier à l'Hôtel-Dieu d'Alma.

Entre tous ces syndicats et les administrateurs de l'hôpital, lors des négociations de leurs conventions collectives respectives, ou antérieurement à elles parfois, et pour tout autre acte administratif qui leur semble défavorable à leur sécurité d'emploi, surviennent des pourparlers, des négociations, voir même des arrêts de travail dont la durée peut être fort variable. La psychologie et la philosophie du travail organisé conduisent à de tels stratagèmes.

CHAPITRE VII

LES CORPORATIONS ET CONSEILS D'ADMINISTRATIONS AUTONOMES DE L'HÔTEL-DIEU DU CHRIST-ROI D'ALMA

LA CORPORATION 1957-1960

La Sacré Congrégation des Religieux à Rome autorisait, le 5 mai 1957, les Monastères des Chanoinesses Hospitalières de St-Augustin à se constituer en Fédération. Une autonomie était ainsi acquise à tous ceux qui conservaient une dépendance de la Maison-Mère, vis-à-vis leur recrutement, leur direction spirituelle et leur pouvoir d'emprunt. Toutefois, certaines "Affaires" étaient réservées au Chapitre Général, telles "*déterminer le montant des dépenses, des aliénations, des emprunts ou autres obligations à contracter, pour lesquelles les Monastères devront obtenir l'autorisation du Conseil de la Fédération*".¹ Treize Monastères, tous dans la Province de Québec, constituent les "*Membres actuels*" de la Fédération.

"L'autonomie propre" (Art. 3, p.2), qu'acquerrait ainsi le Monastère de l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi d'Alma, le conduit à se doter d'une structure corporative et d'un Conseil d'Administration.

(1) Statuts de la Fédération des Monastères des Chanoinesses Régulières Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'Ordre de St-Augustin du Canada - chap. 1 section VII art. 37 v6 p. 34, Décret 5 mai 1957. Valério Card. Valéri Préfet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 1957-1960

Le 9 octobre 1957, siège pour la première fois le nouveau Conseil, dont les Membres, au nombre de quatre, sont Mère Marie-de-la-Trinité, supérieure, Soeur Marie-des-Sept-Douleurs, Soeur Marie-du-Christ-Roi, Soeur Ste-Marguerite-Marie, toutes trois conseillères; cette dernière se voit confier la tâche de secrétaire.

Le problème des finances est à l'ordre du jour. Il en sera ainsi les 18 et 26 octobre. La demande du Conseil de l'Hôtel-Dieu de Roberval, ci-devant administrateur de la Corporation de l'Hôtel-Dieu d'Alma, relative à la construction d'une aile pour une "école d'infirmières" au coût de \$800,000, et d'un tunnel reliant la maison du personnel à l'hôpital, ayant été approuvée par le Chapitre Général de la Fédération le 10 septembre 1957, est l'objet d'une nouvelle étude et reçoit l'approbation de ce nouveau Conseil autonome.

Une première émission d'obligations, au montant de \$500,000, à 5 ³/₄%, échéant le 1er octobre 1964, garantie par une 2e hypothèque sur l'hôpital et la maison du personnel, est mise sur le marché le 18 octobre 1957. Le produit de cette vente servira à parfaire l'agrandissement et l'ameublement de l'hôpital et de la résidence du personnel, et à honorer les obligations de la "Série D" au montant de \$200,000, échéant le 1er avril 1962.

Le 26 octobre, l'on ratifie certains emprunts à courts termes auprès de la Banque Canadienne Nationale, afin d'honorer les coupons d'obligations échus le 1er octobre et quelques comptes de la construction en cours.

Le 18 décembre, deux nouvelles obédiences sont attribuées. La Révérende Mère Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus est nommée supérieure de la Communauté et directrice de l'hôpital du Christ-Roi d'Alma. Mère Marie-de-la-Trinité est nommée secrétaire du Conseil d'Administration.

Les "Plans" de l'École des Infirmières sont étudiés par le Conseil le 5 janvier 1958. Sur les conseils de la directrice de l'école, Soeur Ste-Barbe, on y apporte quelques modifications. Le 20 du même mois, un nouvel emprunt bancaire jusqu'à concurrence de \$200,000, à 5%, remboursable le 15 avril 1958 à la Banque Canadienne Nationale, est ratifié. Le 7 mai, une nouvelle émission d'obligations de \$500,000, à 5%, remboursables le 1er octobre 1964, est mise sur le marché. Elles serviront aux paiements des différentes constructions. Tous ces actes de Fiducie grèvent lourdement la communauté de l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi d'Alma. Les octrois gouvernementaux sont venus éponger partiellement ces dettes.

Afin de compléter, enfin, le paiement de l'agrandissement de l'hôpital et de la construction de l'école des infirmières, et fermer ainsi définitivement les livres, le Conseil d'Administration, le 23 mars 1958, contracte un dernier emprunt bancaire de \$50,000 à la Banque de Montréal d'Alma, "*remboursable, capital et intérêt à 5%, d'ici quatre à cinq ans*".¹

LA CORPORATION 1960-1962

La Loi de l'Assurance-Hospitalisation, dont l'on attendait pour bientôt la promulgation, conduisait les institutions religieuses administrant les hôpitaux en tant que propriétaires, à procéder par "*Bill Privé*" à la séparation des biens mobiliers et immobiliers du monastère de ceux de l'hôpital lui-même. Tous les Monastères et les Hôtel-Dieu de la Fédération des Chanoinesses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'ordre de St-Augustin procédèrent ainsi en 1960.

Dès le 10 décembre 1959, la Corporation de l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi d'Alma présentait à la législature de Québec une pétition en ce sens². Le 16 avril 1960, le Lieutenant Gouverneur, l'Honorable Onésime Gagnon, sanctionnait le "*Bill Privé*" établissant en Corporation "*Les Chanoinesses Hospitalières de St-Augustin d'Alma Inc.*", et lui reconnaissait des "*Biens immobiliers*" de \$600,000. Les membres de cette Corporation sont les "*Requérants*" auxquelles s'ajoutent Soeur Diane Fortin (Soeur Marie-des-Sept-Douleurs) et Marie-Ange Mailhot (Soeur St-Ignace).

Cette nouvelle Corporation demeure toujours confrontée avec les problèmes financiers. Les comptes payables, les emprunts temporaires aux Banques et le fond de roulement constituent, en octobre 1960, les raisons qui l'obligent à une émission d'obligations de \$600,000. En février, mars et juin 1961, dans l'attente des versements des octrois gouvernementaux, de nouveaux emprunts à court terme s'effectuent par l'intermédiaire de l'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins Diocésaines et de la Banque Canadienne Nationale.

(1) Procès-verbal, 23 mars 1958.

(2) "*Requérants*": Soeur Suzie Germain (Mère Marie-de-la-Trinité), Soeur Marie Cécile Gagnon (Mère Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus), Soeur Maguerite Tremblay (Soeur Ste-Marguerite-Marie).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 1962-1964

La Loi des Hôpitaux (Bill 44), sanctionnée le 6 juillet 1962, faisait obligation à la Corporation (Art. 7-1) de constituer un Conseil d'Administration "*ayant autorité complète sur la gestion de l'hôpital*".

Le 24 septembre, la corporation procède aux mises en nominations, par proclamation et non par vote, des membres de ce nouveau Conseil.

Les Membres sont "*choisis pas plus de 1/3 parmi les personnes attachées à l'hôpital à titre de médecins ou chirurgiens dentistes et pas plus de 1/3 parmi les employés*" (Art. 7-3). Il comprend en outre "*au moins un médecin désigné par le Bureau Médical*" (Art. 7-2).

Sont proposés, pour constituer ce nouveau Conseil d'Administration: Mère Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, Soeur Ste-Marguerite-Marie et Soeur Marie-Médiatrice de la communauté d'Alma; les Révérendes Mères Marie-de-Jésus et Marie-du-Divin-Coeur de Roberval, MM. Paul-Emile Harvey, Paul-Eugène Robitaille et le Dr Maurice Gagnon, tous d'Alma. Le Dr Raymond Larouche, délégué du Bureau Médical au Conseil d'Administration antérieur, demeure en poste. Ce premier Conseil d'Administration laïco-religieux, deux jours plus tard, le 26 septembre, procède à une "*lecture attentive de la Loi des Hôpitaux*", se dote d'un exécutif (Art. 8)¹ et nomme directrice générale la Révérende Mère Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus (Art. 10).

Le nouveau Conseil mesure d'emblée l'immense travail que ces nouvelles responsabilités administratives imposées lui occasionneront.

L'établissement de ses "*Règlements de Régie Interne*", dont un modèle leur est distribué, fera l'objet de la prochaine réunion, cédulée pour le 17 octobre. Entre temps, il a à entreprendre la première négociation de conciliation avec les infirmières et les gardes-malades auxiliaires. Les demandes salariales et la rétroactivité à juin 1962 de la nouvelle convention, étudiée le 23 novembre, sont soumises au Département de l'Assistance-Publique pour approbation. Le 24 janvier 1963 une convention d'une durée d'une année, juillet 1962 à juillet 1963, est signée.

Les "*Statuts et Règlements*" du Conseil sont l'objet d'une étude approfondie lors de sa réunion du 17 octobre. Il eut à se réjouir d'un versement, par le Ministère de la Santé, d'un montant de \$200,000, attribuable à l'amortissement de la dette de la construction et à la "*couverture*" des obligations financières les plus urgentes.

(1) Président, M. Paul-Emile Harvey; Vice-président, Mère Marie-de-Jésus; Secrétaire, Dr Raymond Larouche.

Le nouveau Conseil, assumant de nouvelles responsabilités, désire connaître dans tous ses détails l'état financier de l'hôpital. M. Alfred Villeneuve, le comptable des toutes premières heures de l'hôpital, et M. Gilles Gaudreault, comptable de l'Hôtel-Dieu de Roberval et conseiller en plusieurs occasions pour l'hôpital d'Alma, présentent le 23 octobre les "*états financiers*".

Après un historique de l'hôpital et de ses finances, tous deux désirent signaler particulièrement que:

- *Au Bilan relatif à l'administration hospitalière, il n'y a pas de problème puisque cet item est couvert, en principe, par l'Assistance-Publique.*

- *Les dettes acquises (\$3,000,000) et les intérêts annuels de \$160,000 sont la source majeure des difficultés financières, car le 40% des revenus des chambres privées que la "Loi des Hôpitaux" octroie à l'hôpital (\$40,000) n'éponge qu'une faible partie des intérêts.*

Aussi croient-ils devoir suggérer "*qu'une aide gouvernementale nouvelle soit sollicitée, qu'un investissement de la Communauté soit envisagé et que l'achat de terrains adjacents à l'hôpital soit effectué*". A ce dernier propos, la décision demeure, décide-t-on, dans les mains de la directrice générale.

Lors de la quatrième réunion du nouveau Conseil, le 23 novembre 1962, l'on accepte le budget de 1963; l'on admet, en principe, l'exécution de transformations au secteur de l'admission des malades et à celui des Archives; l'on étudie la création d'un "*service élémentaire de Réadaptation et la candidature d'un Directeur Médical: celle du Dr Bernard Rainville*". Les transformations à l'Admission et aux Archives sont acceptées le 24 janvier 1963.

Les activités hospitalières semblent avoir acquis un rythme de croissance stabilisé; aussi le Conseil d'Administration peut-il adopter une régularité mensuelle de ses réunions.

En octobre 1963, de nouvelles obédiences sont attribuées à Mère Marie-de-Jésus et à Mère Marie-du-Divin-Coeur. La première est nommée supérieure de la Communauté et directrice générale à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi; la seconde sera supérieure et directrice générale à l'Hôtel-Dieu de Roberval. Ces nouvelles responsabilités les obligent à offrir leur démission, le 26 octobre, lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi d'Alma.

Le 3 novembre 1963, un remaniement majeur des membres de la Corporation et du Conseil d'Administration s'effectue.

Les membres de la Corporation sont: la Révérende Mère Marie-de-la-Paix, supérieure et présidente, Mère Marie-du-Saint-Sacrement, assistante et directrice des soins infirmiers, Soeur Marie-de-la-Croix, Soeur Ste-Hélène, Archiviste, et Soeur Ste-Marie, directrice de l'école des infirmières, ces trois dernières, conseillères.

Les membres du Conseil d'Administration au nombre de neuf sont l'Abbé Gérard Côté, supérieur du séminaire de Saint-Jérôme, le Dr Maurice Gagnon, M. Paul-Emile Harvey, Mère Ste-Ursule et Soeur St-Augustin de Roberval, Mère Marie-de-la-Paix, Mère Marie-du-St-Sacrement, Soeur Ste-Marie, et le délégué du Bureau Médical, le Dr Raymond Larouche.

C'est à ce Conseil qu'échoit maintenant tous les nouveaux problèmes administratifs, économiques, professionnels et sociaux que provoquent les nouvelles lois sur l'administration et l'organisation des hôpitaux sous l'égide de l'Etat.

Si le Conseil d'Administration et la Corporation, bien sûr, songent à souligner, en mai, le dixième anniversaire de fondation, tous deux doivent voir à la séparation des "*Biens*" de la Communauté de ceux de l'Hôpital lui-même.

Les pourparlers avec le gouvernement débutent le 11 février 1964, avec l'interlocuteur délégué, M. Paul Desrochers. Une nouvelle Corporation sera nécessaire. Les "*Biens*" de la Communauté actuelle, ainsi que les "*salaires*" accumulés pour le temps qui a précédé l'Assurance-Hospitalisation, sont normalement l'objet des délibérations. Ils recevront solution l'un et l'autre en avril et en mai 1965.

Le 24 novembre 1963, les religieuses reçoivent du Chapitre Général de la Fédération la permission d'utiliser le prénom possessif "*mon*" pour leurs effets personnels: v.g. mon crayon, ma robe, mon mouchoir, etc.

Une époque d'une particulière bienfaisance et de grand dévouement envers la population du Lac St-Jean se clôturait. Mais la Communauté des Augustines de la Miséricorde de Jésus, en leur nouveau monastère, demeurerait toujours au service des malades de leur hôpital qu'elles avaient su si admirablement administrer et diriger.

SECTION II

**ÉPOQUE DE LA CORPORATION
LAÏCO-RELIGIEUSE
1964 - 1979**

SECTION II

ÉPOQUE DE LA CORRUPTION
LAÏC-RELIGIEUSE
1964 - 1979

CHAPITRE I

L'ÉTAT, LES HÔPITAUX ET LA SANTÉ

Au moment où les autorités civiles et religieuses, en 1943, entreprennent de réaliser pour Alma et la région limitrophe le projet d'un hôpital, la recherche primordiale du monde moderne, la "*sécurité sociale*", prend rang parmi les préoccupations majeures des gouvernements.

Depuis peu en effet, l'homme a pris conscience de sa solidarité devant les risques de la vie: chômage, invalidité, maladies et vieillesse. Il recourt aux organismes privés et revendique l'intervention de l'Etat pour le protéger contre les conséquences économiques et sociales de tous ces risques. Les plans d'assurance-maladie privés se multiplient et les subsides de l'Etat à la sécurité ne cessent de croître, tous deux venant répondre à l'insuffisance économique des masses devant les aléas de la vie contemporaine.

Parmi les biens que l'homme cherche à conserver et à récupérer, la santé lui apparaît le plus légitime. "*Bien personnel*", sans doute, mais que notre époque élève au rang de "*Droit*", de "*Bien collectif*", de "*Bien social*", qui réclame la sollicitude et l'intervention des gouvernements.

Il en est de la Santé comme de la Maladie. L'homme moderne veut être protégé contre la perte de la première, et contre les conséquences physiques et économiques qu'engendre la seconde. Ces deux formes de prévoyances deviennent ses préoccupations principales et légitimes qu'il cherche à atteindre par le truchement d'une assurance privée ou de l'Etat.

A l'instar de beaucoup de pays d'Europe, le Canada tout entier et le Québec en particulier s'acheminent progressivement vers un régime d'Assurance-Santé.

Dès 1932, commissions fédérales et commissions provinciales scrutent les implications médicales, sociales et économiques qu'entraînerait l'implantation d'une Assurance-Santé. La "*Commission des Assurances sociales*" (Commission Montpetit 1931) du gouvernement du Québec et le "*Comité Consultatif de l'Assurance-Santé*" (Comité Haegerty 1941) du gouvernement fédéral en préconisent la création. En 1945, le fédéral, lors de "*la Conférence fédérale-provinciale*", réitère son désir de l'institution dans l'ensemble du pays.

Des étapes préliminaires cependant doivent être franchies. En 1948, le fédéral sanctionne un "*Programme National de Santé*" qui offre des subsides aux provinces afin d'étendre les "*services d'Hygiène publique*" et la "*construction d'hôpitaux*". Certaines provinces, la Saskatchewan en 1947, l'Alberta, la Colombie Britannique et Terre-Neuve en 1949, instituent "*l'Assurance-Hospitalisation*". Le Gouvernement fédéral en 1957 promulgue sa Loi sur l'Assurance-Hospitalisation. En décembre 1960, la Province de Québec se joint à toutes les autres provinces en promulgant la sienne. Ce n'est qu'un premier pas.

Une nouvelle Commission fédérale surgit en 1961: la "*Commission Royale d'enquête sur les services de Santé*" (Commission Hall). En 1964, son volumineux rapport recommande l'institution dans le Canada tout entier d'un "*Régime complet et universel des services de Santé accessible à tous*". Le Très Honorable Lester B. Pearson, premier Ministre du Canada, en juillet 1965, propose aux provinces un plan d'Assurance-maladie auquel les deux niveaux de gouvernement participeraient à part égale.

La "*Commission d'enquête sur la Santé et le Bien-Etre Social*" (Commission Castonguay 1961) du Gouvernement du Québec incite, lors de son premier rapport en 1967, le Gouvernement à participer au régime fédéral d'Assurance-maladie dès le 1er juillet 1970. A sa Loi des Hôpitaux (1962), à sa Loi de la Régie de l'Assurance-maladie (1969), s'ajoute au Québec la Loi de l'Assurance-maladie, terme d'un cycle institutionnel d'une assurance-santé universelle et accessible à tous.

Dès l'année suivante, la législature provinciale sanctionnait, le 24 décembre 1971, une loi d'importance médicale et sociale très étendue, la "*Loi sur les services de santé et les services sociaux*".

Au rappel de cette évolution historique de l'Assurance-Santé, l'on comprend sans peine à quels ajustements et modifications structureaux administratifs et médicaux le milieu hospitalier dans sa totalité, et le personnel médical en particulier furent assujettis au rythme des lois qui les déterminaient. La vie intra-hospitalière eut à se transformer avec une très grande mobilité, comme le corroborera le second volet de l'histoire abrégée de l'Hôtel-Dieu d'Alma.

CHAPITRE II

LA CORPORATION DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA (1964)

Le 3 novembre 1964, le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, l'Honorable Paul Comtois, parafait les "*Lettres Patentes*" constituant la Corporation de l'Hôtel-Dieu d'Alma (1964).

Mère Marie-de-la-Paix, Mère Marie-du-Saint-Sacrement et Soeur Marie-de-la-Croix, toutes trois d'Alma, "*requérants*" et "*directeurs provisoires*", sont convoqués le 11 décembre au 105 de la Côte de la Montagne, à Québec, au bureau de Mtre Louis Rémillard, avocat, pour recevoir ces "*Lettres Patentes*" et constituer la nouvelle corporation qui, à l'avenir, aura la responsabilité complète de l'administration de l'Hôpital d'Alma.

A ces "*lettres patentes*" sont annexés quelques "*Règlements généraux*" régissant et la corporation et son conseil d'administration.

Les trois pétitionnaires, devenus le 11 décembre "*Directeurs permanents*" de la corporation, se réunissent le même jour et procèdent à la revue et à l'approbation des "*Règlements généraux*", suivies de la nomination, au nombre de vingt-six (26), des nouveaux membres de la corporation (Appendice B). Au choix des vérificateurs des comptes s'ajoute celui des membres du Conseil d'Administration. Mère Marie-de-la-Paix, Mère Marie-du-St-Sacrement, Soeur Marie-de-la-Croix, Soeur Ste-Ursule, Soeur St-Augustin, Soeur Ste-Marie, M. l'Abbé Gérard Côté, M. Paul-Emile Harvey et le Dr Maurice Gagnon sont mis en nomination et convoqués à une réunion spéciale de fondation à Alma le 5 janvier. A ces huit membres s'ajoutera le délégué du Bureau Médical, le Dr Raymond Larouche.

Toutes ces procédures étant dûment signées, la Corporation et son Conseil d'Administration peuvent entreprendre leurs tâches administratives respectives sous la "*paternité*" de l'Etat.

Lors de sa première assemblée annuelle, le 29 avril 1965, les vingt-six membres prennent connaissance des états financiers de l'hôpital, voient aux solutions qu'il y aurait lieu de leur apporter, reçoivent le rapport des activités annuelles de son Conseil d'Administration qu'ils approuvent selon une résolution "*omnibus*", entendent le Directeur Général les informer des activités hospitalières dont il a la responsabilité de coordonner la très grande variété, connaissent par l'intermédiaire du Vérificateur des comptes le Bilan des avoirs et procèdent à l'élection des membres de son Conseil d'Administration. D'elle émaneront, il va sans dire, des directives et des recommandations dont ce Conseil devra s'inspirer. Certains problèmes d'implications internes d'importance, que lui soumet ce Conseil, conduisent la Corporation à des délibérations spéciales et parfois à des délégations de ses membres auprès des autorités gouvernementales.

L'ordre du jour des Assemblées annuelles futures, en mars ou avril, ne varie guère de celui que l'on vient de décrire. Cependant, si le nombre de ses membres demeure fixe, plusieurs d'entre eux désirent se retirer. Dès le 25 janvier 1965, la Vice-présidente, Mère Marie-du-St-Sacrement, amorce une ère démissionnaire de la part de la Communauté des Augustines. L'Abbé Gérard Côté, supérieur du Collège de St-Jérôme accède, le même jour, à la Vice-présidence. Une seconde mutation se produit lors de cette même réunion. Soeur Marie-de-la-Croix quitte le secrétariat et est remplacée par le Dr Raymond Larouche. Le 5 avril 1966, une démission de trois des membres religieux survient. Messieurs Maurice Paradis et Normand Simard ainsi que le Dr Rémi Aubé sont alors élus à la Corporation. Le 23 février 1967, Madame Thérèse Kreiber et Messieurs Raymond Gagnon et Thomas-Louis Tremblay remplacent les trois nouvelles démissionnaires. La laïcisation de la Corporation se poursuit.

Lors de son assemblée du 5 mars 1968, les membres de la Corporation accueillent trois nouveaux membres laïques, les trois directeurs administratifs de l'hôpital, le Dr Marcel Perron, Directeur Général (21 novembre 1967), M. Yvon Thibeault, Directeur Général adjoint (avril 1965) et M. Alfred Villeneuve, Directeur du Personnel (28 décembre 1967).

Devant des responsabilités accrues au sein de la Fédération des Augustines, la Très Révérende Mère Marie-de-Jésus (Laetitia Lefebvre), Supérieure Générale, la Révérende Mère Marie-des-Neiges (Marthe Guérard), Assistante Générale, et la Révérende Mère St-

Ambroise (Diane Cayouette), Econome Générale, se voient obligées, le 19 mars 1968, de démissionner de la Corporation.

La règle de trois démissionnaires annuelles parmi le personnel religieux de la Corporation se perpétue en 1969. Soeur Madeleine Bergeron (Soeur Ste-Ursule), Soeur Marguerite Laforest (Mère Marie-du-Divin-Coeur), Soeur Jeanne d'Arc Bouchard (Soeur Ste-Thérèse d'Avila) se retirent de la Corporation en mars. M. Edgar Tremblay les imite le même mois. En fin d'année, le 21 octobre, Soeur Françoise Lemay (Soeur St-Augustin) sera la quatorzième religieuse à se retirer de la nouvelle administration corporative de l'Hôtel-Dieu d'Alma.

En l'espace de cinq années, la représentation proportionnelle des deux groupements, l'un religieux, l'autre laïque, qui constituent la nouvelle corporation de 1964 s'est inversée. Vingt et un laïques et neuf religieuses siègent maintenant aux assemblées de la Corporation. Quelle que soit la variation que subira par la suite le nombre des membres, la représentation religieuse n'excédera plus le tiers.

Lorsque les "*Règlements de la Loi des Hôpitaux*", promulgués par l'arrêté en Conseil du 31 janvier 1969, parviennent enfin en septembre, une réunion spéciale de la Corporation est convoquée pour octobre. L'étude profonde qu'en a fait son Conseil d'Administration, suite au rapport exhaustif des éléments administratifs et médicaux qu'ils contiennent, préparé par le Directeur Général, le Dr Marcel Perron, lui est décrite le 28 octobre. La Corporation, comme le Conseil d'Administration et le Directeur Général sont profondément conscients des multiples implications et changements administratifs, structureaux et médicaux que ces Règlements apportent à chacune des composantes de la vie hospitalière: Corporation, Administration et Bureau Médical. L'Etat en a ainsi décrété, en s'inspirant, bien sûr, de la consultation (Loi des Hôpitaux, Article 20 1964.SRQ Chap. 164) avec le Bureau provincial de Médecine, le Conseil d'Administration de l'Association des Hôpitaux du Québec et celui de la Commission générale des Hôpitaux catholiques de la Province de Québec, et sans avoir omis, qu'en vertu de l'article 21 de la même loi, il lui était dévolu le pouvoir de "*faire des règlements généraux pour les diverses classes d'hôpitaux*". Toutes les Corporations hospitalières devenaient soumises à ces trois cent cinquante-trois (353) articles, à ce nouveau code médico-hospitalier.

La Corporation, en vertu de l'article 5, "*doit passer des règlements concernant sa composition, le nombre de ses membres, leur éligibilité, leur admission et leur exclusion éventuelle*". Le nombre des membres est porté à trente-cinq dont douze seront des Augustines. Elle juge séant, pour atteindre ses fins, de procéder, le 29 décembre 1969, à la mise sur pied d'un "*Comité de Nominations*".

Elle appelle à cette responsabilité Soeur Emma Legendre (Mère St-Paul), Mesdames Lucien Côté et Céline Aubin-Girard, Messieurs Jean-Claude Demers, Notaire, Clovis Tremblay et Jean-Charles Moisan, tous membres de la Corporation, afin que lors de l'assemblée annuelle, le 10 mars 1970, ils puissent lui présenter une liste des membres éligibles au Conseil d'Administration.

La sixième assemblée annuelle de la Corporation, à laquelle assistaient vingt et un des trente-cinq membres, se déroule le 10 mars 1970 selon l'ordre habituel. Le Comité de Nomination présente les candidatures pour le Conseil d'Administration; l'assemblée les accepte unanimement. Quatre anciens membres sont réélus: Soeur Cécile Guy, Soeur Suzie Germain, Messieurs Paul-Emile Harvey et Benoit Caron. Les nouveaux membres sont: Soeur Emma Legendre, Mme Lucien Côté, Messieurs Jean-Claude Demers et Clovis Tremblay.

A l'assemblée suivante, le 23 mars 1971, un nouvel Exécutif prend la relève. Monsieur Paul-Emile Harvey, l'incomparable président de tant de Comités depuis les premiers jours de la fondation et président du Conseil d'Administration, couronne son oeuvre de dévouement en acceptant la présidence de la Corporation. M. Benoit Caron est élu à la Vice-présidence, Monsieur Alfred Villeneuve devient secrétaire. Tous trois occupent les mêmes fonctions jusqu'en mars 1975. Monsieur Harvey désire alors se retirer. Aucune instance ne parvient à le faire fléchir. M. Benoit Caron devient le Président, M. Villeneuve conserve le secrétariat, et M. Yvon Thibeault est porté à la Vice-présidence. Cet Exécutif ne se modifiera qu'en 1978.



M. Benoit Caron, président de la Corporation: 1975-1979...

Entre temps, au début de l'année 1972, apparaît dans le panorama de la "*Sécurité-Sociale*", la "*Loi sur les Services de Santé et les Services Sociaux*" (Bill 65)¹ qui apporte aux Centres Hospitaliers deux organismes complémentaires à caractères éminemment sociaux: un "*Services Sociaux*" (Bill 65)¹ qui apporte aux Centres Hospitaliers deux Centres sont chapeautés par un "*Conseil Régional*", véritable Corporation au sens du Code Civil. Ce "*Conseil Régional de la Santé et des Services Sociaux*" (C.R.S.S.S), que le Gouvernement jugera d'instituer dans les différentes régions de la Province de Québec, devient le conseiller intermédiaire entre les centres sociaux et l'hôpital vis-à-vis le Gouvernement et son Ministère des Affaires Sociales. La Corporation, par son Conseil d'Administration, verra à le consulter dans la plupart de ses problèmes administratifs.

Elle connaîtra la nature des directives du C.R.S.S.S. par le rapport que lui fera son Conseil lors des assemblées annuelles ou spéciales convoquées selon les exigences des problèmes qui surgiront au cours des années.

(1) A cette Loi seront ajoutés, en novembre 1972, des "*Règlements*" que l'on ne tardera pas à amender le premier août 1973.

Entre temps, au début de l'année 1972, apparaît dans le panorama de la "Réserve Sociale", la "Loi sur les services de Santé et les Services Sociaux" (Bill 60), qui apporte aux Centres Hospitaliers deux organismes complémentaires à caractère éminemment sociaux: les "Centres Sociaux" (Bill 60) qui appuie aux Centres Hospitaliers deux Centres sont créées par un "Conseil Régional", véritable Commission au sein du Code Civil. Ce "Conseil Régional de la Santé et des Services Sociaux" (O.R.S.S.) que le Gouvernement japonais d'instaurer dans les différentes régions de la Province de Québec, devient le conseiller intermédiaire entre les centres sociaux et l'hôpital vis-à-vis le Gouvernement et son Ministère des Affaires Sociales. La Commission par son Conseil d'Administration, vient à la conclusion de ses problèmes administratifs.

Elle connaît la nature des questions du O.R.S.S. par le rapport que lui fait son Conseil lors des assemblées annuelles ou spéciales convoquées selon les exigences des problèmes qui surgissent au cours des années.

CHAPITRE III

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA (1964)

La Loi des Hôpitaux (1962, SRD Ch. 44) promulguée en septembre faisait obligation (art. 7) à la Corporation de constituer un Conseil d'Administration. Ce Conseil, nommé le 11 décembre 1964, siège pour la première fois à Alma le 5 janvier 1965.

Les neuf membres qui le compose¹ ayant accepté cette nomination voient à se doter d'un exécutif: M. Paul-Emile Harvey à la présidence, l'Abbé Gérard Côté à la Vice-présidence, le Dr Raymond Larouche comme secrétaire, Soeur Ste-Ursule, Soeur St-Augustin et le Dr Maurice Gagnon comme conseillers.

En présence de M. Victor Uldéric Larouche, notaire, et après lecture faite de l'acte de Cession des Biens² de l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi d'Alma à l'Hôtel-Dieu d'Alma (1964), ils acceptent le transfert. La Corporation l'approuve le même jour.

Sous la présidence de M. Paul-Emile Harvey, le 25 janvier, le nouveau Conseil d'Administration a le regret de devoir accepter la démission de Soeur Marie-du-St-Sacrement comme Vice-présidente de la Corporation. En vertu de son privilège de nommer sur la Corporation quatre de ses membres, il procède au remplacement de la démissionnaire en la personne de M. l'Abbé Gérard Côté. Soeur Marie-de-la-Croix, présente à son tour, sa démission comme secrétaire de la Corporation et comme Membre du Conseil. Soeur Ste-Marie est nommée au Conseil et le Dr Raymond Larouche est élu comme secrétaire de la Corporation.

(1) Mère Marie-de-la-Paix, Mère Marie-du-St-Sacrement, Soeur Marie-de-la-Croix, Soeur Ste-Ursule (Madeleine Bergeron), Soeur St-Augustin (Françoise Lemay), Soeur Ste-Marie (Georgette Beaulieu), l'Abbé Gérard Côté, M. Paul-Emile Harvey, le Dr Maurice Gagnon et le délégué du Bureau Médical, le Dr Raymond Larouche.

(2) Notaire V.U. Larouche, Minutes 1300, 19 janvier 1965.

Mère Marie-de-la-Paix (Cécile Guy), nommée provisoirement "*Directrice Générale*" le 19 janvier, est confirmée dans ses fonctions et ses actes posés depuis cette date sont ratifiés.

Une lettre du Ministre de la Santé, l'Honorable Alphonse Couturier, lui apprend qu'un "*Arrêté Ministériel (No 2403), en date du 16 décembre 1964, lui accorde une subvention de \$3,300,000*" dans le but de l'acquittement, à chaque échéance, du principal et de l'intérêt d'un "*emprunt antérieur au même montant*". Deux conditions établissent les modalités de son remboursement dont l'échéance final est le 31 décembre 1979. Cette subvention vient alléger quelque peu la "*dette*" que le Conseil s'était vu obligé de contracter "*par fiducie ouverte*" au montant de \$7,000,000 qu'un syndicat de dix agences immobilières s'apprêtaient à mettre sur le marché.

Le problème majeur dont il a à poursuivre l'étude est celui d'une nouvelle construction, dans laquelle seront centralisés la clinique externe, l'urgence, la radiologie et les laboratoires. L'aménagement de la chapelle au 6e étage et le réaménagement des locaux du 4e et 5e étages laissés vacants par le départ de la Communauté seront, eux aussi, au centre de ses délibérations. Les problèmes particuliers qu'a soulevé la construction de l'annexe sont tels qu'ils méritent d'être décrits en un chapitre spécial.

La nomination d'un directeur général adjoint se pose dès le début de 1965. En février, le Conseil d'Administration reçoit la candidature de M. Jean-Baptiste Octeau. Sa nomination, le 14 février 1965, est pour trois ans. Deux mois plus tard, il offre sa démission. Il est remplacé par M. Yvon Thibeault, dont les précieux services sont retenus depuis¹.

Des mutations surviennent parmi les membres du Conseil en avril 1966. Soeur Marie-de-St-Augustin (Françoise Lemay) est remplacée par Soeur St-Vincent-de-Paul (Cécile Desrosiers) et l'Abbé Gérard Côté par M. Maurice Paradis.

Tous les Membres religieux de la Corporation et du Conseil d'Administration sont autorisés, le 13 septembre 1966, à s'identifier, à l'avenir, sous leur nom de famille. Avant que l'on ne parvienne à en acquérir l'habitude, que de confusion s'en est-il suivi! Pendant bien des mois, voir des années peut-être, il fut nécessaire que tous les documents officiels soient identifiés par les deux patronymes, tantôt celui de la famille religieuse, encadré par celui de la famille civile, ou vice versa.

De nouvelles mutations surviennent l'année suivante. Le 23 février 1967 la Corporation désigne les Membres de son Conseil

(1) Depuis le 20 avril 1964, M. Thibeault occupait à l'hôpital le poste de contrôleur.

d'Administration. Sont réélus: Soeur Cécile Guy, (Mère Marie-de-la-Paix), Soeur Marie-Anne Gauthier (Mère Marie-du-St-Sacrement), M.M. Paul-Emile Harvey et Maurice Paradis. Les nouveaux élus sont Soeur Suzie Germain (Mère Marie-de-la-Trinité), le juge André Gauthier, M. Thomas-Louis Tremblay et le Dr Rémi Aubé. La responsabilité de la présidence de l'Exécutif échoit toujours à M. Paul-Emile Harvey. M. Maurice Paradis est élu à la vice-présidence et le Dr Marcel Perron, directeur médical depuis le mois de juillet 1966, se voit attribuer la tâche de secrétaire, que remplissait jusqu'alors Mère Marie-du-St-Sacrement (Soeur Marie-Anne Gauthier).

Le retrait des religieuses des postes de commandes se concrétisera davantage encore lorsque, le 21 novembre 1967, le Conseil d'Administration recevra la démission de la directrice générale, Soeur Cécile Guy, qui depuis 1963, en assumait si brillamment l'immense tâche. Pour lui succéder, le Conseil choisit, le jour même, le Dr Marcel Perron. Ses études médicales (1956-1962) et en sciences administratives (1964 à 1966) le désignaient pour occuper de si imposantes fonctions. L'histoire abrégée de l'époque que nous décrivons ici, témoigne de l'heureux choix que faisait à cette date le Conseil d'Administration.



*Marcel Perron, m.d., m.a.h.
Directeur général: 1967-19...*

Au niveau d'un autre directorat survient un changement le 28 décembre 1967. M. Jean-Marie Boily, directeur du personnel depuis janvier 1965, offre sa démission et M. Alfred Villeneuve, comptable depuis les toutes premières heures de l'hôpital¹, accède à ce directorat.

La directrice des soins infirmiers, Soeur Georgette Beaulieu, (Soeur Ste-Marie) acquière, le 15 avril 1967, une tâche additionnelle, celle de la direction de l'école des infirmières.

Lorsqu'en mars 1968, le directeur général, le Dr Marcel Perron, offre sa démission comme secrétaire de l'exécutif du Conseil d'Administration, dont il fait partie "d'office", il est remplacé par M. Alfred Villeneuve, directeur du personnel et nouveau membre de la Corporation depuis le 23 janvier. A cet exécutif, l'on veut bien ajouter une nouvelle situation, celle de trésorier, et en confier le titulariat à M. Yvon Thibeault, directeur général adjoint, et lui aussi, depuis le 23 janvier 1968, membre de la Corporation.

Chaque année, bien sûr, le Conseil d'Administration procède à l'étude et à l'adoption d'un budget. De quel ordre de grandeur est-il? Ne citons ici que celui de 1968 adopté le 26 septembre. Les "Revenus" sont de \$3,056,014 dont \$2,793,391 proviennent du S.A.H.Q. et les "Dépenses" sont de \$3,288,181, laissant un "Déficit" de \$232,167, inférieur cependant de \$11,000 à celui de 1967, grâce à certaines mesures budgétaires compressives instituées.

Le 13 mars 1969, les membres réélus le même jour par la Corporation accueillent parmi eux Mme Johanne Kreiber et M. Benoit Caron, remplaçant Soeur Georgette Beaulieu (Soeur Ste-Marie) et Mtre André Gauthier, démissionnaires. Les membres de l'Exécutif, M.M. P.E. Harvey, Maurice Paradis et Alfred Villeneuve sont réélus.

Ce Conseil, ainsi renouvelé, reçoit le 25 mars 1969 les "Règlements de la Loi des Hôpitaux" promulgués par arrêté en conseil le 31 janvier. Ils régissent, à l'avenir, toute "l'administration de l'hôpital" et "l'organisation médicale", et deviennent pour le Conseil et le Bureau Médical sources de transformations internes profondes. A ces deux niveaux une étude approfondie s'impose. Des modifications structurales et des modes d'agir nouvelles ont à naître et à s'insérer à celles avec lesquelles l'on vit jusqu'à maintenant. L'hôpital entre dans une ère qui l'industrialise et le conduit vers une déshumanisation de ses activités.

(1) Lettre d'engagement le 5 octobre 1953.

Dans cette administration obligatoire, la Corporation comme telle ne subit que peu de changement. Elle demeure une assemblée délibérante, soumise aux règles de toute autre assemblée du même genre, sans plus. L'administration proprement dite est déléguée au Conseil d'Administration élu, comme auparavant, annuellement par la Corporation.

Ces "*Règlements*" apportent au Conseil les règles de "*sa formation, de son rôle, de ses fonctions et pouvoirs*". A un "*personnel de direction*" de six directorats¹, nommé par le Conseil d'Administration, sont dévolus, par ce dernier (Art. 43), les fonctions respectives décrites par les "*Règlements eux-mêmes*". Un "*Comité de Régie*", présidé par le directeur général, "*responsable de toute l'administration de l'hôpital*"², les unit afin "*d'assister et de conseiller le directeur général*"³.

L'organisation médicale subit, elle aussi, de profondes transformations structurales. Le Bureau Médical et son personnel sont très abondamment pourvus d'articles régissant les comités, les services, les départements, les statuts et privilèges du personnel médical et certains secteurs médicaux particuliers. Un très grand nombre de ces règles opérationnelles et sectorielles sont déjà instituées. Son développement fonctionnel et la recherche réussie d'un personnel médical spécialisé et de médecine générale apporteront, au cours des années subséquentes, un élargissement de ses cadres et services médicaux, sans cependant perturber l'uniformité médico-administrative que la Loi des Hôpitaux et ses règlements leur confère.

L'organisation des soins infirmiers en milieu hospitalier reçoit une amplification de ses structures antérieures et de ses actes administratifs au niveau des unités de soins.

A un "*Comité mixte de soins infirmiers*", auquel participe au moins un représentant du Bureau Médical, vient s'adjoindre un Comité nouveau, celui du personnel de cadres, présidé par la directrice des soins infirmiers, et dont les réunions, fixées au moins à dix (10), ont comme sujet à l'ordre du jour: "*besoins des services*", "*revision de la qualité et l'efficacité des soins*" et "*adoption de nouvelles méthodes de travail*" s'il y a lieu (Art. 262).

Le 16 septembre 1969, la Corporation et le Conseil d'Administration étudient les nouveaux règlements préparés par le directeur général, le Dr Marcel Perron, qui à l'avenir, régiront leurs

(1) Directeur général, Directeur médical, Directeur financier, Directeur des soins infirmiers, Directeur du personnel et Directeur des services auxiliaires.
(2) Loi des Hôpitaux 1962, Art. 10.
(3) Règlements, Art. 50.

activités réciproques. Le 28 octobre, leur adoption est prononcée. Le Bureau Médical reçoit et approuve, le 27 novembre, le fruit des délibérations de son comité de la constitution. Le 2 décembre le Conseil d'Administration sanctionne ces nouvelles règles médico-administratives.

Cinq ans sont révolus depuis que la Corporation et le Conseil d'Administration laïco-religieux ont pris les rênes du pouvoir et conduisent l'hôpital à travers une existence fort mouvementée, que les lois et les règlements de l'Etat, eux-mêmes en variations constantes, lui imposaient. L'administratif n'enserrerait-il pas de plus en plus la pratique médicale hospitalière et, davantage encore, le malade, au point de leur donner un caractère secondaire dans les objectifs qu'il devait atteindre. L'ère des innovations et des variations administratives de l'Etat, dans le domaine de la santé et le réseau des organismes qui l'assure et la rétablit, est loin d'être terminée. La Loi de l'Assurance-Maladie de 1970 insuffle aux hôpitaux un mouvement accéléré de leur fonctionnement et de leur administration.

De nouvelles démissions surviennent et de nouveaux membres oeuvrent au sein du Conseil de 1970 à 1973. Soeur Emma Legendre (Mère St-Paul), Mme Lucien Côté et MM. Jean-Claude Demers et Clovis Tremblay sont élus en mars 1970. Soeur Cécile Guy, Soeur Suzie Germain et MM. Paul-Emile Harvey et Benoit Caron sont réélus. Le Conseil ne subit aucun changement de ses membres, si ce n'est en 1972, alors que Soeur Emma Legendre démissionne et est remplacée par Mme Armande Déry, directrice des soins infirmiers.

La "*Loi des services de Santé et des Services Sociaux*" (Bill 65), en décembre 1971, proclamée dans la Gazette Officielle de Québec le 25 novembre 1972, et en vigueur le 1er janvier 1973, apporte à tous les établissements publics de santé et de services sociaux de profondes transformations administratives.

Tous les centres hospitaliers voient leur Conseil d'Administration conserver, bien sûr, l'autorité complète sur la gestion de l'établissement (Art. 49); mais reçoivent l'obligation de se constituer selon une nouvelle modalité dans laquelle apparaît, maintenant, une très large participation de la population. Tout Conseil d'Administration d'un "*Centre Hospitalier*" sera formé de onze membres. Corporation, Conseil des médecins, Conseil Consultatif des professionnels, Personnel non-professionnel et "*Usagers*" y délèguent leurs représentants. Le Gouvernement, suite à une consultation des groupes socio-économiques, y nomme deux membres. Y siège d'office le directeur général.

Le Conseil d'Administration siège pour la dernière fois le 5 juin 1973, et procède à l'organisation des élections prévues par la loi. Le 27 juin, un nouveau Conseil d'Administration présidera à la gestion de l'hôpital.

Le "*Conseil Régional de la Santé et des Services Sociaux*" (C.R.S.S.S.) pour la région Saguenay-Lac-St-Jean, dont les pouvoirs sont exercés par un Conseil d'Administration, reçoit, dès les préliminaires de son implantation à Chicoutimi, en août et octobre 1972, le concours le plus actif de la part du Directeur Général de l'Hôtel-Dieu d'Alma, le Dr Marcel Perron. Le 27 octobre, le C.R.S.S.S. tient sa première réunion et élit le Dr Perron à la Présidence. Depuis cette date, la collaboration de l'hôpital est pleine et entière. On consulte le Conseil Régional dans tous les domaines de ses responsabilités déléguées par le Gouvernement. Il devient ainsi un intermédiaire influent et décisif entre les Centres Hospitaliers de la Région et le Ministère des Affaires Sociales. Parmi les domaines qui lui sont soumis, notons ceux des nouveaux Services médicaux et administratifs que l'hôpital doit acquérir, ainsi que les transformations physiques qu'ils exigent.

Les initiatives du C.R.S.S.S., comme l'achat de groupe (1974) et, plus récemment, en 1976, le projet, aujourd'hui en voie de réalisation, d'une "*Buanderie Communautaire*", reçoivent du Conseil d'Administration d'Alma l'attention qu'elles suggèrent.

La naissance d'un "*Département de Santé Communautaire*" (DSC) pour la région intéresse activement, dès le 15 mai 1973, les autorités administratives et médicales de l'hôpital. La demande que ce Département soit institué à Alma fait l'objet d'un volumineux rapport soumis au C.R.S.S.S. Le 12 décembre, l'on apprend que l'étude de ce rapport est entreprise par le Conseil d'Administration du C.R.S.S.S. "*dans le cadre d'une planification globale des Services de Santé de la région*". Une dernière tentative est entreprise, sous la direction de Monsieur Guy Drolet, nouvellement élu à la Présidence du Conseil d'Administration, auprès du Ministre d'Etat au Ministère des Affaires Sociales, Mme Lise Bacon, en août 1975. "*Aucune lueur d'espoir*". Roberval sera choisi et les relations avec le Directeur du Département, le Dr Léopold Riverin, seront actives et cordiales. En juillet 1975, le Service de Médecine Scolaire, dont s'occupait l'Hôpital d'Alma depuis le 5 juin 1972, est intégré à ce Département de Roberval.

(1) Procès-verbal, 166e Réunion, 3 septembre 1975.



M. Guy Drolet,

président du Conseil d'Administration: 1974-1977

En octobre 1976, une entente est signée entre ce Département et l'Hôtel-Dieu d'Alma, instituant des cours pré et post-nataux. L'Unité Sanitaire d'Alma, après une localisation, en mars 1976, au D.S.C. de Roberval, revient, au début de septembre 1977, se relocaliser dans les locaux de l'ancienne École des Infirmières, témoin de l'étroite collaboration entre le D.S.C. et l'Hôtel-Dieu d'Alma.

En juin 1978, s'amorce l'étude que le "*Service des Soins à Domicile d'Alma*" soit rattaché au D.S.C. de Roberval, en regard de sa programmation, de sa coordination et de son évaluation, vu la nouvelle politique du Ministère des Affaires Sociales, mais le "*statu quo*" demeure².

Tout comme pour la Villa des Lys, dont l'oeuvre éminente de rééducation se déploie en faveur des paralysés cérébraux dans les anciens locaux de l'École des Infirmières, de septembre 1972 à septembre 1977, ainsi que pour le Service d'Alcoolisme et de Toxicomanie, localisé en janvier 1973 au même endroit, l'hôpital accueille, en septembre 1974, le Centre de Services Sociaux (C.S.S.) de la région, qui y oeuvre toujours.

(2) Procès-verbal, 204e Assemblée, 6 juin 1978.

Le développement des diverses disciplines médicales et la création de nombreuses spécialités, alliés à l'élargissement des cadres mêmes du Conseil, où la représentation des différents professionnels de la santé oeuvrant au sein de l'hôpital et la représentation de la population elle-même, "usagers" de ses services, sont obligatoires, conduisaient le Conseil d'Administration à instituer de nouveaux comités et de nouveaux services médicaux. Nous décrivons brièvement la vie de ces derniers au chapitre suivant.

Dès 1970, et récemment encore, le Conseil d'Administration met sur pied des Comités d'études et de recommandations dans lesquels s'impliquent, en plus grand nombre, ses membres. C'est ainsi que naît, dès janvier 1970, le "*Comité mixte médico-administratif*", dont la Loi des Hôpitaux délimite les fonctions, la composition et les responsabilités. En mai 1973, de la Loi des Services de Santé et des Services Sociaux, naît le "*Comité Consultatif des Professionnels*". L'année suivante, en janvier 1974, le Conseil met sur pied le "*Comité de réaménagement des locaux*". Enfin, en décembre 1975, naissent simultanément le "*Comité de Vérification*", à qui est délégué l'étude du programme des réductions budgétaires, et le "*Comité d'Humanisation des soins*", dont les activités de ses nombreux membres tentent de redonner, dans tous les domaines de la vie hospitalière, un climat le plus humain possible.

Dans les domaines médical et infirmier naissent trois Comités mixtes: le "*Comité de Stérilisation*", en janvier 1971; en décembre 1975, le "*Comité du Bloc opératoire*" ou s'impose une réorganisation du personnel face aux techniques opératoires des nouvelles spécialités chirurgicales, pulmonaires et autres; et enfin, en juin 1978, un "*Comité Médico-Infirmier*" renouvelé.

Il découle de tous ces Comités une abondante richesse de participation et de suggestions professionnelles et administratives transmises au Conseil à chacune de ses assemblées mensuelles, dont plusieurs doivent être entrecoupées d'un souper pris à la hâte. Les Procès-verbaux du secrétaire, M. Alfred Villeneuve, abondent de précisions et de renseignements historiques auxquels nous nous sommes très largement référé.

L'intérêt des membres du Conseil à toutes ses délibérations présidées par M. Paul-Emile Harvey (1964-1975), M. Guy Drolet (1975-1977) et depuis, par Mme Micheline Richard Lackman, est d'une très grande continuité. Rares, et de deux ou trois unités seulement, sont les absences, généralement motivées d'ailleurs.



*Mme Micheline Richard-Lackman,
présidente du Conseil d'Administration: 1977-19...*

CHAPITRE IV

LA CONSTRUCTION

TROISIÈME ÉTAPE

L'ANNEXE 1965-1970

Le problème majeur devant lequel est confronté le nouveau Conseil d'Administration est celui d'une nouvelle construction dans laquelle seront centralisés la clinique externe, l'urgence, la radiologie et les laboratoires. A cette construction, s'ajoutent certains aménagements des locaux du 4e et du 5e étages, devenus vacants par le départ de la Communauté vers son monastère situé à proximité de l'hôpital. Ces deux projets sont, durant l'année 1965, fréquemment à l'ordre du jour des assemblées mensuelles des Conseils médicaux et administratifs.

Dans le panorama de tous ces projets apparaît le 7 décembre 1965 le désir exprimé par le Ministère de "*prévoir un département de psychiatrie*".

Un comité de construction² est constitué lors de l'assemblée du 24 février 1966. Trois semaines plus tard, le 15 mars, il étudiait un premier mémoire dans lequel le rez-de-chaussée, l'urgence, la clinique externe, les laboratoires subissent des transformations majeures ou des relocalisations nouvelles. La partie du 5e étage libérée par la Communauté devenait un service de médecine de vingt-cinq (25) lits pour "*femmes*" rattaché au département de Médecine déjà existant. Ces transformations sont confiées à l'Architecte M. Armand Gravel de Chicoutimi.

(1) Lettre du Ministre l'Honorable Eric Kierans.

(2) Mère Marie-de-la-Paix, directrice générale, Soeur Ste-Marie, directrice du Nursing, les Drs P.E. Tremblay, directeur médical, Jacques Gadbois et Raymond Larouche.

Le 16 juin 1966, dû à un changement de Gouvernement¹, le Conseil d'Administration doit remettre en question ses plans d'agrandissement et de transformations. Tous les projets de construction octroyés par le gouvernement antérieur sont suspendus. En régime démocratique, c'est la coutume. Tout nouveau parti politique qui obtient les rênes du pouvoir procède à l'inventaire des obligations financières engagées par le gouvernement auquel il succède. Certains de ces travaux sont sanctionnés de nouveau. Quelques nouveaux apparaissent et certaines attributions, qu'il juge incompatibles avec ses propres visées politiques, sont soustraites. Un temps d'arrêt s'ensuit chez tous.

Le 13 septembre 1966, le Conseil étudie un nouveau mémoire de son comité de la construction, présenté par son nouveau Directeur médical, le Dr Marcel Perron². Après approbation, il le transmet au Ministère provincial de la Santé.

Le 30 mai 1967, lors d'une Assemblée spéciale, le Conseil prend connaissance d'un arrêté en conseil. Un octroi de \$430,000 lui est consenti pour une annexe de trois étages, donnant une superficie de 17,200 p.c., dont \$100,000 doivent être attribués aux transformations du 4e et 5e étages de l'hôpital actuel. Les honoraires professionnels des architectes et des ingénieurs, de même que le coût de l'ameublement, ne sont pas compris dans cette subvention. L'architecte et les ingénieurs sont choisis³.

Un comité de construction partiellement modique est constitué⁴.

Un nouveau retard devait survenir en septembre dans l'exécution de toutes ces constructions, devant l'important projet du Chef des services psychiatriques du Ministère provincial de la Santé, le Dr Dominique Bédard, visant à instituer un Service de Psychiatrie dans tous les hôpitaux de la province.

Le 30 octobre 1967, en présence des Drs Dominique Bédard, Clément Carter et Marcel Langlois, sont étudiés les esquisses de toutes les transformations ou additions projetées. Des changements majeurs apportés par eux, portant particulièrement sur le département de pédiatrie déjà existant et sur la localisation du futur département de psychiatrie, obligent le Conseil à reconsidérer tous ses plans de construction et à refaire une demande d'un nouvel "*Arrêté en conseil*".

(1) Gouvernement de l'Union Nationale. Dr Arthur Leclerc, Ministre de la Santé.

(2) Nommé le 26 juillet 1966 en remplacement du Dr P.E. Tremblay sur le Comité de construction.

(3) M. Armand Gravel de Chicoutimi, architecte, les ingénieurs Gravel et Simard pour le devis et la charpente, J.-André Desbiens pour la ventilation, le chauffage et l'électricité.

(4) Mère Marie-de-la-Paix, directrice générale, M. Yvon Thibeault, directeur général adjoint, Soeur Ste-Marie, directrice des soins infirmiers, Dr Marcel Perron, directeur médical et le président du Bureau Médical.

Le Comité de construction se remet au travail et le 21 novembre présente un nouveau mémoire. La radiologie (14,300 p.c.) est relogée à l'arrière de l'hôpital en prolongement de la clinique externe (6,700 p.c.) et de l'urgence (9,000 p.c.), propulsant la superficie de l'annexe projeté à 30,000 p.c., près du double de l'arrêté en conseil précédent.

De nombreuses tractations et entrevues avec le gouvernement naissent de cette nouvelle demande dont une partie était en quelque sorte imposée de l'extérieur.

Un nouvel arrêté en conseil parvient au Conseil d'Administration le 7 mai 1968. Le Ministère impose une superficie de 27,000 p.c. pour l'annexe projeté. Toutefois, en cours de construction, elle dut atteindre finalement trente-deux milles pieds carrés (32,000 p.c.).

Suite à l'entrevue du 20 août du directeur général, le Dr Marcel Perron, avec le Ministre d'Etat à la santé, le Dr Roch Boivin, qui, en regard du financement, avait suggéré de procéder par *"un emprunt a une succursale bancaire d'Alma, afin de payer en partie les frais d'architecte et d'ingénieurs en attendant d'aller sur le marché des obligations"*, le Conseil, le 28 avril 1968, accède à une telle suggestion. Les Banques de Montréal et Canadienne Nationale sont sollicitées pour un emprunt temporaire de quelques mois au montant de \$100,000 par tranches de \$25,000 à la fois. Un Crédit de \$300,000 à 8 1/4% est offert le 23 mai 1969 par la Banque de Montréal. L'offre est acceptée par le Conseil lors de son assemblée du 27 mai². On y puisera périodiquement. Ces emprunts, et d'autres par la suite, conduiront le Conseil d'Administration, afin de les honorer, à une émission d'obligations le 13 mai 1970 au montant de \$1,400,000 soumise au public par l'entremise de la maison J.L. Levesque et L.G. Beaubien de Montréal.

Si les finances de cette construction se sont ainsi réglées sans trop de problèmes sérieux, il n'en fut pas ainsi au sujet des soumissions.

Elles devinrent pour le Conseil objets de multiples délibérations et oppositions entre le Ministère de la Santé, l'architecte, les consultants juridiques et les soumissionnaires eux-mêmes. De nombreuses expertises légales durent avoir lieu, suggérées, imposées et normalement nécessaires.

(1) Procès-verbal, 28 août 1968: 65e assemblée.

(2) Procès-verbal, 27 mai 1969: 86e assemblée.

Dès le 28 août 1968, à la demande du Ministère et, consécutivement à l'opinion de l'architecte Maurice Gravel de retenir les services de la firme S.O.R.A.M. pour "*les spécifications de l'ameublement intégré de tout l'annexe*", le Conseil s'adjoint un tel conseiller. Les modifications aux plans, apportées par "*Soram*", obligent le Conseil à une nouvelle entrevue, le 19 septembre, avec le Ministre d'Etat, le Dr Roch Boivin. Une seconde entrevue le 16 octobre conduit à déterminer une méthode de planification. L'autorisation du Ministère de procéder à la demande de soumissions parvient au Conseil le 19 novembre 1968.

Le 5 décembre a lieu l'ouverture des soumissions de cinq entrepreneurs généraux. Au plus bas soumissionnaire, comme l'a décidé le gouvernement lui-même, est accordé le contrat. Le notaire Francis Lemay est prié de rédiger ledit contrat, "*lorsque le temps sera venu*"².

Un premier temps d'arrêt survient le 23 décembre³. De l'avis de l'architecte, trois soumissions sur cinq sont conformes aux plans et devis et aux exigences du "*Bureau des soumissions déposées de Québec*", et deux, dont celle choisie, sont entachées d'irrégularités. Les ingénieurs Gravel et Simard, le 30 décembre, affirment, à leur tour, la non-conformité de la soumission choisie.

Le problème de la construction de l'annexe entre dans sa phase juridique.

L'aviseur légal de la Corporation, Mtre Gaston Harvey, est consulté. Il affirme que la soumission choisie doit être annulée parce que non-conforme. À une délégation du Conseil, le 10 janvier 1969⁴, le Ministre d'Etat à la Santé, le Dr Roch Boivin, informé que sur avis reçus des professionnels et de l'aviseur légal le Conseil est prêt "*à rescinder la résolution du 5 décembre 1968*"⁵, suggère de prendre avis "*d'un bureau d'avocats reconnus et objectifs*". Des expertises d'un bureau d'avocat de Montréal⁶ et d'un bureau d'ingénieurs de Montréal⁷, le Conseil reçoit, le 3 février, la confirmation que la soumission de l'entreprise choisie est "*conforme*". Dès le lendemain, toute cette documentation est transmise au Ministre d'Etat à la Santé. Aucune réponse du Dr Roch Boivin ne parvient au Conseil.

(1) Procès-verbal, 28 août 1968: 65e assemblée.

(2) Procès-verbal, 5 décembre 1968: 71e assemblée.

(3) Procès-verbal, 23 décembre 1968: 72e assemblée.

(4) MM. P.E. Harvey, Maurice Paradis, Dr Marcel Perron, et M. Yvon Thibeault.

(5) Procès-verbal: 7 janvier 1969: 73e assemblée.

(6) Monette, Filion, Clerk et Michaud.

(7) Beauchemin, Beaton et Lapointe.

Les quatre-vingt-dix jours réglementaires, au-delà desquels la soumission choisie le 5 décembre dernier ne pourra être rescindée, étant sur le point d'expirer, le Conseil demande le 25 février une entrevue avec le Dr Roch Boivin. Elle a lieu le 28. Trois jours plus tard, le Conseil reçoit du Sous-Ministre, le Dr Jacques Gélinas, une lettre établissant que la firme choisie *"n'avait pas le pouvoir d'agir comme entrepreneur général"* et recommandait *"à la Corporation de donner le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire"*¹. Dans cette même missive, il était aussi décrété *"la suspension de l'octroi du sous-contrat pour la radiologie, au montant de \$234,353.63, jusqu'à l'approbation de cet équipement par le Comité de radiologie du Ministère de la Santé"*.

Le Conseil rend public ces décisions gouvernementales et informe, le 10 mars, le Ministre de la Santé, l'Honorable Jean-Paul Cloutier, qu'il n'a pas l'intention de se démettre de sa résolution de décembre.

De l'Association des Hôpitaux de la Province de Québec, par l'intermédiaire de son président, M. Paul-Emile Olivier, leur vient la recommandation, devant cette décision gouvernementale, de demander un nouvel avis légal. De l'étude Monette, Filion et All², le Conseil apprend le 25 mars qu'elle reconnaît *"le pouvoir d'agir"* de la firme choisie mais *"qu'il n'appartient pas au Conseil d'Administration, mais aux autorités gouvernementales de statuer sur les droits qu'aurait la firme concernée"*³.

Des protestations d'associations surgissent. A la décision du Ministère que la lettre du Sous-Ministre le Dr J. Gélinas est définitive l'on doit se soumettre. La résolution du 5 décembre 1968 est résiliée. Le deuxième plus bas soumissionnaire, dont la soumission avait été dès le début reconnue conforme aux spécifications, reçoit le contrat tant convoité de la construction de l'annexe. Le 15 avril, un contrat est signé avec la firme Roméo Fortin Ltée.

La phase juridique, si riche en péripéties de toutes sortes, sous l'emprise des nouvelles législations qui moulent et uniformisent les hôpitaux de la province depuis la loi de l'Assurance-Hospitalisation et, plus profondément encore, depuis la Loi des Hôpitaux en 1962 et 1964, est enfin résolue.

La phase matérielle, architecturale, peut se déclencher. Un calme administratif relatif est acquis.

(1) Dr Jacques Gélinas, 4 mars 1969.

(2) Lettre du 21 mars 1969.

(3) Procès-verbal, 25 mars 1969, 81e assemblée.

En mai, le Conseil peut déjà espérer la fin des travaux pour le 20 décembre 1969. Mais le 2 septembre, il se surprend à l'annonce que les travaux, malgré la planification, subiront un retard de deux à trois semaines. Ce désappointement, cependant, est atténué par la nouvelle de l'approbation du Ministère de l'équipement radiologique réclamé. Le 16 septembre, le Conseil est informé des coûts de la construction à cette date. Ils s'élèvent à \$521,065 dont \$422,333 ont été payés. Parmi ces derniers, est compris un montant de \$30,536 pour le dynamitage du terrain qui n'avait pas été prévu dans le contrat initial. En octobre, c'est aux honoraires professionnels de l'architecte d'être honorés. Le stationnement qui desservira cet annexe recevra prochainement ses cinquante-deux agrès électriques pour automobile. Le plancher de la section des appareils radiologiques devra être renforcé et la cage de l'ascenseur devra être coiffé d'un appentis de sept pieds et demie.

Durant les premiers mois de 1970, les travaux se poursuivent sans événement particulier. Dès le mois de juin, les coûts ont atteint \$1,323,000 et l'inauguration officielle est prévue pour septembre.

Le 23 septembre 1970 a lieu l'inauguration en présence de plus de deux cents invités, parmi lesquels signalons Mgr O.D. Simard, qui préside à la Bénédiction, et le Ministre de la Santé, l'Honorable Robert Quenneville, qui en apprécie avec admiration l'architecture et l'équipement moderne qu'il renferme.

Le Conseil, le 12 janvier 1971, clôt le problème de cette dernière construction en adoptant le rapport final du Dr Marcel Perron, directeur général, établissant les coûts à \$1,436,902, dont les quatre cinquième sont acquittés. Lorsque le service d'Assurance-Hospitalisation aura acquitté ses "*dettes statutaires*" envers l'hôpital, l'on inscrira \$73,080 de surplus.

CHAPITRE V

LE SERVICE DES SOINS À DOMICILE

La Commission Royale d'enquête sur les Services de Santé (Commission Hall) recommandait dans son rapport de 1964 *"que tous les hôpitaux canadiens comptant au moins 100 lits instituent un programme de soins à domicile, indépendamment ou de concert avec d'autres hôpitaux de la même région"*⁽¹⁾.

Depuis au moins quinze ans, au Canada, aux Etats-Unis et en Europe, de tels programmes ont déjà fait leurs preuves. Plus de 15% de la population canadienne en profitent déjà. Sept de ces centres opèrent dans la Province de Québec. Subventionnés à 100% par le Fédéral, ces centres sont contrôlés par le Gouvernement provincial par l'intermédiaire de l'Assurance-Hospitalisation et administrés par le service médical local. La création de nouveaux centres s'impose en plusieurs milieux de la province.

En effet, depuis plusieurs années, les hôpitaux sont confrontés avec le problème de l'admission des malades. L'insuffisance de leur capacité physique à répondre à toutes les demandes les conduit à conserver une longue liste d'attente insuffisamment réductible. Au sein de l'*"Association des Administrateurs des Hôpitaux de la Province de Québec"* (1960), le sujet est fréquemment débattu. La création de services de soins à domicile lui apparaît la solution la plus adéquate.

(1) Commission Royale d'enquête sur les services de santé 1964. Vol. 1 p. 62.

A l'Hôtel-Dieu d'Alma, le Dr Albert Tremblay, directeur médical, expose devant ses confrères du Bureau Médical, le 21 janvier 1965, les avantages médicaux et sociaux d'un tel service, son mode de fonctionnement et le personnel professionnel qu'il requiert. Lors de sa réunion du 18 février, le Bureau Médical, sur proposition des docteurs Raymond Larouche et Gaston Noël, demande au Conseil d'Administration de s'enquérir des exigences d'un tel service et exprime "son vif désir d'avoir un service de soins à domicile à Alma"¹.

Le 13 avril, la directrice générale, Mère Marie-de-la-Paix (Cécile Guy) transmet ce désir au Conseil qui se montre des plus favorable et s'enquiert, auprès du Service provincial de l'Assurance-Hospitalisation, des modalités administratives d'un tel service.

Le Bureau Médical, le 29 juin, nomme le Dr Gérard Gervais, directeur du futur service. Le 31 août, le Conseil d'Administration approuve et nomme Mère Marie-de-la-Trinité (Soeur Suzie Germain) coordonnatrice.

Tous deux s'emploient, en septembre, à établir l'envergure que devra prendre ce service, le personnel infirmier et auxiliaire qu'il exigera, les besoins de la population de la région que ce service sera appelé à satisfaire, et les coûts approximatifs qu'il absorbera. Cette phase préliminaire d'organisation et d'évaluation des besoins et des ressources communautaires, à laquelle, à deux reprises, une représentante de la "Fédération des Sociétés d'Infirmières-Visiteuses de Montréal" a participé, est suivie de visites de documentations dans les services similaires de Québec et de Montréal par les deux responsables de sa mise en oeuvre.

Si déjà, le 21 octobre 1965, le Bureau Médical est en mesure d'offrir ses félicitations au Dr Gérard Gervais pour le travail d'organisation qu'il a réalisé jusqu'alors, il faut attendre une réponse officielle du gouvernement provincial au "Mémoire" que le Conseil d'Administration s'appête à lui présenter.

Le 4 novembre, une délégation² se rend auprès du Docteur Laurent Lizotte, sous-ministre à la santé. Très favorable à une telle implantation à Alma, il assure la délégation que le Ministère pourvoira à son existence économique.

Le Conseil d'Administration est heureux d'apprendre, le 7 décembre 1965, que Mme Renée Rivard de la Fédération des Sociétés d'Infirmières-Visiteuses de Montréal, accepte de collaborer, à Alma même, à la mise-sur-pied du Service des soins à domicile.

(1) Procès-verbal du Bureau Médical, 18 février 1965.

(2) Soeur Cécile Guy, Soeur Suzie Germain, le Dr Gérard Gervais, et M. Yvon Thibeault, directeur général adjoint.

Cet organisme prévoit, selon un plan d'organisation, d'évaluation et de relance, des services médicaux, sociaux et infirmiers pour des malades choisis d'après certains critères d'admissibilité. Axé sur l'hôpital, il en devient en quelque sorte le complément et une annexe hors des murs. Cette assistance et le traitement de l'homme tout entier, dans son milieu de vie, à travers ses habitudes, créent un climat psychologique des plus favorables à une guérison recherchée, diminuent la durée de l'hospitalisation grâce à la continuité des soins à domicile, retardent et évitent des placements en institution et suppriment des stages répétés non-nécessaires en milieu hospitalier.

Le Service de soins à domicile d'Alma embrasse dans son territoire la Ville d'Alma et le Lac-St-Jean Est: près de 60,000 milles personnes. Onze services médicaux et sociaux sont à la disposition de sa clientèle. Tous les services thérapeutiques de l'hôpital lui assurent leur concours.

Le 1er avril, le service voit à son installation au sous-sol de la Résidence des employées. Il y demeure jusqu'en 1973, alors qu'il occupe tout le rez-de-chaussée de cette même résidence au moment où l'école des infirmières ferme ses portes. Le 12 avril, le Dr Vézina du Ministère provincial de la Santé informe l'hôpital qu'en vertu des *"Ententes Fédérales Provinciales à l'Hygiène Publique"* le ministère accepte le Budget présenté au montant de \$53,515, les frais de millage de la coordonnatrice et de l'infirmière non compris. Les conditions sont que ce service soit *"partie intégrante de l'hôpital et que des rapports mensuels des activités soient fournis au Conseil d'Administration de l'hôpital"*.

Soeur Suzie Germain et Garde Lorraine Mimeault sont à Montréal, en avril, pour un stage de trois semaines auprès de l'Association des Infirmières-Visiteuses.

Le 9 juin 1966, le Service des Soins à domicile de l'Hôtel-Dieu d'Alma visite son premier malade, un cancéreux. Ses activités se multiplient rapidement. Le 13 septembre, devant les membres du Conseil d'Administration, le Dr Gérard Gervais et Soeur Suzie Germain soumettent, avec une grande satisfaction, leur premier rapport. Du 9 juin au 31 avril 1966, trente-six malades leur ont été référés et trente-trois ont été admis et ont reçues toutes les visites et traitements que requéraient leurs diverses maladies.

(1) Dr Vézina, lettre 12 avril 1966.

Les Médecins, au nombre de quatorze, se sont prévalus du service. Les deux infirmières-visiteuses, garde Lorraine Mimeault et garde Lia Guy, ont effectué 340 visites auprès de ces malades; les aides familiales et les gardiennes ont fourni réciproquement 126 et 294 heures de travail.



Service des soins à domicile

De ces statistiques, le directeur et la coordonnatrice peuvent établir que ces soins *"représenteraient en milieu hospitalier 961 jours patients et que 136 jours d'hospitalisation ont pu ainsi être évités"*, sans compter, bien sûr, *"que l'on a aussi répondu aux besoins médicaux de ses malades plus tôt que n'aurait pu le faire l'hôpital"*. Ce nouveau service a prouvé en trois mois et demie combien il répondait à une nécessité et établi, dès le départ, son excellence.

Lorsque, le 29 juin 1967, le Conseil reçoit un premier rapport annuel, il peut mesurer l'efficacité financière du service, la demande dont il a été l'objet et apprécier le travail bienfaisant de tout son personnel auprès des malades de la région. Songeons que 125 malades furent traités à domicile, que *"le coût moyen par jour patient a été de \$5.00 alors que, s'ils avaient été hospitalisés, ce coût aurait été de \$33.67 par jour"*. Et les directeurs de se réjouir de l'information que *"sur un budget de \$53,500 un solde en banque de \$10,500 peut être déclaré"*. Mais... hélas, de s'attrister, *"qu'il doit être retourné au Gouvernement"*, comme le stipule les ententes.

L'anticipation d'une clientèle de 250 malades pour l'année 1968, dont le coût moyen est fixé à \$40.00 et les dépenses salariales évaluées à \$70,000, conduisent les directeurs à réclamer un budget de \$99,059. Un budget de \$93,131 lui sera octroyé en avril 1968.

L'établissement des Services à domicile, intégrés aux hôpitaux ou indépendant d'eux, est si actifs que l'on songe, en mars 1969, à former une Association. Le Service de soins à domicile de l'Hôpital d'Alma adhère au projet et délègue sa coordonnatrice. En janvier 1971, l'Association voit le jour. Madame Lucien Côté, du Conseil d'Administration, et Soeur Suzie Germain y représentent l'Hôpital.

Combien nombreuses sont les familles de la région qui se souviennent avec reconnaissance des soins que ce service a apporté à leurs malades, dont l'hospitalisation ne pouvait avoir lieu chaque fois que nécessaire. Si déjà le 4e rapport faisait état de 500 malades traités en 1970, celui de 1971 et de 1972 sont encore plus éloquentes; 753 et 950 respectivement.

Un personnel de huit infirmières-visiteuses lui est devenu rapidement indispensable. Des aides-familiales et des gardiennes sont à son service. Un secrétariat, pourvu d'un matériel didactique adéquat, d'une secrétaire médicale et d'une dactylo à temps complet, lui permet une grande efficacité. Un Service Social, fort actif, logé au sous-sol de l'ancienne école des infirmières, lui apporte une aide éminente. Tous les services thérapeutiques de l'hôpital lui sont disponibles.

Une grande expansion physique lui est accordée lorsque, le 30 janvier 1973, il peut occuper le rez-de-chaussée de l'école, cédant ainsi son ancien local au Service Social.

Son budget émerge, comme "*Budget protégé*", depuis 1972, au budget global de l'hôpital, que le gouvernement provincial impose à l'ensemble des hôpitaux, après en avoir fait l'expérience d'une année dans les grands hôpitaux des grands centres. Pour 1973, il sera de \$55,565 et en 1975 il atteindra \$65,000. La politique gouvernementale de restrictions budgétaires le conduit à informer, le 10 mars 1976, le Dr Gérard Gervais, que son poste de médecin directeur du service est aboli.

Le 2 février 1977, Soeur Suzie Germain, coordonnatrice des soins infirmiers du service, désire se retirer de sa lourde tâche. Le Conseil d'Administration lui exprime sa très grande gratitude et acquiesce à sa demande. Il nomme, le même jour, Mme Jacqueline Gaudreault-Pilote pour lui succéder.

Cette oeuvre éminente poursuit ses activités.

CHAPITRE VI

DES NOUVEAUX SERVICES MÉDICAUX

A) LES CENTRES LOCAUX DE SANTÉ

Poursuivant sa politique de rendre accessibles à toute la population du Lac St-Jean les privilèges de l'Assurance-Santé, le Conseil d'Administration, secondé par le Conseil des médecins et le Service des Soins Infirmiers, étudie, au cours de la seconde moitié de 1971, les aspects médicaux, économiques et sociaux de la création de Centres locaux de Santé en certaines régions éloignées de son centre hospitalier.

La médecine de groupe que réalisent de plus en plus les médecins de Médecine Générale d'Alma et l'expérience acquise dans leur système de garde par rotation à la Clinique d'urgence de l'hôpital, depuis 1957, permettent, croyons-nous, que cette nouvelle médecine itinérante reçoive leur adhésion. La responsabilité matérielle et économique de tels Centres repose sur les épaules de l'hôpital. De lui, relève aussi, nécessairement, l'engagement d'une infirmière, indispensable collaboratrice médicale.

A STE-MONIQUE:

Lors de son assemblée du 30 novembre 1971, le Conseil d'Administration apprend que son "*Centre local de Santé de Ste-Monique*" est "*devenu une réalité depuis un mois*"⁽¹⁾. Toutefois, la certitude de sa croissance, liée à l'acceptation, par le Ministère des Affaires Sociales, du budget soumis, n'est acquise que le 8 février 1972⁽²⁾. L'inauguration officielle a lieu le 12 février. Rapidement, les consultations affluent; les dossiers se multiplient; les actes médicaux diagnostiques et thérapeutiques répondent aux besoins immédiats des malades de cette région. Une médecine préventive et curative s'installe, apportant une amélioration à la santé de cette population. Cette mission est considérée accomplie en octobre 1977. Cette médecine familiale est assumée, maintenant, par les médecins de médecine générale de Ste-Monique et des environs.

(1) Procès-verbal, 30 novembre 1971.

(2) M. Perreault, lettre du Ministère des Affaires Sociales, 8 février 1972.



Clinique de médecine familiale de Ste-Monique

A DESBIENS:

Suite aux instances du Comité de Santé de la Ville de Desbiens, en octobre 1975, et à l'autorisation du C.R.S.S.S., obtenue le 27 octobre, un Centre local de Santé inaugure ses activités le 11 novembre de la même année.

Une infirmière, engagée à temps partiel, et sous la responsabilité de l'hôpital, lui est attribuée. La présence d'un médecin, deux jours par semaine, est assurée par deux groupes de praticiens généraux d'Alma: la Clinique de médecine générale d'Alma Inc. et la Clinique de médecine générale et d'Obstétrique d'Alma Inc., jusqu'en septembre 1977.

Les Docteurs Rupert Lessard et Sylvain Rousseau remplacent, durant l'été, les médecins attirés par les Cliniques. En septembre, ces deux médecins s'installent à Desbiens. Le Centre devient leur clinique et une infirmière des Soins à Domicile de l'Hôtel-Dieu d'Alma s'y rend une fois par semaine.

B) LA PHYSIATRIE

En février 1958, le bureau médical et l'administration envisage la possibilité d'instituer un service de psychiatrie. Le Dr Gustave Gingras, fondateur et directeur de l'Institut de Réadaptation de Montréal, est

pressenti pour en établir et surveiller la naissance. Le manque de personnel médical et technique dans la région oblige les autorités à remettre à plus tard l'installation d'une physiothérapie dans l'hôpital.

Au cours des derniers mois de 1965, le problème est réétudié, sous l'impulsion du Dr Paul-Emile Tremblay, orthopédiste. Ses démarches et celles du Conseil d'Administration conduisent à l'engagement d'un physiatre à temps partiel, le Dr Jacques St-Cyr, de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi. En mars 1966, une physiothérapeute, Mlle Francine Fournier, d'Alma, est engagée.

Le 28 mai, le premier malade est reçu en consultation dans un local exigu (200 p.c.), situé au rez-de-chaussée de l'hôpital. C'est là que se font, "alternativement", les consultations du physiatre et les traitements de la physiothérapeute. Pour tout équipement le "service" ne possède qu'un appareil à traction lombaire, un appareil à infra-rouge et un matelas. Début des plus modeste, embryonnaire même, d'un strict minimum.

Pendant six mois, la physiatrie fut ainsi logée et équipée. Le Dr St-Cyr y dispense ses consultations deux après-midi par semaine. Chaque jour la physiothérapeute réalise les traitements prescrits.

Les démarches des médecins se font plus pressantes, voire même impérieuses, devant les indications thérapeutiques de certains accidentés de travail et des rhumatisants chroniques de la région. Les autorités médicales et administratives parviennent à installer, en janvier 1967, le service au 5e étage et à obtenir qu'un budget relativement substantiel lui soit attribué. Deux physiothérapeutes, Mlle Claudette Tremblay et Mme Lovold et une secrétaire, Mlle Louise Côté, évoluent dans des locaux spacieux: un bureau pour le physiatre et quatre appartements pour les traitements dans lesquels est distribué un appareillage adéquat.

La physiatrie prend alors figure d'un service médical moderne. Près de dix milles traitements y sont donnés au cours de l'année de 1967. Une nouvelle secrétaire, Mlle Marie-Noël Gagnon, collige les dossiers et procède aux correspondances. Depuis, elle n'a pas cessé de tenir avec célérité et efficacité le secrétariat.

Trois ans et demie après l'ouverture du service, en juin 1970, de nouveaux locaux (3,240 pieds carrés) lui sont attribués au second plancher de la nouvelle annexe de l'hôpital. Un équipement complet lui est assuré. Ses activités physiothérapeutiques ne cesseront alors de croître à un rythme accéléré.

Malades hospitalisés et malades externes, maladies de la colonne vertébrale et des articulations, troubles musculaires aigus et chroniques sont les sujets qui y reçoivent traitements de physiothérapie et de kinésithérapie.

Depuis 1976, existe une extension du service. Les enfants infirmes moteurs cérébraux de l'école Jean Dequen reçoivent, sur place, à la Commission Scolaire Régionale, dans des locaux spécialement aménagés et équipés par l'hôpital, la thérapie que lui prodigue à temps partiel Mme Claudette Tremblay.

En mai 1978, une entente est signée entre l'hôpital et la Commission des Accidents de Travail de Québec pour le traitement des accidentés de la région.

Actuellement, le personnel professionnel du service, outre le Dr Jacques St-Cyr, à temps partiel, comprend un physiothérapeute à temps complet, chef du service, M. Alain Bouchard, un second physiothérapeute à temps complet et un autre à temps partiel, ainsi que trois techniciennes en réadaptation physique.

C) LA PSYCHIATRIE

Le problème de l'hospitalisation des malades psychiatriques dans les hôpitaux généraux de la Province est sérieusement envisagé au cours de 1965 par le Service de Psychiatrie du Ministère de la Santé. Son Directeur, le Dr Dominique Bédard, s'y emploie avec une telle continuité que les hôpitaux de la Province reçoivent une lettre, datée du 7 décembre 1965, leur enjoignant de "*prévoir un département de Psychiatrie*" dans les projets futurs de leurs transformations internes.

Le développement de ce "*Projet*" du chef des Services Psychiatriques du Ministère apporte au Conseil d'Administration de l'Hôtel-Dieu d'Alma, le 30 octobre 1967, d'importantes modifications des esquisses de l'annexe qu'il s'apprête à construire et où seuls les Services de la Clinique externe, de la Clinique d'urgence et le Département de la Radiologie étaient primitivement envisagés. Une unité psychiatrique complète, moderne, prévoyant: hospitalisation, thérapie ambulatoire, rééducation sociale, isolement à sécurité maximale, etc., etc., est proposée et physiquement élaborée.

Une telle unité, si, en cours d'évolution, elle n'est pas intégrée à la construction de l'annexe, demeure un projet que l'on désire réaliser. Il refait surface en mars 1969, mais sans progresser véritablement.

(1) Lettre du Ministre, l'Honorable Eric Kierans, 7 décembre 1965.

Un an plus tard, des précisions surviennent. Le Comité mixte médico-administratif, mis sur pied en janvier 1970, s'est penché sur le problème et, le 24 mars, il présente au Conseil d'Administration la recommandation de situer au 6e étage le département de Psychiatrie. Le Dr de la Boissière, psychiatre de Roberval, avec qui le Ministère est toujours en relation étroite en vue de cette réalisation, invité au Conseil, suggère d'attendre la visite du Dr Dominique Bédard avant de se prononcer, car, dit-il, "*il est possible que le département soit situé dans le Monastère des Augustines*"¹.

Le 22 avril, plusieurs membres du Conseil et tous les directeurs de l'hôpital, accompagnent les Docteurs Dominique Bédard et de la Boissière dans la visite du monastère du Boulevard Champlain. Les deux psychiatres s'en montrent des plus satisfaits. L'espoir règne dans l'esprit de tous. L'année se termine, pourtant, sans qu'aucun développement ne soit survenu. L'on demeure sans nouvelles du Ministère.

Le Conseil d'Administration inaugure, le 26 février 1971, ses pourparlers avec les Augustines en vue de l'achat de leur monastère. Le 16 mars, une importante délégation du Conseil se présente devant le Dr Dominique Bédard, lui expose les démarches entreprises auprès des Augustines et lui rappelle les avantages qu'il y aurait à instituer dans ce monastère un département de Psychiatrie répondant adéquatement aux besoins de la population de la région. La délégation se retire, emportant une quasi-certitude qu'il faut abandonner l'idée de l'achat du monastère et que l'on favorise plutôt "*un service de psychiatrie de quelques lits à l'intérieur de l'hôpital*"². Le désappointement est grand!

Toutefois, l'espoir renaît lorsque, le 30 mars, Messieurs Gagnon et Messier du Ministère, accompagnés du Dr de la Boissière de Roberval, désirent visiter de nouveau le monastère. Le Directeur général, le Directeur général-adjoint, le Président du Conseil d'Administration et le Président du Conseil des médecins les accompagnent, exposant tour à tour les avantages physiques, professionnels et économiques d'un tel Centre de Psychiatrie. Mais, "*l'achat du monastère est écarté*"³.

Le Conseil d'Administration apprend, le 12 octobre 1971, du Comité mixte médico-administratif, que le projet de la Psychiatrie resurgit et suggère que de nouvelles entrevues aient lieu. Car, expose-t-il, M. Gilles Gaudreault, maintenant sous-ministre au Ministère des Affaires Sociales, aurait informé la Supérieure du monastère, Soeur Emma Legendre, que ce problème serait à nouveau entendu, à l'automne. Nouvelles démarches.

(1) Procès-verbal, 24 mars 1970, 98e assemblée.

(2) Procès-verbal, 16 mars 1971, 110e assemblée.

(3) Procès-verbal, 30 mars 1971, 111e assemblée.

Le 30 novembre 1971, le Conseil est informé, par une lettre du Ministère (22-11-71), que l'achat du monastère doit être abandonné. Et le Dr de la Boissière, invité à commenter cette décision, signale qu'il s'agit d'un problème de personnel, obligeant à considérer "*impensable, dans le contexte actuel, l'achat du monastère pour y loger la Psychiatrie*". Il prévoit, cependant, que d'ici un mois, une entente soit possible entre les psychiatres et le Ministère. Cette entente favorisera-t-elle l'existence, à Alma, d'un Service de Psychiatrie? Il n'en fut rien. Deux Centres, l'un à Chicoutimi et l'autre à Roberval, sont aujourd'hui les lieux de traitements des maladies psychiatriques sévères. L'Hôtel-Dieu d'Alma hospitalise les cas légers dans son Service de médecine.

Cependant, l'Institut Roland Saucier opère, depuis quelques années, dans les anciens locaux de l'École des infirmières, une Clinique Externe psychiatrique très élaborée. Avec une équipe multidisciplinaire, les Docteurs Camille Plourde, psychiatre, et François Tremblay, pédo-psychiatre, assurent à la population une thérapeutique des plus compétente.

D) AUDIOLOGIE ET ORTHOPHONIE

Les troubles de l'audition et du langage chez l'adulte, ainsi que chez l'enfant associés ou non à de l'arriération mentale, sont l'objet d'études approfondies depuis le début du XXe siècle. La connaissance progressive de leur mécanisme, la mise au point de certaines techniques et d'appareils de précision pour en établir la gravité, et les résultats fort heureux obtenus à l'aide de traitement rééducatif, conduisent à la naissance de deux nouvelles spécialités, l'Audiologie et l'Orthophonie.

L'une et l'autre prennent une telle ampleur que les oto-rhino-laryngologistes voient à former des audiologistes et des orthophonistes hautement spécialisés.

Les autorités médicales, le Dr Jules Gagnon, oto-rhino-laryngologiste-en-chef, en tête, et le Conseil d'Administration de l'Hôtel-Dieu d'Alma se penchent sur le problème et, dès le 15 août 1967, parviennent à retenir les services d'un audiologiste et orthophoniste consultant pour le mois de septembre. Très tôt, l'on constate que ce "*temps partiel*" devient insuffisant. En février 1970, le principe d'un "*temps complet*" est admis, mais il n'y a pour l'instant aucun spécialiste disponible. En mai 1971, le "*temps partiel*" d'une journée par semaine demeure.

(1) Procès-verbal, 30 novembre 1971, 117e assemblée.

Toutefois, au mois d'août, la Commission Scolaire Régionale demande à s'associer avec l'hôpital pour l'établissement complet d'une telle spécialité, et ceci conduit l'Hôtel-Dieu à s'enquérir auprès de M. Laurent Duquette, de Chicoutimi, spécialiste des deux disciplines, de la possibilité de son entière disponibilité pour Alma.

En mars 1972, les pourparlers entre l'hôpital et la Commission Scolaire se précisent de même que ceux entrepris avec M. Duquette, dont la disponibilité serait pour juillet prochain. Les conditions salariales, l'achat d'équipement et les transformations des locaux à l'Hôtel-Dieu se déterminent le 30 mars 1972. En mai, tout se concrétise. Depuis M. Duquette dispense ses consultations et ses traitements.

E) LES SOINS INTENSIFS

L'orientation de la médecine scientifique, au cours du XXe siècle, vers une technologie de plus en plus poussée et vers une thérapeutique biologique conduisait à la naissance d'un équipement extrêmement complexe. Une survie des grands malades en résultait. Avec le temps, l'on en vint, dans les milieux hospitaliers, à établir une catégorisation des malades requérant une thérapeutique progressivement décroissante. D'où l'institution d'unités de soins intensifs, d'unités de soins intermédiaires, d'unités pour convalescents et d'unités pour malades chroniques. Pour des raisons autres, que nous avons exposées antérieurement, sont nées, aussi, des unités de soins à domicile.

Au rythme de la croissance physique et médicale des hôpitaux, au rythme, surtout, de la disponibilité d'un personnel médical et infirmier hautement spécialisé en médecine, chirurgie et anesthésiologie, les milieux hospitaliers eurent à se pourvoir d'un équipement adéquat, varié et fort coûteux, afin de répondre à tous les bouleversements biologiques graves, catastrophiques parfois, que la vie moderne déclenchait chez l'homme.

Dès le 21 octobre 1965, le Bureau Médical se penche sur le problème de la localisation d'un service de soins intensifs dans quelques locaux du 4e et 5e étages, laissés vacants par le départ, en mars 1966, de la Communauté vers son nouveau monastère. L'argument qui retient surtout l'attention, est celui de l'absence actuelle d'un personnel spécialisé que requiert un tel service. Quoi qu'il en soit, la demande est acheminée vers les plus hautes sphères administratives, afin qu'elles considèrent ce service comme une priorité médicale à réaliser dans le plus bref délai possible. Entre temps, ces soins sont dispensés par un isolement des grands malades près des postes de garde, afin qu'une surveillance étroite leur soit ainsi plus rapidement disponible.

En décembre 1969, s'ouvre au 4e étage, une "Unité coronarienne" de deux lits. La dernière tranche de dix milles dollars, venant de la souscription de l'Alcan (\$100,000), lui a été attribuée. Le Dr Raymond Larouche, chef du département de médecine, en devient le chef. Il le demeurera jusqu'en décembre 1973, alors qu'il quitte Alma pour Québec. Le Dr Gaston Noël lui succède.



Unité coronarienne: décembre 1969

Le Comité mixte médico-administratif reprend, en mars 1971, l'étude d'une Unité plus élaborée. Son rapport, présenté au Conseil d'Administration lors de son assemblée du 12 octobre, préconise une étude complète d'une telle institution par deux comités, l'un "*d'implantation*" à qui sera confié la tâche d'en étudier les implications matérielles et économiques, et un second "*médico-chirurgical*" qui verra à statuer sur le fonctionnement de la future unité. En décembre 1972, l'"Unité des soins intensifs" est en opération.

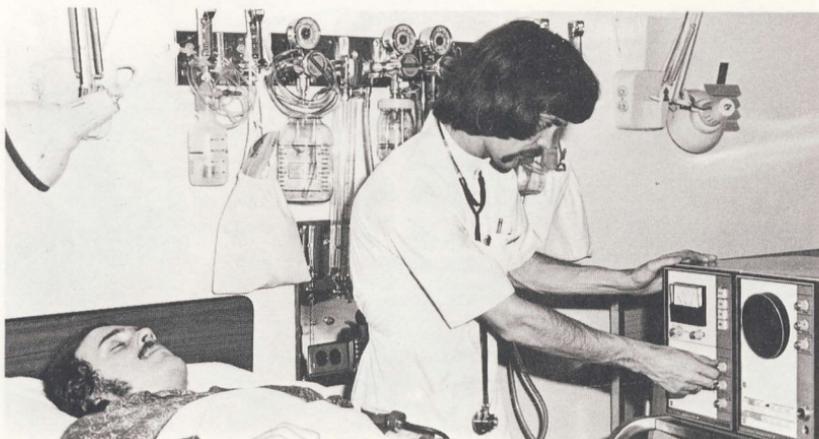
En janvier 1975, le problème des soins intensifs fait l'objet d'une reconsidération complète. Suite à une étude effectuée par la Directrice des Soins Infirmiers, Mme Armande Déry, recommandant de "*regrouper les soins intensifs et l'unité coronarienne du 4e étage en un service autonome*", le Conseil d'Administration nomme, le 2 avril, un "*Comité ad hoc*" de neuf membres sous la présidence du Père Bruno Prescott. Les mois de mai et juin permettent à quelques-uns de

ses membres de visiter certaines Unités à Chicoutimi, Québec et Montréal. Le 3 septembre, le Conseil d'Administration reçoit du Comité un important rapport des délibérations et des recommandations qu'il suggère. Deux mois plus tard, le Conseil met sur pied un nouveau Comité dit de "*l'Unité des soins spécialisés*", composé de représentants du Conseil d'Administration, du service des Soins Infirmiers et du Conseil des Médecins et Dentistes. En décembre, le Dr André Michaud est nommé coordonnateur de ce Comité.

Des consultations à Québec auprès de médecins responsables de tels services, des entrevues avec le Ministère des Affaires Sociales, des études sur place, de sa localisation et de l'intégration de l'unité coronarienne et des soins intensifs, conduisent le Comité à établir, dès octobre, des esquisses physiques à prévoir, le coût de l'implantation d'un tel service et le personnel infirmier spécialisé qu'il exigera. Le 7 décembre 1975, les esquisses, la localisation proposée et les coûts sont adoptés par le Conseil d'Administration et soumis au C.R.S.S.S. pour approbation.

Dès l'arrivée, en janvier 1977, du Dr Claude Pouliot, cardiologue, l'on procède au choix du personnel et à l'achat de l'équipement. Pendant que s'opèrent les transformations de l'extrémité nord du 2e étage, où seront situés les six lits de l'Unité des Soins spécialisés, dès le 10 janvier, ces soins se dispensent dans les locaux de l'Unité coronarienne.

Le 30 juin 1977, l' "*Unité des Soins Spécialisés*", parfaitement organisée au 2e Nord et dotée d'un personnel hautement qualifié, reçoit ses premiers malades.



L'Unité des Soins Spécialisés

ÉPILOGUE

Au terme de cette tentative d'une synthèse historique de la croissance inachevée de l'Hôtel-Dieu d'Alma, arrivée, cependant, à une maturité physique et professionnelle étonnante, il est permis de se demander si, en actualisant son passé, nous avons donné au présent un aperçu suffisant de sa profondeur historique et sociale.

Plusieurs fois, en effet, au cours de la rédaction de cette jeune et brillante histoire, je m'interrogeais, avec Jacques-Yves Cousteau, "*jusqu'où on pouvait aller trop loin*" et jusqu'où il fallait scruter, puis raconter les faits et gestes des personnes éminentes qui, par leur vocation religieuse, leur science médicale et leur labeur auprès des malades, leur science administrative et leur dévouement social, ont contribué à faire de "*notre*" Hôtel-Dieu un centre hospitalier à la fine pointe des progrès de la Médecine.



Hôtel-Dieu d'Alma, avril 1979

Dans une perspective d'une histoire complète de sa vie, il eut fallu, sans doute, outre épouser, comme je l'ai fait, une description par ordre chronologique des faits les plus marquants, se consacrer à une incursion profonde dans les forces spirituelles qui ont animé, et animent toujours, tous les artisans du déploiement médical et social de l'hôpital. Par une recherche et une analyse des caractères distinctifs des deux "*Époques*", étudiées ici, par une narration des souffrances de l'humanité si fréquemment concentrées en milieu hospitalier, ainsi que par un récit des espérances de vie, des résignations devant la mort inéluctable et des joies et bonheurs éprouvés lors des guérisons obtenues, nous serions parvenus à recouvrir ces faits et gestes d'une interprétation, d'une objectivité et d'une réalité historiques plus diverses, plus complexes, mais aussi plus fascinantes. Tel ne pouvait être notre objectif actuel.

Des biographies auraient, nécessairement, dû voir le jour. La riche documentation, qu'il nous fut donné de parcourir, réclame des historiens chevronnés pour les réaliser. Quel que soit ce futur équitable, puisse cette modeste histoire de l'Hôtel-Dieu d'Alma provoquer et raviver chez tous ceux qu'elle atteindra des sentiments de fierté et de gratitude.

APPENDICES

APPENDICE "A"

STATISTIQUES

	1954	1955	1956
Malades traités	2042	4895	5609
Malades hospitalisés	2031	4035	4632
Naissances	392	802	954
Jours d'hospitalisation	17,366	42,986	46,034
Moyenne d'hospitalisation (séjour)	7.8	10.2	10.7
Moyenne d'occupation /118lits	78%	102%	107%
% en lits occupés	86.7	86.8	91.0
Taux de mortalité	0.71	0.61	0.86

APPENDICE "B"

MEMBRES DE LA CORPORATION

(13 décembre 1964)

Très Révérende Mère Marie-de-Jésus O.S.A.	(Laetitia Le Fèvre)
Révérende Mère Marie-des-Neiges	„ (Marthe Guérard)
Révérende Mère Saint-Ambroise	(Diane Cayouette)
Révérende Mère Marie-de-la-Paix	„ (Cécile Guy)
Mère Marie-du-Saint-Sacrement	„ (Marie-Ange Gauthier)
Soeur Marie-des-Sept-Douleurs	„ (Diane Fortin)
Mère Marie-de-la-Trinité	„ (Suzie Germain)
Soeur Saint-Ignace	„ (Marie-Ange Mailhot)
Soeur Sainte-Marie	„ (Georgette Beaulieu)
Soeur Marie-de-la-Croix	„ (Antoinette Dion)
Soeur Marie-Médiatrice	„ (Gertrude Tremblay)
Soeur Sainte-Hélène	„ (Cécile Gaudreault)
Soeur Saint-Gérard	„ (Géraldine Savard)
Soeur Saint-François Xavier	„ (Françoise Bouchard)
Soeur Saint-Laurent	„ (Etiennette Dallaire)
Soeur Sainte-Cécile	„ (Florence Gravel)
Soeur Sainte-Monique	„ (Marguerite Tremblay)
Mère Marie-du-Divin-Coeur	„ (Marguerite Laforest)
Mère Sainte-Ursule	„ (Madeleine Bergeron)
Soeur Saint-Augustin	„ (Françoise Lemay)
Soeur Sainte-Thérèse-d'Avila	„ (Jeanne-d'Arc Bouchard)
Soeur Saint-Vincent-de-Paul	„ (Cécile Desrosiers)
M. l'Abbé Gérard Côté	
M. Paul-Emile Harvey	
Dr Maurice Gagnon	
Dr Raymond Larouche	

APPENDICE "C"

LES SUPÉRIEURES ET DIRECTRICES GÉNÉRALES DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA

1954-1967

Mère Marie-de-Jésus	O.S.A.	(Laetitia Le Fèvre) 7/1/54—14/5/56
Mère Marie-de-la-Trinité	"	(Suzie Germain) 14/5/56—14/12/57
Mère Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	"	(Cécile Gagnon) 14/12/57—1/10/63
Mère Marie-de-la-Paix	"	(Cécile Guy) 1/10/63—21/11/67

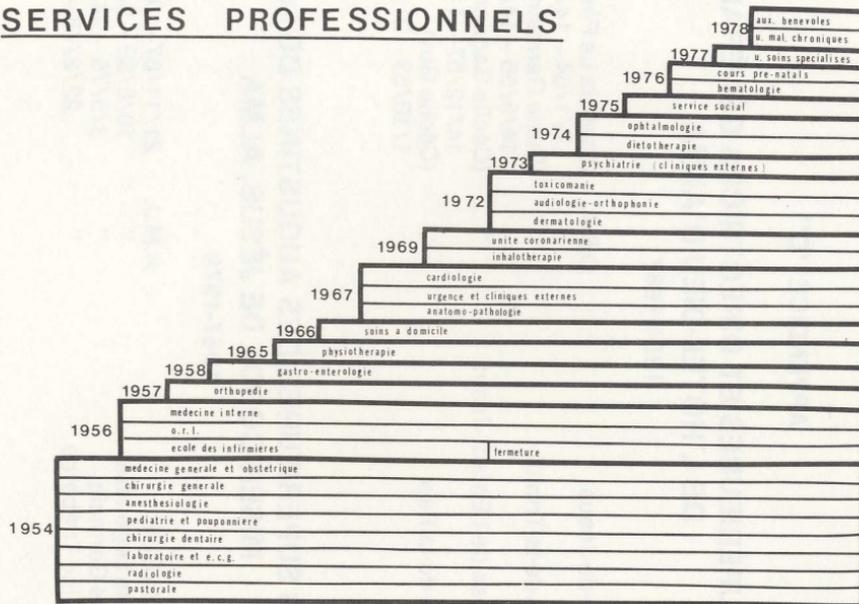
LES SUPÉRIEURES DES AUGUSTINES DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS, ALMA

1967-1979

Soeur Cécile Guy	A.M.J.	21/11/67—10/8/69
Soeur Emma Legendre	"	10/8/69—3/5/75
Soeur Suzie Germain	"	3/5/75—22/2/78
Soeur Obéline Théberge	"	22/2/78— ...

HOTEL-DIEU D'ALMA . 25 ANS D'ÉVOLUTION

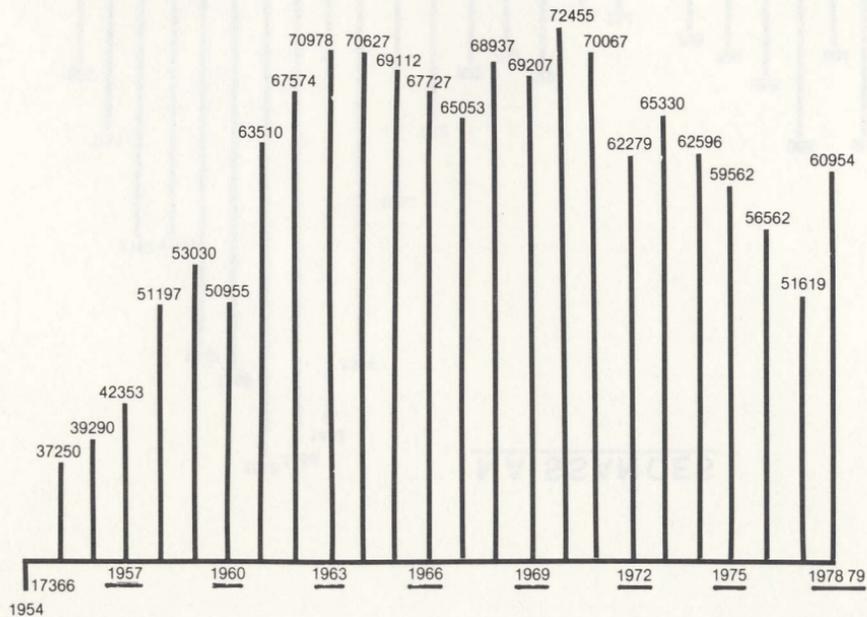
SERVICES PROFESSIONNELS



APPENDICE "D"

HOTEL-DIEU D'ALMA - 25 ANS D'ÉVOLUTION

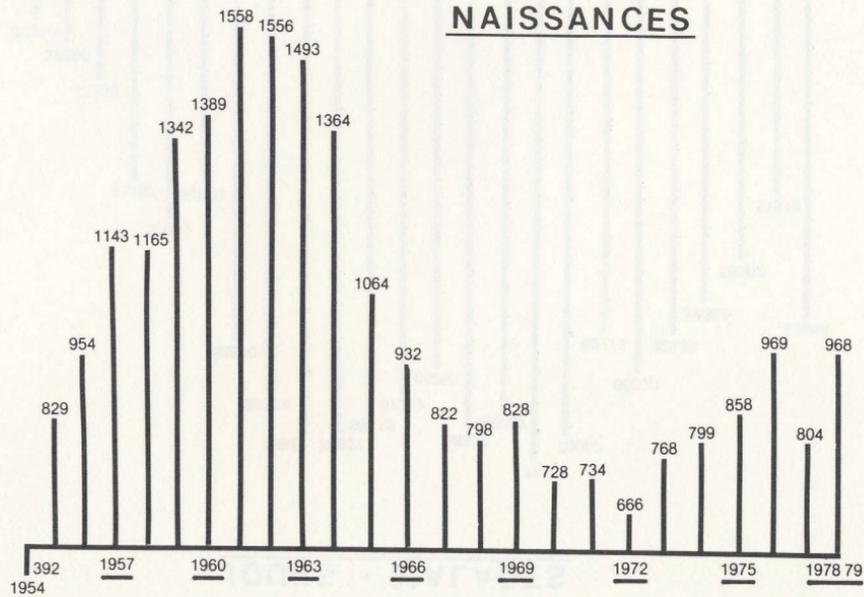
JOURS - MALADES



APPENDICE 'E'

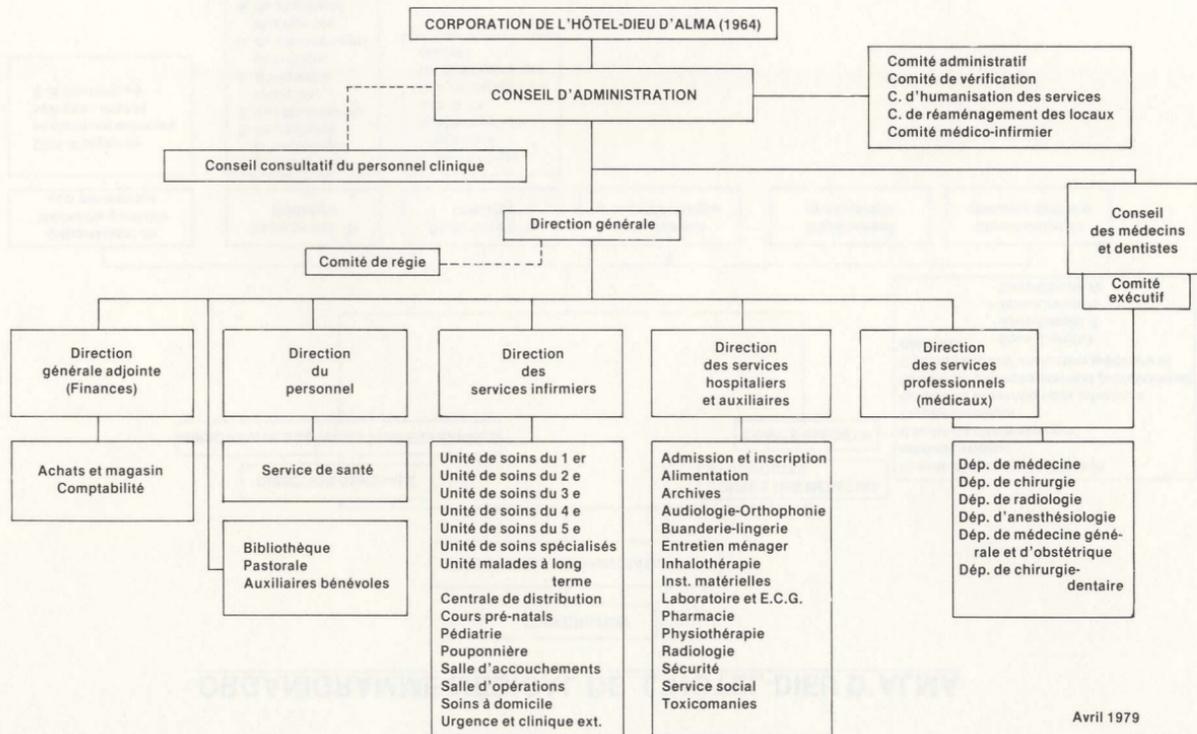
HOTEL-DIEU D'ALMA - 25 ANS D'ÉVOLUTION

NAISSANCES



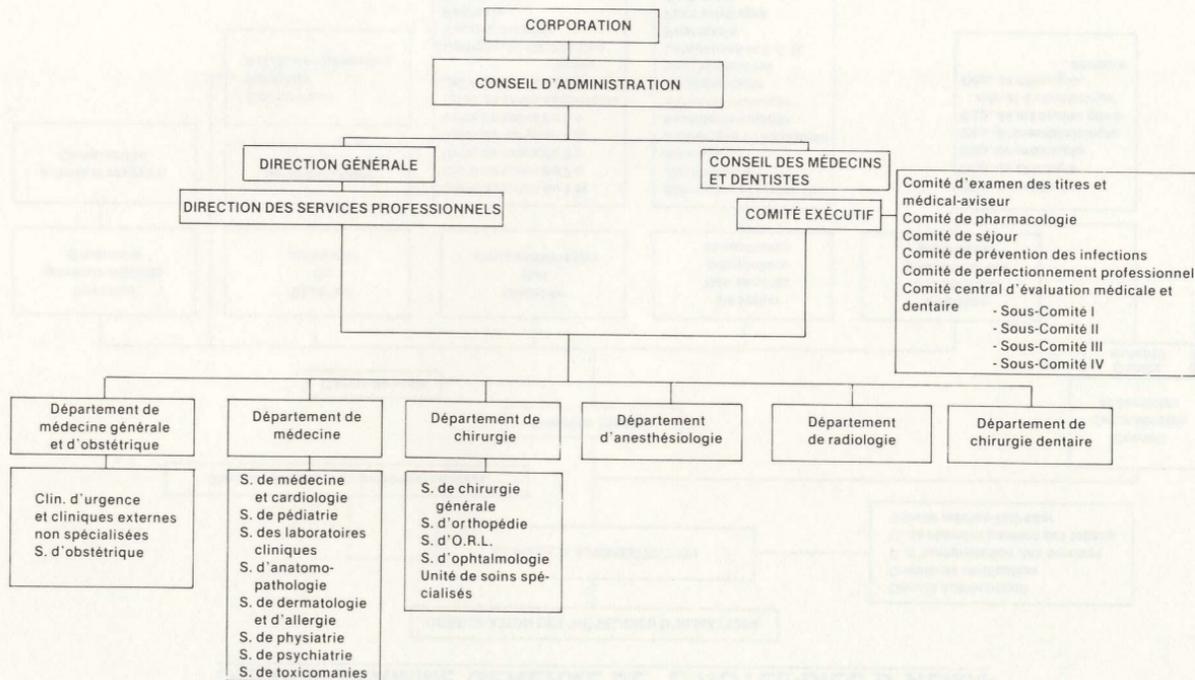
APPENDICE "F"

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA



APPENDICE "G"

ORGANIGRAMME MÉDICAL DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA



APPENDICE "H"

APPENDICE "I"

MEMBRES DE LA CORPORATION DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA (1978-1979)

Président: M. Benoit Caron
Vice-président: Mme Rachel Ouellet
Secrétaire: M. Alfred Villeneuve (Directeur du personnel)

MEMBRES

Dr Rémi Aubé	Sr Florence Gravel
Sr Georgette Beaulieu	M. Raoul Grenon
Sr Françoise Bouchard	Mme Claudette Guérin
Mme Charlotte Côté	M. Léopold Harvey
M. Jean-Claude Demers	Sr Emma Legendre
Mme Armande Déry	Sr Marie-Ange Mailhot
Sr Antoinette Dion	M. Jean-Charles Moisan
M. Richard Doré	M. Réal Perreault
M. Laurier Dumais	Dr Marcel Perron
Sr Diane Fortin	M. Raymond Richard
M. Ghislain Fournier	M. Normand Simard
Dr Maurice Gagnon	M. Yvon Thibeault
Dr Maurice Gagnon (dentiste)	M. Clovis Tremblay
Sr Suzie Germain	Dr Paul-Emile Tremblay
Mme Céline Girard	M. Thomas-Louis Tremblay

APPENDICE "J"

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1978-1979)

- Présidente:** Mme Micheline Lachman
(Conseiller professionnel)
- Vice-président:** M. Bruno Prescott (Curé - Paroisse St-Sacrement)
- Secrétaire:** M. Alfred Villeneuve (Directeur du personnel)

MEMBRES

Elus par les usagers

Mme Lucienne Leclerc (Ménagère)
M. Alfred Morel (Papetier)

Désigné par le personnel professionnel

Mme Denise Gauthier (Infirmière Hôtel-Dieu d'Alma)

Elu par le personnel non-professionnel

M. Bernard Tremblay (Ouvrier de maintenance Hôtel-Dieu d'Alma)

Désigné par le Conseil des médecins et dentistes

Dr Robert Fortin (Médecin Hôtel-Dieu d'Alma)

Elus par la Corporation

Mme Pierrette B. Ouellet (Secrétaire)
Mme Charlotte P. Côté (Animatrice)
M. Clovis Tremblay (Agronome Chaîne Coopérative du Saguenay)

Nommés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil

M. Roger Ouellet (Employé chez Price)

Membre d'Office-Directeur général

Dr Marcel Perron

TABLES DES MATIÈRES

	Pages
<i>Présentation</i>	I
<i>Avant-propos</i>	1
Première partie	
La Genèse	3
SECTION I LES PRÉLIMINAIRES	5
Chapitre I Le projet	7
A) Première tentative	7
B) Seconde tentative	8
Chapitre II Les jalons primordiaux	9
A) Le gouvernement provincial	9
B) La compagnie Price Brothers	10
C) Recherche d'une Communauté religieuse	11
SECTION II LA FONDATION	15
Chapitre I Un site	17
Chapitre II La construction - Première étape 1951-1954	19
Chapitre III Le Bureau Consultatif	23
Chapitre IV Les Octrois, les Emprunts et la Souscription publique	25
1) Les Octrois Gouvernementaux	25
A) Le Gouvernement provincial	25
B) Le Gouvernement fédéral	28
2) Les Emprunts de la Communauté	29
3) Une Souscription publique	30
4) Souscription de l'Aluminum Company of America	35

Deuxième partie

	Pages
L'Evolution	37
SECTION I EPOQUE DES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE L'ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN	39
Chapitre I Les Chanoinesses Régulières Hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin	41
Chapitre II Préparatifs Pré-opérationnels	45
Chapitre III Le Bureau Médical	49
Chapitre IV Les activités hospitalières	59
Chapitre V L'Ecole des Infirmières	75
Chapitre VI Le Personnel, la Corporation des loisirs et le Syndicalisme	85
Chapitre VII Les Corporations et Conseils d'Administrations autonomes de l'Hôtel-Dieu du Christ-Roi d'Alma	89
SECTION II EPOQUE DE LA CORPORATION LAÏCO-RELIGIEUSE 1964-1979	95
Chapitre I L'Etat, les hôpitaux et la santé	97
Chapitre II La Corporation de l'Hôtel-Dieu d'Alma (1964)	101
Chapitre III Le Conseil d'Administration de l'Hôtel-Dieu d'Alma (1964)	107
Chapitre IV La construction Troisième étape — L'Annexe 1965-1970	117
Chapitre V Le service des soins à domicile	123
Chapitre VI Des nouveaux services médicaux	129
A) Les centres locaux de santé	129
B) La psychiatrie	130
C) La psychiatrie	132
D) Audiologie et orthophonie	134
E) Les soins intensifs	135

	Pages
Epilogue	139
Appendices	141
A) Statistiques 1954-1956	143
B) Membres de la Corporation 13 décembre 1964	144
C) Les supérieurs et directrices générales de l'Hôtel- Dieu d'Alma	145
D) Les services professionnels	146
E) Les jours-malades	147
F) Les naissances	148
G) Organigramme Général	149
H) Organigramme Médical	150
I) La Corporation 1978-1979	151
J) Le Conseil d'Administration 1978-1979	152
Table des matières	153

